AUTRES INFORMATIONS

RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

portant sur les actions et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de Neoen

INITIÉE PAR

BROOKFIELD RENEWABLE HOLDINGS SAS



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Neoen a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 11 février 2025, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n° 2006-07 du 28 septembre 2006 relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée). Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Neoen.

Le présent document incorpore par référence le rapport annuel de Neoen pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 mis à la disposition du public le 21 mars 2024 et disponible sur le site web de Neoen (www.neoen.com).

Le présent document complète la note en réponse établie par Neoen relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les OCEANEs de Neoen, initiée par Brookfield Renewable Holdings SAS, visée par l'AMF le 11 février 2025 (visa n°25-031), en application de la décision d'autorisation du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Ce document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (<u>www.amf-france.org</u>) et de Neoen (<u>www.neoen.com</u>) et peuvent être obtenus gratuitement auprès de Neoen (22 rue Bayard, 75008 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse sera publié, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Il est par ailleurs précisé que Neoen publiera le 5 mars 2025 prochain, ses comptes consolidés pour l'année 2024, non-audités par les commissaires aux comptes. Ces derniers seront notamment disponibles sur le site web de Neoen (<u>www.neoen.com</u>).

TABLE DES MATIÈRES

1.	Ra	ppel d	les principaux termes et caractéristiques de l'Offre	4
2. co			cions relatives, notamment, aux caractéristiques juridiques, financières et e la Société	
3.	Év	énem	ents récents survenus depuis la publication du rapport annuel	11
	3.1.	Info	rmations concernant le capital social de la Société	11
	3.1	.1.	Capital social	. 11
	3.1	.2.	Structure et détention du capital social	11
	3.1	.3.	Engagements d'apporter des Actions à l'offre	12
	3.1	.4.	Déclarations de franchissement de seuils de participation	12
	3.1	.5.	Pactes d'actionnaires et autres accords	18
	3.2.	Gouv	vernance et supervision de la Société	18
	3.3.	Asse	mblée générale des actionnaires	20
	3.4.	Susp	ension du contrat de liquidité	22
	3.5.	Situa	tion des bénéficiaires d'Actions Gratuites	23
	3.6.	Situa	tion des détenteurs d'OCEANEs	26
	3.6	.1.	Apport à l'Offre	27
	3.6	.2.	Remboursement anticipé en cas de changement de contrôle	27
	3.6	.3.	Droits des porteurs d'OCEANEs en cas d'offre publique	28
4.	Év	énem	ents exceptionnels et litiges importants	31
5.			niqués de presse publiés par la Société depuis la publication du rapport	32
6.			e responsable du présent document	

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction AMF n° 2006-07 du 28 septembre 2006 modifiée le 29 avril 2021 relative aux offres publiques d'acquisition, par la société Neoen S.A., une société anonyme à conseil d'administration et au capital social de 305.697.548 euros, ayant son siège social au 22 rue Bayard, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 508 320 017 (« Neoen » ou la « Société », et conjointement avec ses filiales détenues directement ou indirectement, le « Groupe »), dans le cadre de la proposition irrévocable faite par Brookfield Renewable Holdings SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros, ayant son siège social au 39 rue de Courcelles, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 928 680 024 (« Brookfield Renewable Holdings » ou l' « Initiateur ») à tous les actionnaires de la Société et à tous les porteurs d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de la Société émises par la Société le 2 juin 2020 (les « OCEANEs 2020 ») et d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de la Société émises par la Société le 14 septembre 2022 (le « OCEANEs 2022 » et, conjointement avec les OCEANEs 2020, les « OCEANEs »), d'acquérir, en numéraire :

- l'ensemble des actions de la Société qui sont négociées sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0011675362, symbole mnémonique « NEOEN » (les « Actions »),
- l'ensemble des OCEANEs 2020 de la Société qui sont négociées sur le système multilatéral de négociation Euronext Access (« Euronext Access ») sous le code ISIN FR0013515707, et
- l'ensemble des OCEANEs 2022 de la Société qui sont négociées sur Euronext Access sous le Code ISIN FR001400CMS2,

que l'Initiateur ne détient pas (sous réserve des exceptions exposées ci-après), directement ou indirectement, au prix de :

- 39,85 euros par Action (le « **Prix de l'Offre par Action** »),
- 48,14 euros par OCEANE 2020 (le « Prix de l'Offre par OCEANE 2020 »), et
- 105.000,00 euros par OCEANE 2022 (le « **Prix de l'Offre par OCEANE 2022** »),

dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée obligatoire (l'« **Offre** ») selon les termes et conditions décrits dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 11 février 2025 (visa n°25-030) (la « **Note d'Information** »).

Au sein du projet de note d'information de l'Initiateur déposé auprès de l'AMF le 2 janvier 2025 (tel que complété par le projet de note d'information révisé, déposé auprès de l'AMF le 28 janvier 2025, le « **Projet de Note d'Information** »), l'Initiateur s'était réservé le droit, à compter du jour suivant le dépôt auprès de l'AMF du Projet de Note d'Information de la Société et de sa publication,

et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des Actions ou des OCEANEs, sur le marché ou hors marché, conformément aux dispositions des articles 231-38 et 231-39 du règlement général de l'AMF, dans les limites fixées à l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, correspondant à un maximum de 30% des Actions existantes, 30% des OCEANEs 2020 existantes et 30% des OCEANEs 2022 existantes visées par l'Offre, respectivement au Prix de l'Offre par Action, au Prix de l'Offre par OCEANE 2020 et au Prix de l'Offre par OCEANE 2022.

A ce titre, Brookfield Renewable Holdings a acquis sur le marché (i) sur la base d'un ordre libellé au Prix de l'Offre par Action, 21.214.001 Actions représentant 13,88% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société¹, (ii) sur la base d'un ordre libellé au Prix de l'Offre par OCEANE 2020, 1.103.895 OCEANES 2020, étant précisé que l'Initiateur n'a acquis aucune OCEANE 2022.

Ainsi, à la date de la Note en Réponse, Brookfield Renewable Holdings détient²:

- directement 102.411.101 Actions (soit 67,00 % du capital social et 67,08 % des droits de vote de la Société),
- 1.103.895 OCEANEs 2020, acquises sur le marché au Prix de l'Offre par OCEANE 2020 suite à la publication par l'AMF de l'avis de dépôt du projet de note d'information initial de l'Initiateur le 2 janvier 2025, et conformément à l'article 231-38 du Règlement Général de l'AMF, et
- par voie d'assimilation en application de l'article L. 233-9 du Code de commerce :
 - o (i) 545.672 Actions XB Indisponibles (telles que définies ci-dessous) (soit 0,36% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société) à l'égard desquelles Brookfield Renewable Holdings bénéficie d'une Option d'Achat (telle que définie ci-dessous) au Prix de l'Offre par Action pour chaque Action XB Indisponible exerçable à compter du 16 avril 2025, conformément au Contrat de Liquidité conclu par M. Xavier Barbaro (décrit en Section 7.2(a) de la Note en Réponse), (ii) 39.943 Actions Indisponibles des Dirigeants (telles que définies à la Section 3.5 et également couvertes par le Contrat de Liquidité conclu par M. Xavier Barbaro) détenues par M. Xavier Barbaro, (iii) 1.600 Actions PEE (telles que définies dans la Note en Réponse) détenues par M. Xavier Barbaro, et (iv) 180.832 Actions Gratuites 2024³ (telles que définies dans la Note en Réponse et également couvertes

Sur la base d'un capital social de la Société au 30 novembre 2024, composé de 152.848.774 Actions représentant autant de droits de vote théoriques, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF (i.e., informations disponibles à la date du dépôt de l'Offre auprès de l'AMF, soit le 2 janvier 2025).

Sur la base du capital social de la Société au 31 janvier 2025 composé de 152.848.774 Actions représentant autant de droits de vote théoriques, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF.

Etant précisé que ces Actions Gratuites 2024 sont encore en cours d'acquisition et ne sont pas prises en compte dans le total de 103.464.986 Actions détenues directement et indirectement, seul et de concert, par l'Initiateur.

par le Contrat de Liquidité conclu par M. Xavier Barbaro) détenues par M. Xavier Barbaro,

- o (i) 442.895 Actions⁴, (ii) 9.445 Actions Indisponibles des Dirigeants (telles que définies ci-dessous et couvertes par le Contrat de Liquidité conclu par M. Romain Desrousseaux), et (iii) 120.555 Actions Gratuites 2024⁵ (telles que définies ci-dessous et également couvertes par le Contrat de Liquidité conclu par M. Romain Desrousseaux) détenues directement ou indirectement par M. Romain Desrousseaux, et
- O 14.330 Actions (soit 0,009% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société) par l'intermédiaire d'Aranda Investments Pte. Ltd., une société par actions à responsabilité limitée (private company limited by shares) de droit singapourien, ayant son siège social au 60B, Orchard Road, #06-18, The Atrium @Orchard, Singapour 238891 et dont le numéro d'identification unique (Unique Entity Number) est 200312481K (« Aranda Investments »), une filiale détenue indirectement à 100% par Temasek Holdings (Private) Limited, une société exonérée à responsabilité limitée (exempt Private Limited company) de droit singapourien, dont le siège social est situé au 60B, Orchard Road, #06-18, The Atrium @Orchard, Singapore 238891 et dont le numéro d'identification unique (Unique Entity Number) est 197401143C (« Temasek »).

Au total, l'Initiateur détient, à la date de la Note en Réponse, directement et indirectement, seul et de concert, et par assimilation, 103.464.986 Actions (soit 67,69% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société) et 1.103.895 OCEANEs 2020.

L'Initiateur ne détient pas, à la date de la Note d'Information, directement ou indirectement, seul et de concert, ou par assimilation, d'OCEANES 2022.

Dans la mesure où, du fait de l'Acquisition de Bloc (tel que ce terme est défini dans la Note en Réponse), l'Initiateur a franchi le seuil de 30% du capital social et des droits de vote de la Société, l'Offre est obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du Règlement Général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre vise :

(i) toutes les Actions, en circulation ou à émettre, qui ne sont pas détenues directement par l'Initiateur, soit les Actions :

Etant précisé que ces Actions Gratuites 2024 sont encore en cours d'acquisition et ne sont pas prises en compte dans le total de 103.464.986 Actions détenues directement et indirectement, seul et de concert, par l'Initiateur.

Comprenant 286.408 Actions disponibles, 154.885 Actions RD Susceptibles d'Être Apportées et 1.602 Actions PEE.

- qui sont déjà émises autres que les Actions Exclues (telles que définies ci-dessous), soit,
 à la connaissance de la Société et à la date de la Note en Réponse, un maximum de 49.499.390 Actions,
- qui peuvent être émises avant la clôture de l'Offre (selon le calendrier indicatif prévu à la Section 2.14 de la Note en Réponse), à l'exception des Actions Exclues (telles que définies ci-dessous), au résultat de l'acquisition par leurs bénéficiaires d'Actions Gratuites attribuées par la Société dans le cadre des Plans d'Actions Gratuites (tels que définis ci-dessous), c'est-à-dire, à la connaissance de la Société et à la date de la Note en Réponse, un maximum de 265.822⁶ Actions correspondant à l'ensemble des Actions Gratuites 2022 et à un maximum de 105.416 Actions Gratuites Accélérées 2023,
- qui peuvent être émises avant la clôture de l'Offre (selon le calendrier indicatif prévu à la Section 2.14 de la Note en Réponse) dans le cadre de la conversion des OCEANES 2020 qui ne seraient pas détenues par l'Initiateur, soit, à la connaissance de la Société et à la date de la Note en Réponse, un nombre maximum de 3.101.212 nouvelles Actions⁷,
- qui peuvent être émises avant la clôture de l'Offre (selon le calendrier indicatif prévu à la Section 2.14 de la Note en Réponse) dans le cadre de la conversion des OCEANES 2022, soit à la connaissance de la Société et à la date de la Note en Réponse, un nombre maximum de 7.502.772 nouvelles Actions⁸,

soit, à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse, un nombre maximum d'Actions visées par l'Offre égal à 60.359.196 ; et

(ii) toutes les OCEANEs en circulation qui ne sont pas détenues par l'Initiateur, soit à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse, 2.575.758 OCEANES 2020 et 3.000 OCEANES 2022.

Parmi les Actions visées par l'Offre, les 271.5669 Actions PEE Indisponibles (telles que définies cidessous) ne pourront pas être apportées à l'Offre (sauf en cas de déblocage anticipé conformément aux lois et règlements applicables). Toutefois, les Actions PEE Indisponibles seront visées par le Retrait Obligatoire, le cas échéant.

Il est précisé que l'Offre ne vise pas :

- les Actions auto-détenues par la Société, le conseil d'administration de la Société ayant décidé de ne pas les apporter à l'Offre, soit, à la connaissance de la Société et à la date

⁶ La période d'acquisition des Actions Gratuites Accélérées 2023 prendra fin le 28 février 2025. Ces Actions Gratuites Accélérées 2023 seront donc disponibles à compter du 3 mars 2025. A la date du Projet de Note d'Information, la date de clôture de l'Offre est prévue le 13 mars 2025. Les Actions Gratuites Accélérées 2023 pourront donc être apportées à l'Offre et seront visées par le Retrait Obligatoire.

⁷ Sur la base du taux de conversion ajusté suivant (NCER): 1,204.

⁸ Sur la base du taux de conversion ajusté suivant (NCER) : 2.500,924.

⁹ Nombre d'Actions PEE Indisponibles au 31 janvier 2025.

de la Note en Réponse, 188.338 Actions (représentant 0,12% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société)¹⁰,

- les Actions Gratuites Indisponibles (telles que définies ci-dessous), soit à la connaissance de la Société et à la date des présentes, un maximum de 811.522¹¹ Actions Gratuites (ces Actions étant juridiquement et techniquement indisponibles et ne pouvant être apportées à l'Offre). La situation des bénéficiaires d'Actions Gratuites dans le cadre de l'Offre est décrite dans les Sections 2.8 et 7.2(a) de la Note en Réponse. Les Actions Gratuites Indisponibles (telles que définies ci-dessous) seront couvertes par les Contrats de Liquidité (tels que définis à la Section 7.2(a) de la Note en Réponse),
- les Actions Indisponibles des Dirigeants (telles que définies ci-dessous), soit à la connaissance de la Société et à la date des présentes, un maximum de 49.388 Actions Gratuites (ces Actions étant juridiquement et techniquement indisponibles et ne pouvant être apportées à l'Offre). La situation des bénéficiaires d'Actions Indisponibles des Dirigeants dans le cadre de l'Offre est décrite dans les Sections 2.8 et 7.2(a) de la Note en Réponse. Les Actions Indisponibles des Dirigeants (telles que définies ci-après) sont couvertes par les Contrats de Liquidité conclus respectivement par M. Xavier Barbaro et M. Romain Desrousseaux (tels que définis à la Section 7.2(a) de la Note en Réponse),
- les Actions détenues par (i) Cartusia¹² soumises à une période de conservation (soit à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse 403.928 Actions), et (ii) Equinox¹³, Kampen¹⁴, Hilaris¹⁵ et Palancia¹⁶, ces entités étant des *holdings* familiales

¹⁰ Il est précisé en tant que de besoin qu'une partie des actions auto-détenues sera notamment utilisée afin d'être attribuée aux bénéficiaires d'Actions Gratuites Accélérées 2023.

La période d'acquisition des Actions Gratuites Accélérées 2023 prendra fin le 28 février 2025. Ces Actions Gratuites Accélérées 2023 seront donc disponibles à compter du 3 mars 2025. A la date du Projet de Note d'Information, la date de clôture de l'Offre est prévue le 13 mars 2025. Les Actions Gratuites Accélérées 2023 pourront donc être apportées à l'Offre et seront visées par le Retrait Obligatoire.

Cartusia SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 59, boulevard d'Inkermann, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 878 585 884.

Equinox SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 59, boulevard d'Inkermann, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 902 145 036.

¹⁴ Kampen SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 59, boulevard d'Inkermann, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 902 144 930.

Hilaris SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 59, boulevard d'Inkermann, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 902 144 807.

Palancia SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 59, boulevard d'Inkermann, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 902 144 658.

indirectement représentées par M. Xavier Barbaro, soumises à une période de conservation (soit 141.744 Actions), (collectivement les « **Actions XB Indisponibles** »). Les Actions XB Indisponibles sont couvertes par le Contrat de Liquidité conclu par M. Xavier Barbaro (tels que définis à la Section 2.8 de la Note en Réponse) et font l'objet d'une Option d'Achat pouvant être exercée par Brookfield Renewable Holdings au Prix de l'Offre par Action à compter du 16 avril 2025, et

- les 154.885 Actions détenues directement ou indirectement par M. Romain Desrousseaux qui pourraient faire l'objet, en tout ou partie, d'un apport en nature en cas d'exercice de sa faculté de réinvestissement, telle que décrite à la Section 7.2(b) de la Note en Réponse (les « **Actions RD Susceptibles d'Etre Apportées** ») ¹⁷, ¹⁸

(ensemble, les « Actions Exclues »).

A la date de la Note en Réponse, il n'existe pas d'autres titres de participation ou autres instruments financiers émis par la Société ou de droits conférés par la Société susceptibles de donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions existantes et les OCEANEs décrites en Section 2.10 de la Note en Réponse et les Actions Gratuites décrites en Section 2.8 de la Note en Réponse.

L'Offre, qui sera suivie, si les conditions sont réunies, d'une procédure de Retrait Obligatoire en application des articles L. 433-4 II et L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, sera réalisée en application de la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

-

Le 2 février 2025 M. Romain Desrousseaux a apporté l'intégralité des Actions RD Susceptibles d'Être Apportées dans le cadre de la constitution par apport en nature de la société Planpincieux SAS (société en formation ayant son siège social 21 rue Béranger, 75003 Paris, France, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris), dont il est l'associé unique.

Les Actions RD Susceptibles d'Être Apportées pour lesquelles M. Romain Desrousseaux aurait décidé de réaliser un apport en nature avant la clôture de l'Offre dans le cadre de l'exercice de sa faculté de réinvestissement (telle que décrite à la Section 1.3.2(b), ne seront par ailleurs pas visées par le Retrait Obligatoire, étant précisé que (i) en l'absence d'une telle décision avant la clôture de l'Offre, l'intégralité des Actions RD Susceptibles d'Être Apportées sera visée dans le Retrait Obligatoire, (ii) dans le cas où la décision de réaliser l'apport en nature ne porterait que sur une partie des Actions RD Susceptibles d'Être Apportées, le solde de celles-ci sera visé par le Retrait Obligatoire, et (iii) dans le cas où M. Romain Desrousseaux indiquerait à l'Initiateur, préalablement à la clôture de l'Offre, avoir décidé de ne pas réaliser un tel apport en nature avant la clôture de l'Offre, l'intégralité des Actions RD Susceptibles d'Être Apportées sera visée par l'Offre et pourra en conséquence être apportée par M. Romain Desrousseaux, par l'intermédiaire de la société Planpincieux, à celle-ci. En tout état de cause, il est précisé que les Actions disponibles détenues par M. Romain Desrousseaux (autres que les Actions RD Susceptibles d'Être Apportées, représentant 286.408 Actions à la date de la Note d'Information) sont visées par l'Offre et seront apportées par M. Romain Desrousseaux à l'Offre.

La durée de l'Offre sera de 21 Jours de Bourse¹⁹.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre est présentée par BNP Paribas et Société Générale, étant précisé que seule Société Générale garantit le contenu et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Après avoir vérifié la conformité du projet d'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, l'AMF a rendu sa décision d'autorisation de l'Offre le 11 février 2025, publiée sur son site Internet (www.amf-france.org). Conformément aux dispositions de l'article 231-23 et de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF, la décision d'autorisation de l'AMF vaut également approbation du projet d'Offre sous le visa n°25-030, et l'AMF a apposé le visa n°25-031 en date du 11 février 2025 sur la Note en Réponse.

2. Informations relatives, notamment, aux caracteristiques juridiques, financieres et comptables de la Societe

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF, les informations relatives notamment aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans (i) le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 publié sur le site internet de la Société le 21 mars 2024 (www.neoen.com) (le « Rapport annuel ») comprenant les comptes individuels et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les rapports des commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre dudit exercice, (ii) le communiqué de presse présentant l'état financier et le rapport de gestion de l'exercice 2023 publié le 28 février 2024, (iii) le communiqué de presse annonçant le chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 publié le 2 mai 2024, (iv) le communiqué de presse annonçant les négociations exclusives entre Impala et Brookfield Renewable Holdings publié le 30 mai 2024, (v) le communiqué de presse annonçant la signature du contrat d'acquisition d'actions relatif à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neoen par Brookfield Renewable Holdings publié le 30 mai 2024, (vi) le communiqué de presse annonçant les résultats semestriels 2024 de la Société publié le 25 juillet 2024, (vii) le communiqué de presse annonçant le chiffre d'affaires sur les trois premiers trimestres 2024 de la Société publié le 5 novembre 2024, (viii) le communiqué de presse révisant l'objectif d'EBITDA ajusté 2024 de la Société et confirmant ses ambitions pour 2025 publié le 26 novembre 2024, (ix) le communiqué de presse du 27 décembre 2024 annonçant la réalisation de l'Acquisition de Bloc, (x) le communiqué de presse conjoint du 24 janvier 2025 annonçant l'augmentation du prix des OCEANEs 2022, (xi) le communiqué de presse du 28 janvier 2025, confirmant l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société et (xii) la Note en Réponse, qui sont incorporés par référence dans le présent document et présentés en Annexe.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société (<u>www.neoen.com</u>) et peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société (22, rue Bayard, 75008 Paris, France).

10

¹⁹ « Jour de Bourse » désigne pour les besoins des présentes, un jour de bourse sur Euronext Paris. Il est précisé que l'Offre sera ouverte aux États-Unis d'Amérique et devra donc durer au moins 20 jours ouvrés aux Etats-Unis d'Amérique, le 17 février 2025 étant un jour férié aux États-Unis d'Amérique.

Ces documents sont complétés par les informations ci-dessous, relatives aux événements importants survenus après la publication du Rapport annuel et par les communiqués de presse publiés et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.neoen.com) depuis le dépôt de l'Offre par l'Initiateur, tels que reproduits ci-dessous.

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est intervenu entre la date de publication du Rapport annuel et la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations contenues dans le présent document.

3. ÉVENEMENTS RECENTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

3.1. Informations concernant le capital social de la Société

3.1.1. Capital social

A la date de la Note en Réponse, la Société a un capital social de 305.697.548 €, divisé en 152.848.774 Actions d'une valeur nominale de 2,00 € chacune.

3.1.2. Structure et détention du capital social

Le tableau suivant présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date de la Note en Réponse²⁰ :

Actionnaires	Nombre d'Actions	Pourcentage des Actions détenues	Nombre de droits de vote théoriques	Pourcentage des droits de vote théoriques détenus
Brookfield Renewable Holdings	102.411.101	67,00%	102.411.101	67,00%
Aranda Investissements	14.330	0,009%	14.330	0,009%
Xavier Barbaro et ses holdings ²¹	587.215	0,38%	587.215	0,38%
Romain Desrousseaux et sa holding Planpincieux	452.340	0,30%	452.340	0,30%
Total concert	103.464.986	67,69%	103.464.986	67,69%
FPCI FONDS ETI 2020	6.674.470	4,37%	6.674.470	4,37%

²⁰ Sur la base d'un total de 152.848.774 Actions et de 152.848.774 droits de vote théoriques dans la Société au 31 janvier 2025. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions sans droit de vote telles que les actions d'autocontrôle.

²¹ Cartusia, Equinox, Kampen, Hilaris et Palancia.

Actions auto- détenues	188.338	0,12%	188.338	0,12%
Flottant	42.520.980	27,82%	42.520.980	27,82%
Total	152.848.774	100%	152.848.774	100%

Il est précisé au sein de la Note d'Information que ni l'Initiateur, ni aucune des sociétés qu'il contrôle ou qui le contrôlent au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, ne détenait directement ou indirectement d'Actions et d'OCEANEs avant l'Acquisition de Bloc.

A la date de la Note en Réponse, l'Initiateur ne détient, directement et indirectement, seul et de concert, ou par assimilation, 1.103.895 OCEANES 2020 étant précisé que l'Initiateur ne détient aucune OCEANE 2022.

3.1.3. Engagements d'apporter des Actions à l'Offre

Comme indiqué à la section 1.3.1 de la Note d'Information, le 24 juin 2024, Brookfield Renewable Holdings a conclu avec Bpifrance l'Engagement d'Apport BPI aux termes duquel Bpifrance s'engage à apporter à l'Offre ses 6.674.470 Actions (représentant à cette date 4,36% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société) (les « **Actions BPI** »). Les Actions BPI qui font l'objet de cet Engagement d'Apport BPI seront apportées à l'Offre au prix de l'Offre par Action.

Bpifrance s'est notamment engagée à conserver la propriété libre et entière des Actions BPI jusqu'à la date à laquelle elle apportera les Actions BPI à l'Offre, à ne pas les grever d'un quelconque droit ou engagement quel qu'il soit et à ne pas transférer la propriété des Actions BPI, à ne pas conclure d'accord avec, ni à s'engager envers, un tiers en vue de transférer ou de restreindre la propriété ou les droits sur les Actions BPI, ni d'accorder quelque droit que ce soit sur les Actions BPI en faveur d'un tiers.

Dans le cadre de l'Engagement d'Apport BPI, Bpifrance a accepté de faire démissionner son représentant au conseil d'administration de la Société dès l'apport de ses Actions dans le cadre de l'Offre.

L'engagement de Bpifrance est notamment subordonné à l'obtention de la décision de conformité de l'AMF. Cet engagement pourra être résilié par Bpifrance en cas cumulativement (i) d'une offre concurrente déposée par un tiers qui serait approuvée par l'AMF et (ii) (A) en l'absence d'une offre améliorée de l'Initiateur déclarée conforme par l'AMF ou (B) en cas de retrait de l'Offre par l'Initiateur conformément à l'article 232-11 du Règlement Général de l'AMF.

Il est par ailleurs précisé au sein de la Note d'Information que l'Initiateur et Bpifrance n'agissent pas de concert.

3.1.4. Déclarations de franchissement de seuils de participation

Depuis la publication du Rapport annuel, conformément à l'article 10 des statuts de la Société et aux articles L. 233-7 et suivants du code de commerce :

Date de l'opération sur le marché	Actionnaire	Nature du franchissement de seuil	Nombre d'actions	% du capital
23/01/2025	Caisse des dépôts et consignations	Franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital social et des droits de vote	7.614.365	4,98%
08/01/2025	Scotiabank	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	44.429	0,029%
06/01/2025	Nomura International Plc	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.198	0,00%
03/01/2025	Glazer Capital LLC	Franchissement à la baisse des seuils 2% et 1% du capital et des droits de vote	0	0,00%
03/01/2025	BlackRock	Franchissement à la baisse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	4.463.357	2,92%
03/01/2025	Brookfield Renewable Holdings	Franchissement à la hausse du seuil des 2/3 du capital et des droits de vote	102.411.101	67,00%
30/12/2024	BlackRock	Franchissement à la baisse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	4.476.918	2,93%
27/12/2024	BlackRock	Franchissement à la hausse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	4.598.550	3,01%

27/12/2024	Brookfield Renewable Holdings	Franchissement à la hausse des seuils de 1% (et de tous les multiples de ce seuil jusqu'à 53%), 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote	81.197.100	53,12%
27/12/2024	Impala, Cartusia M. Xavier Barbaro (et les membres de sa famille)	Franchissement à la baisse les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10%, et 5% du capital et des droits de vote de la Société (et tout multiple de 1%)	65.945.877	43,14%
26/12/2024	BlackRock	Franchissement à la baisse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	4.390.998	2,87%
24/12/2024	BlackRock	Franchissement à la hausse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	4.590.050	3,00%
17/12/2024	Scotiabank	Franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.555.815	1,02%
27/11/2024	Glazer Capital LLC	Franchissement à la hausse du seuil de 2% du capital et des droits de vote	3.058.383	2,0009%
06/11/2024	Millenium International Management LP	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.481.268	0, 969%

06/11/2024	Norges Bank (the Central Bank of Norway)	Franchissement à la hausse du seuil de 2% du capital et des droits de vote	3.229.730	2,11%
21/10/2024	BlackRock	Franchissement à la baisse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	4.467.760	2,92%
18/10/2024	BlackRock	Franchissement à la hausse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	5.032.396	3,29%
11/10/2024	Nomura International LLC	Franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.541.328	1,008%
08/10/2024	Glazer Capital LLC	Franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.850.000	1,2103%
20/09/2024	Millenium International Management LP	Franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.617.664	1,058%
12/08/2024 ²²	Caisse des dépôts et consignations	Franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote	7.961.935	5,20%
29/07/2024 ²³	Caisse des dépôts et consignations	Franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital et des droits de vote	7.561.935	4,94%

⁻

²² Voir la publication AMF n° 224C1453.

²³ Voir la publication AMF n°224C1383.

29/07/2024	Caisse des dépôts et consignations (Indirectement – opération de CDC Croissance)	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote (par CDC Croissance)	8.170.884	5,34%
17/07/2024	UBS Asset Management	Franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.573.495	1,03%
12/07/2024	Caisse des dépôts et consignations (Indirectement – opération de CDC Croissance)	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote (par CDC Croissance)	8.170.884	5,34%
05/07/2024	AXA Investment Managers SA	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.515.419	1%
02/07/2024	Caisse des dépôts et consignations	Franchissement à la baisse du seuil de 6% du capital et des droits de vote	9.127.354	5,97%
26/06/2024	Norges Bank (the Central Bank of Norway)	Franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.617.535	1,06%
27/06/2024	La Banque Postale Asset Management	Franchissement à la baisse du seuil de 2% du capital et des droits de vote	3.050.047	2%
21/06/2024	BlackRock	Franchissement à la baisse du seuil de 3% du capital et des droits de vote	3.320.793	2,17%
17/06/2024	La Banque Postale Asset Management	Franchissement à la baisse du seuil de 3% du capital	4.190.003	2,75%

		et des droits de vote		
12/06/2024	La Banque Postale Asset Management	Franchissement à la baisse du seuil de 4% du capital et des droits de vote	5.855.605	3,85%
12/06/2024	UBS Asset Management	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.488.810	0,97%
05/06/2024	Schroders Plc	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.360.505	0,8939%
28/05/2024	AMUNDI	Franchissement à la hausse du seuil de 2% du capital et des droits de vote	3.106.909	2,04%
09/05/2024	CREDIT AGRICOLE SA (Indirectement – opération de Predica)	Franchissement à la baisse du seuil de 1% du capital et des droits de vote (par Predica)	1.503.480	0,99%
25/04/2024	Caisse des dépôts et consignations (Indirectement – opération de CDC Croissance)	Franchissement à la baisse du seuil de 2% du capital et des droits de vote (par CDC Croissance)	9.705.121	6,37%
18/04/2024	UBS Asset Management	Franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital et des droits de vote	1.536.132	1,01%

Il convient par ailleurs de noter que, depuis le 31 mai 2024, l'AMF a publié plusieurs déclarations des achats et des ventes effectués pendant une offre publique en application de l'article 231-46 du règlement général de l'AMF.

Enfin, comme indiqué à la Section 2.9 de la Note d'Information et à la Section 2.13 de la Note en Réponse, l'Initiateur s'était réservé la possibilité, à compter de la publication par l'AMF des

principales dispositions du projet d'Offre et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des Actions ou des OCEANEs, sur le marché ou hors marché, conformément aux dispositions des articles 231-38 et 231-39 du règlement général de l'AMF, dans les limites fixées à l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, correspondant à un maximum de 30% des Actions existantes et 30% des OCEANEs 2020 existantes et 30% des OCEANEs 2022 existantes visées par l'Offre, respectivement au Prix de l'Offre par Action, au Prix de l'Offre par OCEANE 2020 et au Prix de l'Offre par OCEANE 2022, soit un maximum de 21.214.001 Actions, 1.103.895 OCEANEs 2020 et 900 OCEANEs 2022 à la date du Projet de Note d'Information.

Dans ce cadre, l'Initiateur a acquis sur le marché, le 3 janvier 2025, 21.214.001 Actions et 509.104 OCEANES 2020. L'Initiateur a donc déclaré à l'AMF le 6 janvier 2025 avoir franchi le seuil de 2/3 du capital et des droits de vote de la Société²⁴. L'Initiateur a également acquis sur le marché, le 6 janvier 2025, 431.000 OCEANES 2020 et, le 9 janvier 2025, 163.791 OCEANES 2020.

Au cours des douze derniers mois, il est constaté qu'à l'exception des déclarations de franchissement de seuil énumérées ci-dessus, la Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil en application des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et de l'article 10 des statuts de la Société.

3.1.5. Pactes d'actionnaires et autres accords

Le 27 décembre 2024, le pacte d'actionnaires conclue par Cartusia et Impala le 21 décembre 2020²⁵ a été résilié, mettant ainsi fin à leur action de concert à l'égard de la Société.

BRHL Aggregator LP ainsi que ses affiliés qui sont actionnaires, et Rosa Investments ont conclu un pacte d'actionnaires (le « **Pacte d'Actionnaires** ») relatif à Holdco (tel que défini au sein de la Note d'Information). Holdco détient indirectement 100 % du capital social et des droits de vote de Brookfield Renewable Holdings. Les principales dispositions de ce Pacte d'Actionnaires sont décrites en Section 2.2(b) de la Note en Réponse.

3.2. Gouvernance et supervision de la Société

La Société est une société anonyme. Elle est représentée par un président-directeur général, Xavier Barbaro (le « **Président-Directeur Général** »), et est dirigée par un conseil d'administration (le « **Conseil d'Administration** »).

Lors de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, la société Fonds Stratégique de Participations, représentée par M. Christophe Gégout en tant que représentant permanent, Mme Stéphanie Levan et M. Simon Veyrat ont démissionné de leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration représentant les Actionnaires Cédants (tel que ce terme est défini à la Section 2.1 de la Note en Réponse), et Mme Ines Bargueno, M. Ignacio Paz-Gomez et M. Ignacio Gomez-Acebo ont été cooptés en tant que membres du conseil d'administration sur proposition de Brookfield Renewable Holdings, à la date de réalisation de l'Acquisition de Bloc, en remplacement des administrateurs

25 Voir les publications AMF n° 220C5564 et 220C5565.

²⁴ Voir la publication AMF n° 225C0078.

démissionnaires représentant les Actionnaires Cédants. À la même date, M. Jacques Veyrat a démissionné de son poste de censeur du Conseil d'Administration.

À la date du présent document, après la réalisation de l'Acquisition de Bloc, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Nom	Fonction
Xavier Barbaro	Directeur général et président du conseil d'administration
Helen Lee Bouygues*	Membre du Conseil d'Administration, administrateur référent
Sixto*	Membre du Conseil d'Administration
(représentée par Bertrand Dumazy)	
Bpifrance Investissement	Membre du Conseil d'Administration
(représentée par Vanessa Giraud)	
Ignacio Paz-Gomez	Membre du Conseil d'Administration
Ines Bargueno	Membre du Conseil d'Administration
Ignacio Gomez-Acebo	Membre du Conseil d'Administration

^{*}membre indépendant

À la date du présent document, après la réalisation de l'Acquisition de Bloc, le comité d'audit du Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Mme Helen Lee Bouygues, en tant que présidente du comité d'audit ;
- M. Ignacio Gomez-Acebo; et
- Sixto (représenté par M. Bertrand Dumazy);

le comité gouvernance et RSE est composé comme suit :

- Sixto (représentée par M. Bertrand Dumazy), en tant que président du comité d'audit ;
- Mme Helen Lee Bouygues; et
- Mme Ines Bargueno.

Il est en outre précisé qu'en vertu de l'Engagement d'Apport BPI, Bpifrance s'est engagée à ce que son représentant au conseil d'administration démissionne de son poste après avoir apporté ses actions à l'Offre et que Brookfield Renewable Holdings a l'intention de demander la cooptation d'un représentant supplémentaire au conseil d'administration de la Société à ce moment-là.

La gouvernance de la Société restera globalement conforme aux règles de gouvernance du code de gouvernance AFEP-MEDEF tant que la Société restera cotée sur Euronext. À la suite de l'Acquisition de Bloc, le Conseil d'Administration de la Société est composé de 28,6% de membres indépendants, ce pourcentage étant légèrement inférieur au seuil de 1/3 fixé par le code AFEP-MEDEF auquel la Société adhère. Toutefois, le Conseil d'Administration a expliqué ce pourcentage de 28,6 % par l'acquisition du contrôle de la Société par Brookfield Renewable Holdings et l'offre publique d'achat subséquente à la suite de laquelle Brookfield Renewable Holdings a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire, si les conditions sont remplies.

Commissaires aux comptes

La Société a deux commissaires aux comptes : Deloitte & Associés et RSM Paris.

Le mandat de Deloitte & Associés expirera lors de l'assemblée générale de 2026.

Le mandat de RSM PARIS a expiré à l'issue de l'assemblée générale de 2024. Son mandat a toutefois été renouvelé par la cinquième résolution de ladite assemblée générale jusqu'à l'assemblée générale de 2030.

3.3. Assemblée générale des actionnaires

Une assemblée générale mixte des Actionnaires de la Société s'est tenue le 14 mai 2024 à 14h30 (l'« **Assemblée générale** »).

Toutes les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée ont été adoptées.

Ces résolutions sont les suivantes :

• Dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023 et approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (1^{ère} résolution),
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023 (2^{nde} résolution),
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende (3^{ème} résolution),
- Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions (4ème résolution),
- Renouvellement de RSM Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire (5^{ème} résolution),
- Renouvellement de Monsieur Simon Veyrat, en qualité d'administrateur (6ème résolution),
- Renouvellement du Fonds Stratégique de Participations, en qualité d'administrateur (7ème résolution),
- Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'Administration (8ème résolution),
- Approbation des informations visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (say on pay ex post global) (9ème résolution),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués

- au titre du même exercice à Monsieur Xavier Barbaro, président directeur général (10ème résolution),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Romain Desrousseaux, directeur général délégué (vote consultatif) (11ème résolution),
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration (12^{ème} résolution),
- Approbation de la politique de rémunération applicable au président directeur général (13ème résolution),
- Approbation de la politique de rémunération applicable au directeur général délégué (14ème résolution),
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond (15ème résolution),

• Dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond (16ème résolution),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits (17ème résolution),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits (18ème résolution),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits (19ème résolution),

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux collaborateurs du groupe à l'étranger, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits (20ème résolution),
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (21ème résolution),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation (22ème résolution),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus (23ème résolution),
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail (24ème résolution),
- Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 18ème à 20ème, 22ème et 24ème résolutions de la présente assemblée ainsi qu'à la 16ème résolution de l'assemblée générale du 10 mai 2023 (25ème résolution),

• Dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire

- Pouvoirs pour les formalités (26^{ème} résolution).

3.4. Suspension du contrat de liquidité

Conformément à la réglementation de l'AMF, l'exécution du contrat de liquidité conclu avec BNP Paribas a été suspendue à compter du 31 mai 2024, soit la date à laquelle la Société a annoncé avoir été informée de l'intention de Brookfield Renewable Holdings de déposer une offre publique d'achat simplifiée sur les actions de la Société et la date à laquelle l'AMF a publié la décision D&I 224C0777 indiquant que cette annonce marquait le début de la période de pré-offre.

À la date du présent document, 66.463 actions propres sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité de la Société.

3.5. Situation des bénéficiaires d'Actions Gratuites

La Société a attribué gratuitement des actions de la Société (les « **Actions Gratuites** ») aux salariés et dirigeants du Groupe dans le cadre de plusieurs plans d'actions gratuites (les « **Plans d'Actions Gratuites** »).

À la date de la Note en Réponse, trois Plans d'Actions Gratuites sont en cours, les Actions Gratuites attribuées dans le cadre de ces Plans d'Actions Gratuites étant toujours en période d'acquisition : (i) le Plan d'Actions Gratuites 2022, (ii) le Plan d'Actions Gratuites 2023, et (iii) le Plan d'Actions Gratuites 2024.

En vertu d'une autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 25 mai 2021 et d'une autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 10 mai 2023, le Conseil d'Administration a attribué des Actions Gratuites en 2022, 2023 et 2024 aux salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des Plans d'Actions Gratuites, comme suit :

- le 14 mars 2022, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer 164.046 Actions Gratuites à certains salariés du Groupe. L'attribution d'Actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 14 mars 2025, étant précisé que la date de disponibilité de ces Actions Gratuites est fixée au 17 mars 2025, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe et que les conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration dans le règlement du plan et relatives notamment à l'atteinte des objectifs financiers et de développement soient remplies (les « Actions Gratuites 2022 ») ;
- le 28 février 2023, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer 221.766 Actions Gratuites à certains salariés du Groupe. L'attribution d'Actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 28 février 2026, étant précisé que la date de disponibilité de ces Actions Gratuites est fixée au 3 mars 2026, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe et que les conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration dans le règlement du plan et relatives notamment à l'atteinte des objectifs financiers et de développement soient remplies (les « Actions Gratuites 2023 ») ;
- le 28 février 2024 et le 14 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer 729.303 Actions Gratuites à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe. L'attribution d'Actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 1er mars 2027, étant précisé que la date de mise à disposition de ces Actions Gratuites est fixée au 3 mars 2027, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe et que les conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration dans le règlement du plan et relatives notamment à l'atteinte des objectifs financiers et de développement soient remplies (les « Actions Gratuites 2024 » et le « Plan d'Actions Gratuites 2024 »).

	Plan d'Actions Gratuites 2022	Plan d'Actions Gratuites 2023	Plan d'Actions Gratuites 2024
Date de l'assemblée générale des actionnaires	25 mai 2021	25 mai 2021	10 mai 2023
Date de la décision d'attribution	14 mars 2022	28 février 2023	28 février 2024 14 mars 2024
Nombre d'Actions Gratuites initialement attribuées	164.046	221.766	729.303
Nombre d'Actions Gratuites en cours d'acquisition (au 31 décembre 2024)	160.406	210.833	706.105
Date d'acquisition définitive	14 mars 2025	28 février 2026	1er mars 2027
Conditions de performance	✓	✓	√
Conditions de présence	✓	✓	✓
Date de disponibilité	17 mars 2025	3 mars 2026	3 mars 2027
Période de conservation	Aucune	Aucune	Aucune
Nombre d'Actions Gratuites soumises à une période de conservation spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux	N/A	N/A	45.208

Le 26 décembre 2024, le Conseil d'Administration a décidé, sous réserve de la réalisation de l'Acquisition de Bloc, laquelle a eu lieu le 27 décembre 2024 :

- en ce qui concerne le Plan d'Actions Gratuites 2022 :
 - (i) de réputer entièrement satisfaites les conditions de performance prévues par le Plan d'Actions Gratuites 2022, et
 - (ii) d'accélérer le terme de la période d'acquisition prévue par le règlement du Plan d'Actions Gratuites 2022, pour l'intégralité des Actions Gratuites 2022, tel que leur nombre pourrait être éventuellement ajusté conformément aux termes du Plan d'Actions Gratuites 2022, qui deviendront immédiatement acquises à la date d'ouverture de l'Offre,
- s'agissant du Plan d'Actions Gratuites 2023 :
 - (i) de réputer entièrement satisfaites les conditions de performance prévues par le Plan d'Actions Gratuites 2023, et

- (ii) de proposer à chaque bénéficiaire du Plan d'Actions Gratuites 2023 ayant choisi cette option
 - (x) l'accélération de la période d'acquisition portant sur 50% de leurs Actions Gratuites 2023, tel que leur nombre pourrait être éventuellement ajusté conformément aux termes du Plan d'Actions Gratuites 2023 (les « Actions Gratuites Accélérées 2023 »), qui seraient définitivement acquises le 28 février 2025 sous condition de présence,
 - (y) de ne pas modifier la période d'acquisition des 50 % d'Actions Gratuites 2023 restantes dans le cadre du Plan d'Actions Gratuites 2023 (les « **Actions Gratuites Non Accélérées 2023** »), qui seraient définitivement acquises le 28 février 2026 sous condition de présence et
 - (z) sous réserve de la survenance d'un « Cas de Défaut de Liquidité » et d'une condition de présence du bénéficiaire au 28 février 2026, de bénéficier d'un plan de rétention en numéraire en lieu et place des droits du bénéficiaire concerné à recevoir les Actions Gratuites Non Accélérées 2023, et
- s'agissant du Plan d'Actions Gratuites 2024 :
 - (i) de réputer entièrement satisfaites les conditions de performance prévues par le Plan d'Actions Gratuites 2024, et
 - (ii) de proposer à chaque bénéficiaire du Plan d'Actions Gratuites 2024 de bénéficier, sous réserve d'un « Cas de Défaut de Liquidité » (ou, s'agissant de M. Xavier Barbaro, sous réserve d'une démission de ses fonctions de président-directeur général de la Société à la suite de la réalisation du Retrait Obligatoire et à hauteur du nombre d'Actions Gratuites 2024 acquises prorata temporis à la date de cessation de ses fonctions) et d'une condition de présence du bénéficiaire au 1er mars 2027, d'un plan de rétention en numéraire en lieu et place de tout ou partie des droits du bénéficiaire concerné à recevoir les Actions Gratuites 2024 (étant précisé que le montant par Action Gratuite 2024 qui sera perçu par tout bénéficiaire qui choisira de bénéficier du plan de rétention en numéraire correspondra au Prix de l'Offre par Action). Il est précisé à cet égard que le plan de rétention en numéraire dont M. Xavier Barbaro bénéficie (i) est conditionné à la cessation de ses fonctions en tant que président-directeur général de la Société, (ii) porte sur un nombre d'Actions Gratuites 2024 qui seront acquises à la date de cessation de ses fonctions de président directeur général de la Société (compte tenu des caractéristiques particulières du Plan d'Actions Gratuites 2024 le concernant, qui prévoient, en cas de cessation de ses fonctions, une acquisition des Actions Gratuites 2024 par ce dernier prorata temporis à la durée de ses fonctions durant leur période d'acquisition), et (iii) sera acquis le 1er mars 2027.

Par exception à ce qui précède, certains Managers du Groupe²⁶ (tel que ce terme est défini dans la Note en Réponse) (à l'exclusion de M. Xavier Barbaro) détenant des Actions Gratuites Non

²⁶ En ce compris M. Romain Desrousseaux.

Accélérées 2023 et des Actions Gratuites 2024, se voient offrir par l'Initiateur la possibilité de bénéficier, sous réserve d'un « Cas de Défaut de Liquidité », d'un nouveau plan de rétention sous la forme d'actions de BRHL Midco (en lieu et place de tout ou partie du plan de rétention en numéraire susmentionné).

Il est précisé que les bénéficiaires du Plan d'Actions Gratuites 2023 et du Plan d'Actions Gratuites 2024 pourront choisir de bénéficier du Contrat de Liquidité ou du plan de rétention en numéraire (ou, pour certains Managers, du plan d'actions de rétention, en lieu et place de tout ou partie du plant de rétention en numéraire) jusqu'au dixième jour suivant la date de la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'Offre.

Les bénéficiaires d'Actions Gratuites livrées avant la clôture de l'Offre (soit, au regard du calendrier indicatif prévu à la Section 2.14 de la Note en Réponse, les Actions Gratuites 2022 et les Actions Gratuites Accélérées 2023) représentant un maximum de 265.822 Actions pourront apporter ces Actions Gratuites à l'Offre compte tenu du calendrier envisagé tel qu'indiqué en Section 2.14 de la Note en Réponse. Comme indiqué ci-dessus, 105.416 Actions Gratuites Accélérées 2023 ne pourront pas être apportées à l'Offre²⁷ mais seront toutefois visées par le Retrait Obligatoire, le cas échéant.

Les 811.720 Actions qui pourraient être émises à la suite de l'acquisition définitive d'une partie des Actions Gratuites Non Accélérées 2023 et de la totalité des Actions Gratuites 2024 (ensemble les « **Actions Gratuites Indisponibles** ») attribuées par la Société, ne pourront pas être apportées à l'Offre et seront donc couvertes par les Contrats de Liquidité.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société et à la date de la Note en Réponse, 49.388 Actions sont détenues par les dirigeants mandataires sociaux du Groupe à la suite de l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées par la Société dans le cadre des Plans d'Actions Gratuites mis en œuvre en 2018 et 2021 et sont soumises à une période de conservation spécifique aussi longtemps qu'ils exercent des fonctions de mandataire social au sein du Groupe (les « Actions Indisponibles des Dirigeants »). Ces Actions Indisponibles des Dirigeants ne peuvent pas être apportées à l'Offre et sont donc couvertes par les Contrats de Liquidité respectivement conclus par M. Xavier Barbaro et M. Romain Desrousseaux.

3.6. Situation des porteurs d'OCEANES

Le 2 juin 2020, la Société a émis 3.679.653 OCEANES 2020 à échéance 2 juin 2025. Les OCEANES 2020, d'une valeur nominale de 46,20 euros chacune, sont assorties d'un taux nominal annuel de 2,00 % payable semestriellement (2 juin et 2 décembre) et sont convertibles ou échangeables à tout moment par la livraison de 1,176 Action nouvelle ou existante pour une OCEANE 2020, sous réserve des ajustements complémentaires prévus dans les termes et conditions des OCEANE 2020 et selon les conditions qui y sont prévues (pour une date d'ouverture de l'Offre au 13 février 2025). A la connaissance de la Société, 3.679.653 OCEANES 2020 sont en circulation à la date de la Note

Gratuites Accélérées 2023 seront donc disponibles à compter du 3 mars 2025.

26

²⁷ La période d'acquisition des Actions Gratuites Accélérées 2023 prendra fin le 28 février 2025. Ces Actions

en Réponse. Les OCEANES 2020 sont cotées sur Euronext Access sous le code ISIN FR0013515707.

Le 14 septembre 2022, la Société a émis 3.000 OCEANES 2022 à échéance 14 septembre 2027. Les OCEANES 2022, d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune, sont assorties d'un taux nominal annuel de 2,875 % payable semestriellement (14 mars et 14 septembre) et sont convertibles ou échangeables à tout moment par la livraison de 2.118,081 Actions nouvelles ou existantes pour une OCEANE 2022, sous réserve des ajustements complémentaires prévus dans les termes et conditions des OCEANE 2022 et selon les conditions qui y sont prévues. A la connaissance de la Société, 3.000 OCEANES 2022 sont en circulation à la date de la Note en Réponse. Les OCEANES 2022 sont cotées sur Euronext Access sous le code ISIN FR001400CMS2.

3.6.1. Apport à l'Offre

Les porteurs d'OCEANEs ont la possibilité d'apporter leurs OCEANEs à l'Offre, selon les modalités décrites dans la Note d'Information.

3.6.2. Remboursement anticipé en cas de changement de contrôle

La réalisation de l'Acquisition de Bloc a donné lieu à un « Changement de Contrôle » de la Société selon les termes et conditions des OCEANEs.

Conformément aux termes et conditions des OCEANEs, lors de la survenance d'un tel Changement de Contrôle, tout porteur d'OCEANEs peut, à sa discrétion, demander à la Société de procéder au remboursement anticipé en numéraire de la totalité, mais non d'une partie, des OCEANEs détenues par ce porteur à leur valeur nominale majorée des intérêts courus à compter (et en ce compris) de la dernière date de paiement des intérêts jusqu'à (mais à l'exclusion) de la date optionnelle de remboursement anticipé concernée conformément aux termes et conditions des OCEANEs.

Le prix de ce remboursement anticipé serait de 46,44 euros pour les OCEANES 2020 et de 101.382,00 euros pour les OCEANES 2022²⁸, sur la base d'une date de remboursement anticipé prévue le 7 mars 2025, étant rappelé que la Société dispose de jusqu'à 30 jours calendaires après la réalisation de l'Acquisition de Bloc pour publier une notification de Changement de Contrôle puis jusqu'à 25 à 30 jours ouvrés pour procéder au remboursement anticipé.

La Société a informé les porteurs d'OCEANEs du Changement de Contrôle résultant de la réalisation de l'Acquisition de Bloc par le biais d'une notification diffusée par la Société et publiée sur son site internet (www.neoen.com) le 24 janvier 2025.

_

²⁸ Ce prix est coupon attaché. Le montant du Prix de l'Offre par OCEANE 2022 est de 103.562,50 euros coupon détaché, le montant du coupon étant de 1.437,50 euros (voir Section 2.8 de la Note d'Information pour plus d'informations concernant les modalités de paiement du Prix de l'Offre par OCEANE 2022 dont le détachement du coupon est prévu le 12 mars 2025)

Ces notifications ont pour objet de rappeler aux porteurs d'OCEANEs qu'ils ont le droit de demander le remboursement anticipé de leurs OCEANEs et d'indiquer (i) la date de remboursement anticipé qui serait comprise entre le 25ème et le 30ème jour ouvré suivant la date de publication de la notification par la Société, (ii) le montant du remboursement anticipé et (iii) le délai, d'au moins 15 jours ouvrés suivant la publication de la notification par la Société, pendant lequel les demandes de remboursement anticipé des OCEANEs doivent être reçues par l'agent centralisateur.

Pour obtenir le remboursement anticipé des OCEANEs, les porteurs d'OCEANEs doivent introduire une demande auprès de l'intermédiaire financier détenant leurs OCEANEs sur un compte-titres. Une telle demande ne peut être révoquée une fois qu'elle a été reçue par l'intermédiaire financier concerné.

Les demandes de remboursement anticipé et les OCEANEs correspondantes doivent être reçues par l'agent centralisateur au plus tard le cinquième jour ouvré précédant la date de remboursement anticipé.

Dans ce cas, les OCEANEs, lorsqu'un remboursement anticipé a été demandé, seront remboursées à un prix égal à leur valeur nominale majorée des intérêts courus à compter de la date du dernier paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé, jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

3.6.3. Droits des porteurs d'OCEANEs en cas d'offre publique

A. Conversion ou échange des OCEANEs en cas d'offre

Conformément aux termes et conditions des OCEANEs, et en cas d'approbation de l'Offre par l'AMF, l'ouverture de l'Offre donnera lieu à un ajustement du ratio de conversion/échange des Actions pendant la Période d'Ajustement (telle que définie ci-après) selon la formule suivante (le résultat sera arrondi conformément aux termes et conditions d'émission des OCEANEs)

$$NCER = CER \times [1 + ICEP \times (c / t)]$$

où:

- « NCER » désigne le nouveau ratio de conversion/échange des OCEANEs applicable pendant la Période d'Ajustement (arrondi à trois décimales, 0,0005 étant arrondi au millième supérieur, soit 0,001) ;
- « CER » désigne le ratio de conversion/échange en vigueur avant la date d'ouverture de l'Offre, ce ratio de conversion/échange étant de 1,176 Action pour une OCEANE 2020, et de 2.118,0805 Action pour une OCEANE 2022 pour une date d'ouverture de l'Offre au 13 février 2025;
- « ICEP » désigne 40 % pour les OCEANEs 2020 et 35 % pour les OCEANEs 2022 ;

- « c » désigne le nombre de jours calendaires entre la date d'ouverture de l'Offre (incluse) et la date d'échéance (exclue), la date d'échéance étant le 2 juin 2025 pour les OCEANES 2020 et le 14 septembre 2027 pour les OCEANES 2022; et
- « t » désigne le nombre de jours calendaires entre la date d'émission des OCEANES (incluse) (cette date étant le 2 juin 2020 pour les OCEANES 2020 et le 14 septembre 2022 pour les OCEANES 2022) jusqu'à la date d'échéance (exclue) (ce nombre de jours étant de 1.826 pour les OCEANES 2020 et pour les OCEANES 2022).

À la suite de l'Offre, les ratios de conversion/échange ajustés (ou NCER) sont de 1,204 pour les OCEANEs 2020 et 2.500,924 pour les OCEANEs 2022, sur la base d'une date d'ouverture de l'Offre le 13 février 2025, comme indiqué dans le calendrier indicatif en Section 2.14 de la Note en Réponse. Les ratios étant dépendants de la date d'ouverture de l'Offre, ils seront modifiés en cas de report ou d'avancement de cette date.

L'ajustement des ratios de conversion/échange, tel qu'exposé ci-dessus, bénéficiera, conformément aux termes et conditions respectifs des OCEANEs, exclusivement aux porteurs d'OCEANEs qui exerceront leur droit de conversion/échange, entre (et en ce compris) :

- la date d'ouverture de l'Offre ; et
- la première des dates suivantes : (A), (i) la date qui tombe dix (10) jours ouvrés²⁹ après la date de publication par l'AMF de l'avis du résultat de l'Offre, ou (ii) si Brookfield Renewable Holdings retire l'Offre, la date à laquelle ce retrait est publié, et (B) la date qui est le 7^{ème} jour de bourse³⁰ précédant la date d'échéance ou le remboursement anticipé.

Cette période est appelée la « Période d'Ajustement ».

Si le droit de conversion/échange d'Actions est exercé pendant la Période d'Ajustement, les Actions correspondantes seront livrées dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés à compter de la date d'exercice.

En cas d'ajustement, la Société en informera les titulaires d'OCEANEs au moyen d'un avis diffusé par elle et publié sur son site internet (www.neoen.com). Cet ajustement fera également l'objet d'un

Aux fins du présent paragraphe, et conformément aux termes et conditions des OCEANEs, on entend par « jour ouvré » un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) (i) pendant lequel les marchés et les banques commerciales sont ouverts à Paris (France) et (ii) pendant lequel Euroclear France ou tout successeur opère et (iii) pendant lequel le système de règlement brut en temps réel de la zone euro (dit « TARGET 2 »), ou tout système ultérieur est en fonctionnement.

Pour l'application du présent paragraphe, et conformément aux termes et conditions des OCEANEs, on entend par « jour de bourse » tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les Actions sont négociées sur Euronext Paris, à l'exception d'un jour où ces Actions cessent d'être négociées avant l'heure habituelle de clôture, que cette cessation soit programmée ou non.

avis diffusé par Euronext Paris dans les mêmes délais que ceux qui pourraient être exigés par la réglementation applicable.

B. Remboursement anticipé si les OCEANES 2020 en circulation représentent moins de 15% du total des OCEANES 2020 en circulation et si les OCEANES 2022 en circulation représentent moins de 20% du total des OCEANES 2020 en circulation.

Conformément aux modalités des OCEANEs, la Société peut, à sa discrétion et à tout moment, mais sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours calendaires (et d'un maximum de 90 jours calendaires), racheter à leur valeur nominale la totalité des OCEANEs restantes en circulation, si elles représentent moins de 15% du nombre d'OCEANEs 2020 émises au titre des OCEANEs 2020 et si elles représentent moins de 20% du nombre d'OCEANE 2022 émises au titre des OCEANEs 2022.

Dans l'hypothèse où une procédure de Retrait Obligatoire serait mise en œuvre à l'égard des Actions seulement, Brookfield Renewable Holdings a indiqué dans le Projet de Note d'Information se réserver le droit de demander à la Société d'exercer cette Option de Remboursement Anticipé conformément aux termes et conditions des OCEANEs. Les porteurs d'OCEANEs conserveront toutefois le droit d'exercer leur droit de conversion jusqu'au 7ème jour ouvré (inclus) précédant la date fixée pour le remboursement anticipé. Les ratios de conversion/échange sont égaux au NCER applicable si le droit de conversion/échange est exercé pendant la Période d'Ajustement, ou égaux aux ratios de conversion/d'échange pertinents en vigueur en dehors de la Période d'Ajustement et indiqués à la Section 3.6 du présent document.

C. Remboursement anticipé en cas de radiation des Actions de la cote

Conformément aux termes et conditions des OCEANEs, si les Actions ne sont plus admises aux négociations sur Euronext Paris ou tout autre marché réglementé (un « Retrait de la Cotation ») (ce qui serait le cas si le Retrait Obligatoire était mis en œuvre, voir la Section 2.11 en ce qui concerne l'intention de Brookfield Renewable Holdings concernant le Retrait Obligatoire et le Retrait de la Cotation), tout porteur d'OCEANEs peut, à sa discrétion, demander à la Société de procéder au remboursement anticipé en numéraire de la totalité, mais non d'une partie, des OCEANEs détenues par ce porteur à leur valeur nominale, soit 46,20 euros pour les OCEANEs 2020 et 100.000 euros pour les OCEANEs 2022, majorée des intérêts courus à compter de (et en ce compris) la dernière date de paiement des intérêts jusqu'à (mais à l'exclusion) de la date de remboursement anticipé concernée conformément aux termes et conditions des OCEANEs.

La Société informera les porteurs d'OCEANEs du Retrait de la Cotation par le biais d'une notification diffusée par la Société et publiée sur son site internet (www.neoen.com) ainsi que par une notification à émettre par Euronext Paris au plus tard 30 jours calendaires suivant la date effective du Retrait de la Cotation.

Ces notifications ont pour objet de rappeler aux porteurs d'OCEANEs qu'ils ont le droit de demander le remboursement anticipé de leurs OCEANEs et d'indiquer (i) la date de

remboursement anticipé qui serait comprise entre le 25ème et le 30ème jour ouvré suivant la date de publication de la notification par la Société, (ii) le montant du remboursement anticipé et (iii) le délai, d'au moins 15 jours ouvrés suivant la date de publication de la notification par la Société, pendant lequel les demandes de remboursement anticipé des OCEANEs doivent être reçues par l'agent centralisateur.

Pour obtenir le remboursement anticipé des OCEANEs, les porteurs d'OCEANEs doivent introduire une demande auprès de l'intermédiaire financier détenant leurs OCEANEs sur un compte-titres. Une telle demande ne peut être révoquée une fois qu'elle a été reçue par l'intermédiaire financier concerné.

Les demandes de remboursement anticipé et les OCEANEs correspondantes doivent être reçues par l'agent centralisateur au plus tard le cinquième jour ouvré précédant la date de remboursement anticipé.

Dans ce cas, les OCEANEs, lorsqu'un remboursement anticipé a été demandé, seront remboursées à un prix égal à leur valeur nominale majorée des intérêts courus à compter de la date du dernier paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé, jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Un tel remboursement anticipé pourra être décidé dans les conditions susvisées en cas de mise en œuvre d'une procédure de Retrait Obligatoire sur les seules Actions, notamment dans le cas où les OCEANEs ne seraient pas remboursées avant cette date.

4. ÉVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES IMPORTANTS

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document, de litige significatif ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société, à l'exception de l'Offre et des opérations connexes décrites dans le Rapport annuel, la Note d'Information et la Note en Réponse et des évènements décrits cidessous.

Comme annoncé dans un communiqué de presse daté du 4 décembre 2024 (joint en <u>Annexe</u>) et dans le but d'obtenir l'autorisation de la Commission Australienne de la Concurrence et de la Consommation (*Australian Competition and Consumer Commission*) dans le cadre de l'Acquisition de Bloc, la Société a conclu un accord avec HMC Capital, en vue de la cession de ses actifs et projets dans l'État de Victoria, en Australie, comprenant 652 MW d'actifs en exploitation et environ 2,8 GW de projets en développement.

5. Communiques de presse publies par la Societe depuis la publication du rapport annuel

La Société publie ses communiqués de presse sur son site web (www.neoen.com).

Depuis la publication du Rapport annuel le 21 mars 2024, les principaux communiqués de presse suivants ont été publiés par la Société sur son site web :

Date du communiqué de presse	Titre du communiqué de presse
2 mai 2024	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2024.
30 mai 2024	Brookfield entre en négociations exclusives avec Impala et d'autres
	actionnaires pour acquérir une participation majoritaire dans Neoen et
	lancer une offre publique d'achat obligatoire portant sur 100% de la
	Société.
25 juin 2024	Signature d'un contrat de cession d'actions pour l'acquisition d'une
	participation majoritaire dans Neoen par Brookfield auprès d'Impala et
	d'autres actionnaires, et d'un engagement d'apport entre Brookfield et
	Bpifrance.
25 juillet 2024	Résultats semestriels 2024
5 novembre 2024	Chiffre d'affaires 9M 2024
26 novembre 2024	Neoen révise son objectif d'EBITDA ajusté 2024 et confirme ses
	ambitions pour 2025
4 décembre 2024	Neoen cède à HMC Capital son portefeuille d'actifs et de projets situés
	dans l'État de Victoria (Australie) pour un montant de 950 millions de
	dollars australiens
27 décembre 2024	Réalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neoen
	par Brookfield auprès d'Impala et d'autres actionnaires
24 janvier 2025	Brookfield Renewable Holdings SAS augmente le prix offert pour les
	OCEANEs 2022 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée
	portant sur les actions et OCEANEs de Neoen
28 janvier 2025	Confirmation de l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société

Les copies des communiqués de presse susmentionnés figurent en Annexe.

Il est par ailleurs précisé que Neoen publiera le 5 mars 2025 prochain, ses comptes consolidés pour l'année 2024, non-audités par les commissaires aux comptes. Ces derniers seront notamment disponibles sur le site web de Neoen (<u>www.neoen.com</u>).

6. Personne responsable du present document

"J'atteste que le présent document d'information relatif aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de la Société déposé le 11 février 2025 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée de Brookfield Renewable Holdings sur les actions de Neoen, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 de l'AMF.

À ma connaissance, ces informations sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

M. Xavier Barbaro, en sa qualité de directeur général et président du conseil d'administration de Neoen.

Annexe

Communiqués de presse

[Fin de la page laissée intentionnellement en blanc]

Paris, le 2 mai 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2024

Neoen enregistre un premier trimestre en ligne avec ses attentes et confirme son objectif d'EBITDA ajusté 2024

- La production d'électricité s'est élevée à 2,2 TWh au cours du premier trimestre 2024, en augmentation de 11% par rapport au premier trimestre 2023
- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 a atteint 141,4 M€, en recul de 8% à taux de change courants et de 6% à taux de change constants par rapport au premier trimestre 2023
- Cette performance est liée à l'effet mécanique de l'entrée en vigueur, à partir du mois d'avril 2023, des PPA de plusieurs centrales qui bénéficiaient d'early generation revenue significatifs au premier trimestre 2023
- Le portefeuille sécurisé¹ s'établit à près de 9,1 GW à fin mars 2024, dont 8,0 GW en opération ou en construction
- Le Groupe confirme son objectif d'EBITDA ajusté² 2024 compris entre 530 et 560 M€, avec un taux de marge d'EBITDA ajusté² supérieur à 85%
- Le Groupe réitère également son ambition de voir son EBITDA ajusté² dépasser 700 millions d'euros en 2025 et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025

Neoen (code ISIN: FR0011675362, code mnémonique: NEOEN), un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable, annonce un chiffre d'affaires non audité de 141,4 millions d'euros au premier trimestre 2024, en baisse de 8% par rapport au premier trimestre 2023. A taux de change constants, il est en recul de 6%.

Xavier Barbaro, président – directeur général de Neoen, déclare : « Nous avons réalisé un bon début d'année, avec le gain de beaux appels d'offres et un chiffre d'affaires conforme à nos attentes. Nous anticipons dans les prochains trimestres un retour de la croissance de nos revenus, porté notamment par la mise en service progressive de nos 3 GW d'actifs actuellement en construction. Parmi ces actifs figurent entre autres plusieurs batteries de longue durée, conformément aux ambitions que nous avions affichées il y a un peu plus d'un an. A ce titre, le nouveau contrat de capacité de stockage de 300 MW, sur une durée de 4 heures, remporté en Western Australia, prouve la valeur des solutions que nous pouvons apporter dans la fiabilisation des réseaux. Avec un portefeuille de batteries en opération ou en construction totalisant désormais 1,9 GW / 4,5 GWh, Neoen s'affirme toujours plus comme un des leaders mondiaux du stockage. »

de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et de la variation de juste valeur des

instruments financiers dérivés énergie.

¹ Actifs en opération, en construction ou projets *awarded*.

La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de *farm-down*, retraité des dotations aux amortissements et provisions opérationnelles courantes,

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eléments opérationnels

	31 mars 2024	31 décembre 2023	Var.
Actifs en opération (MW) (1)	5 070	4 983	+87(2)

⁽¹⁾ Capacité brute intégrant les participations dans des projets où Neoen est minoritaire : Cestas (300,0 MWc, détenus à 36% par Neoen), Seixal (8,8 MWc, détenus à 50% par Neoen), ainsi que les parcs éoliens Les Beaux Monts (24,2 MW), Le Berger (22,6 MW) et Saint-Sauvant (20,6 MW), trois actifs dont Neoen a cédé 95% de sa participation en 2022.

À la suite de l'entrée en opération du parc éolien de Storbrännkullen en Suède (57 MW), et des centrales solaires de Bessines (22 MWc) et Lirac (5 MWc) en France, la capacité en opération s'élève à 5 070 MW au 31 mars 2024, contre 4 983 MW au 31 décembre 2023.

	T1 2024	T1 2023	Var. %
Production (TWh)	2,2	2,0	+11%

La **production d'électricité** s'est élevée à plus de 2,2 TWh au premier trimestre 2024, en hausse de 11% par rapport à la même période en 2023.

Le **taux de disponibilité moyen des actifs éoliens** s'est élevé à 95,4% au premier trimestre 2024 contre 89,0% au premier trimestre 2023. Cette hausse s'explique principalement par la meilleure disponibilité de la centrale de Mutkalampi en Finlande, qui avait été pénalisée au premier trimestre 2023 par la défaillance d'un câble.

Le facteur de charge moyen des actifs éoliens s'est établi à 30,9% au premier trimestre 2024 contre 31,2% au premier trimestre 2023. Il résulte de conditions de vent moins favorables en France, effet partiellement compensé par l'augmentation du taux de disponibilité et de meilleures conditions de vent en Australie.

Le taux de disponibilité moyen des actifs solaires s'est quant à lui établi à 96,3% au premier trimestre 2024 contre 93,2% au premier trimestre 2023. Cette hausse reflète essentiellement la plus grande disponibilité de la centrale d'El Llano au Mexique, dont le remplacement du transformateur a été finalisé fin 2023.

Le facteur de charge moyen des actifs solaires s'est élevé à 22,7% au premier trimestre 2024 contre 22,3% au premier trimestre 2023. Il résulte du meilleur taux de disponibilité et de conditions d'ensoleillement plus favorables en Australie, effets partiellement compensés par une moindre ressource solaire pour les centrales européennes.

⁽²⁾ Dont +2 MW de réévaluation de puissance.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 en baisse de 8% à taux de change courants et 6% à taux de change constants

	T1 2024	T1 2023	Var. %
Chiffre d'affaires (M€) ⁽¹⁾			
Eolien	69,3	74,1	-7%
Solaire	55,3	63,6	-13%
Stockage	16,5	16,4	+1%
Autre ⁽²⁾	0,3	0,3	n/a
Chiffre d'affaires consolidé	141,4	154,4	-8%
Dont ventes d'énergie sous contrat	102,6	112,9	-9%
Dont ventes d'énergie sur les marchés ⁽³⁾	26,7	34,6	-23%
Dont autres produits ⁽⁴⁾	12,1	6,9	+77%

⁽¹⁾ Données financières non auditées.

Le chiffre d'affaires consolidé de Neoen s'est élevé à 141,4 millions au premier trimestre 2024, en recul de 8% par rapport au premier trimestre 2023. A taux de change constants³, il est en repli de 6%. Cette évolution s'explique principalement par l'effet mécanique de la moindre contribution de plusieurs actifs entrés progressivement dans leurs PPA long terme à partir du deuxième trimestre 2023, en Finlande et en Australie. La centrale de Mutkalampi en Finlande a en effet bénéficié d'early generation revenue significatifs au cours du premier trimestre 2023, et ce jusqu'aux démarrages de ses différents PPA, intervenus principalement au cours des deuxième et troisième trimestres 2023. La centrale solaire de Western Downs en Australie a également bénéficié d'early generation revenue importants au premier trimestre 2023, avant l'entrée en vigueur du prix de son PPA long terme au début du second trimestre 2023. L'évolution du chiffre d'affaires a en revanche été portée par la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au premier trimestre 2024, notamment en France, en Finlande, en Suède et au Canada, ainsi que par un effet volume positif associé à plusieurs actifs déjà en production au 1er janvier 2023 en Australie et en Finlande. Enfin, le chiffre d'affaires a été impacté par les cessions opérées en 2023 dans le cadre des opérations de farm-down, ainsi que par un effet de change défavorable, essentiellement imputable à l'évolution du dollar australien.

Le **chiffre d'affaires de l'activité éolienne** du premier trimestre 2024 est en recul de 7% par rapport au premier trimestre 2023 (5% à taux de change constants), essentiellement sous l'effet de la baisse attendue des revenus du parc de Mutkalampi à la suite de l'entrée en vigueur de ses PPA long terme. A l'inverse, le chiffre d'affaires a bénéficié de la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au premier trimestre 2024, principalement en France, en Suède et en Finlande, ainsi que celle, plus élevée, de la centrale de Kaban en Australie, dont la production était montée en puissance au cours du premier trimestre 2023. Cette dernière est entrée dans son contrat de capacité long terme le 1^{er} janvier 2024. Enfin, le chiffre d'affaires a été porté par de meilleures conditions de vent en Australie, mais a été à l'inverse pénalisé par une moindre

⁽²⁾ Correspondant au segment Développement et investissement.

⁽³⁾ Au premier trimestre 2024, les ventes d'énergie solaire et éolienne sur les marchés s'élèvent à 16,8 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros au premier trimestre 2023.

⁽⁴⁾ Les autres produits correspondent principalement aux paiements de capacité dont bénéficient certaines batteries ainsi que la centrale éolienne de Kaban (depuis le 1er janvier 2024), à l'activité de développement et à des prestations de services auprès de tiers.

³ Sur la base des taux de change moyens du premier trimestre 2023.

ressource en France. L'activité éolienne a contribué à hauteur de 49% au chiffre d'affaires consolidé de Neoen au premier trimestre 2024 (contre 48% au premier trimestre 2023).

Le **chiffre d'affaires de l'activité solaire** du premier trimestre 2024 est en baisse de 13% par rapport au premier trimestre 2023 (11% à taux de change constants), essentiellement sous l'effet de la moindre contribution de la centrale de Western Downs en Australie à la suite de l'entrée en vigueur du prix de son PPA long terme au début du deuxième trimestre 2023. Le chiffre d'affaires a en revanche bénéficié de la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au premier trimestre 2024, principalement en France, ainsi que d'un effet prix positif en France et en Amérique. L'activité solaire a contribué à hauteur de 39% au chiffre d'affaires consolidé de Neoen au premier trimestre 2024 (contre 41% au premier trimestre 2023).

Le **chiffre d'affaires de l'activité stockage** est en hausse de 1% par rapport au premier trimestre 2023 (5% à taux de change constants). Cette progression s'explique notamment par une contribution plus élevée de la Victorian Big Battery en Australie, qui a bénéficié d'évènements inattendus ayant affecté le réseau, et de la batterie d'Yllikkälä Power Reserve One en Finlande, effet partiellement compensé par une moindre performance de la batterie australienne Hornsdale Power Reserve, pénalisée par une baisse de ses revenus de régulation de fréquence (*FCAS*). L'activité de stockage a représenté 12% du chiffre d'affaires consolidé au premier trimestre 2024 contre 11% au premier trimestre 2023.

Au premier trimestre 2024, **les ventes d'énergie solaire et éolienne réalisées sur le marché** sont en recul de 32% par rapport au premier trimestre 2023. Cette évolution résulte, comme attendu, de la baisse mécanique des *early generation revenue* n'ayant pas fait l'objet d'une couverture, notamment pour les centrales de Mutkalampi et Kaban. Elle est également imputable à i) la baisse des ventes de certificats verts de la centrale de Western Downs et ii) la mise en place de contrats de couverture court terme adossés aux *early generation revenue* de plusieurs actifs en France, qui bénéficient de la possibilité de vendre sur le marché leur production pour une période de 18 mois avant l'entrée en vigueur de leurs PPA gouvernementaux. Au total, la part des ventes sur le marché dans le chiffre d'affaires solaire et éolien est passée de 18% au premier trimestre 2023 à 14% au premier trimestre 2024.

Portefeuille à fin mars 2024 : 27,8 GW, dont portefeuille sécurisé de 9,1 GW

En MW	31 mars 2024	31 décembre 2023	var.
Actifs en opération	5 070	4 983	+87
Actifs en construction	2 943	3 000	-57
Sous-total actifs en opération ou en construction	8 013	7 983	+30
Projets awarded	1 052	1 000	+52(1)
Total des MW secured portfolio	9 065	8 983	+82
Projets tender ready	3 241	2 978	+263
Projets advanced development	15 501	15 666	-165
Total des MW advanced pipeline	18 743	18 644	+99
Total des MW secured portfolio et advanced pipeline	27 807	27 627	+180
Projets early-stage	> 10 GW	> 10 GW	

⁽¹⁾ Net de la cession des projets solaires de La Machine (5 MWc), Soumont St-Quentin (5 MWc), Soumont (4 MWc), et Saint-Priest-la-Prugne (3 MWc), ainsi que de l'abandon de deux projets en France pour une capacité totale de 21 MWc.

Les capacités en opération ou en construction sont restées stables à 8,0 GW par rapport au 31 décembre 2023. Ils incluent 5,1 GW en opération et 2,9 GW en construction. Au premier trimestre 2024,

Neoen a mis en opération le parc éolien de Storbrännkullen en Suède (57 MW), ainsi que les centrales solaires de Bessines (22 MWc) et Lirac (5 MWc) en France, et lancé la construction de la centrale solaire française Morhange 2 (26 MWc).

Le **portefeuille sécurisé** (actifs en opération, en construction ou *awarded*) représentait 9,1 GW au 31 mars 2024 contre 9,0 GW à fin décembre 2023. Au cours du premier trimestre, les projets *awarded* ont bénéficié du gain net de 94 MW de projets remportés en France (après abandon de deux projets solaires d'une capacité totale de 21 MWc). Ils ont par ailleurs diminué de la mise en construction de 26 MW et de la cession de 4 projets solaires en France (pour une capacité cumulée de 17 MWc).

Le **total du portefeuille (hors projets** *early-stage***)** ressortait quant à lui à plus de 27,8 GW à fin mars 2024 contre 27,6 GW à fin décembre 2023.

Perspectives

Neoen confirme son objectif d'EBITDA ajusté 2024 compris entre 530 et 560 millions d'euros⁴, avec un taux de marge d'EBITDA ajusté supérieur à 85%.

Le Groupe confirme par ailleurs son ambition de voir son EBITDA ajusté dépasser 700 millions d'euros en 2025 et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025.

L'ensemble des objectifs du Groupe tient compte de la meilleure estimation à date du calendrier d'exécution de ses projets et de sa vision actuelle de l'évolution des prix de marché.

Evénements du premier trimestre 2024

Financement de la seconde tranche du parc éolien de Goyder et de Blyth Battery en Australie

Le 5 février 2024, le Groupe a finalisé le financement conjoint de la seconde tranche du parc éolien de Goyder South Stage 1 (203 MW) et de Blyth Battery (238,5 MW / 477 MWh). Ces deux actifs, entièrement détenus par Neoen, bénéficient d'un prêt accordé par un syndicat de cinq prêteurs. La seconde tranche de Goyder South Stage 1 et Blyth Battery sont actuellement en construction ; leurs mises en service sont prévues pour mi-2025.

Refinancement du crédit syndiqué de Neoen SA

Le 8 février 2024, Neoen a finalisé le refinancement du crédit syndiqué mis en place en mars 2020, afin d'en porter le montant de 250 à 500 millions d'euros, et l'échéance de 2026 à 2029. Celui-ci comprend un emprunt à terme de 300 millions d'euros et une facilité de crédit *revolving* d'un montant nominal de 200 millions d'euros, dont les conditions financières sont indexées sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Le crédit syndiqué initial demeurait non tiré au 31 décembre 2023, tout comme, à ce jour, la nouvelle facilité. Ce refinancement permet de conforter significativement la liquidité du Groupe, pleinement engagé dans l'atteinte de son objectif de 10 GW de capacité totale en opération ou en construction dans le courant de l'année 2025.

⁴ Cette prévision d'EBITDA ajusté tient compte des produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille que le Groupe anticipe de réaliser dans le cadre de l'activité de *farm-down*, pour une contribution qui demeurera inférieure à 20% de l'EBITDA ajusté de l'exercice et 20% de la croissance annuelle du portefeuille sécurisé.



Franchissement des 1 GW dans les pays nordiques et signature de deux corporate PPA

Le 20 février 2024, Neoen a annoncé avoir franchi le cap du premier gigawatt d'actifs en opération ou en construction dans les pays nordiques, cinq ans après avoir lancé son premier parc éolien en Finlande. Le Groupe exploite actuellement la plus grande centrale éolienne de Finlande (Mutkalampi – 404 MW), a lancé la construction de la plus grande centrale solaire de Suède (Hultsfred – 100 MWc), et s'affirme également comme un leader dans le domaine du stockage avec 232 MW / 289 MWh de batteries en opération ou en construction dans les pays nordiques. Par ailleurs, le Groupe a annoncé la signature de deux nouveaux corporate PPA de 14 MW chacun, avec Equinix pour le parc éolien de Storbrännkullen en Suède, et avec Mölnlycke Health Care pour le parc éolien de Mutkalampi en Finlande.

Financement d'un portefeuille d'actifs en Australie

Le 23 février 2024, Neoen a finalisé la mise en place d'un nouveau financement adossé à un portefeuille de 7 actifs solaires et éoliens en opération en Australie, ainsi qu'à Collie Battery Stage 1 (219 MW / 877 MWh) actuellement en construction. Le montant total levé dépasse 1,1 milliard de dollars australiens, sur des maturités de 5 et 7 ans, et a permis de refinancer un total d'environ 700 millions de dollars australiens de dettes projet adossées à ces actifs. Ce nouveau financement a été conclu avec un groupe de 11 prêteurs australiens et internationaux de premier rang.

Nomination d'Yves-Eric François en tant que Directeur Financier

Le 28 février 2024, Neoen a annoncé la nomination en qualité de Directeur Financier d'Yves-Eric François, auparavant Directeur Financier de Neoen en Australie. Yves-Eric François apporte ainsi son expertise financière et son expérience opérationnelle acquise en Australie, l'un des principaux et des plus dynamiques pays de Neoen. Cette nomination a pris effet le 1^{er} avril 2024, date à laquelle il a succédé à Louis-Mathieu Perrin qui, après avoir accompagné depuis 2019 la forte croissance de Neoen, a quitté la société pour exercer de nouvelles responsabilités dans une autre entreprise.

Neoen remporte 119 MWc de projets solaires en France

Le 7 mars 2024, Neoen a remporté 119 MWc de projets solaires au sol lors du dernier appel d'offres gouvernemental en France. Neoen s'est vu attribué sept projets d'une puissance allant de 5 à 30 MWc, et se classe ainsi second lauréat. Avec 479 MWc remportés depuis deux ans, Neoen conserve sa position de premier lauréat en cumulé dans cette catégorie sur les cinq périodes de l'appel d'offres PPE2.

Evénements récents

Neoen remporte un nouveau contrat et lance la construction de la 2ème tranche de Collie Battery en Australie (341 MW / 1 363 MWh)

Le 29 avril 2024, Neoen a remporté auprès de l'Australian Energy Market Operator (AEMO) un contrat de capacité de 300 MW / 4 heures pour le réseau électrique de Western Australia (SWIS). Ces services seront fournis par la deuxième tranche de Collie Battery, d'une puissance de 341 MW / 1 363 MWh, dont la construction a été lancée et confiée à Tesla et UGL. En incluant Collie Battery Stage 1, actuellement en construction et d'une puissance de 219 MW / 877 MWh, les deux tranches pourront charger et décharger 20% de la demande moyenne du réseau électrique SWIS. Avec cette nouvelle batterie, Neoen atteint 4 GW de capacité en opération ou en construction en Australie, confirmant sa position de leader des énergies renouvelables dans le pays.

Ce communiqué contient des éléments à caractère prospectif concernant les perspectives et les stratégies de croissance de Neoen et de ses filiales (le "Groupe"). Ces éléments comportent des indications relatives aux intentions du Groupe, ses stratégies, ses perspectives de croissance et des tendances concernant ses résultats opérationnels, sa situation financière et sa position de trésorerie. Bien que ces indications soient fondées sur des données, hypothèses et estimations que le Groupe considère comme raisonnables, ils sont soumis à de nombreux facteurs de risque et incertitudes si bien que les résultats effectifs peuvent différer de ceux anticipés ou induits par ces indications du fait d'une multitude de facteurs, notamment ceux décrits dans les documents enregistrés auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) disponibles sur le site Internet de Neoen (www.neoen.com). Les informations à caractère prospectif contenues dans ce communiqué reflètent les indications données par le Groupe à la date du présent document. Sauf obligation légale, le Groupe décline expressément tout engagement à mettre à jour ces éléments à caractère prévisionnel à la lumière d'informations nouvelles ou de développements futurs.

Webcast

Neoen commentera ses résultats trimestriels 2024 au cours d'un webcast live qui aura lieu le jeudi 2 mai 2024 à 10h00 heure de Paris.

Pour accéder au webcast en direct ou différé, merci de coller l'url suivant dans votre navigateur : https://channel.royalcast.com/landingpage/neoen/20240502 1/

Prochaines publications financières

Résultats du 1er semestre 2024 : 25 juillet 2024

Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2024 et données opérationnelles : 5 novembre 2024

L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 14 mai 2024.

À propos de Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent aujourd'hui 8,3 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), l'une des centrales solaires les plus compétitives au monde au Mexique (El Llano, 375 MWc), ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage à grande échelle au monde, toutes deux basées en Australie (Hornsdale Power Reserve, 150 MW / 193,5 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid 60.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Investisseurs

Neoen

ir@neoen.com

Presse

OPRG Financial

Isabelle Laurent +33 6 42 37 54 17 isabelle.laurent@oprgfinancial.fr Fabrice Baron +33 6 14 08 29 81 fabrice.baron@oprgfinancial.fr







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Brookfield entre en négociations exclusives avec Impala et d'autres actionnaires pour acquérir une participation majoritaire dans Neoen et lancer une offre publique d'achat obligatoire portant sur 100% de la société

- Brookfield est entré en négociations exclusives avec Impala, le Fonds Stratégique de Participations géré par ISALT, Cartusiaⁱ et Xavier Barbaro et d'autres actionnairesⁱⁱ en vue d'acquérir environ 53,32% des actions Neoen existantes au prix de 39,85 euros par actionⁱⁱⁱ.
- Le prix d'acquisition représente une prime de 26,9 % par rapport au dernier cours de clôture et de 40,3 % et 43,5 % respectivement sur le cours moyen pondéré par les volumes sur 3 et 6 mois^{iv}. L'offre de Brookfield implique une valorisation de 6,1 milliards d'euros pour 100 % des actions.
- Sous réserve de la réalisation de l'acquisition du bloc, Brookfield déposerait une offre publique d'achat obligatoire en numéraire pour toutes les actions restantes et les obligations convertibles (OCEANEs) en circulation de Neoen, avec l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire.
- Le conseil d'administration de Neoen a accueilli favorablement et à l'unanimité la proposition de Brookfield et a nommé Finexsi en tant qu'expert indépendant auprès du conseil d'administration de Neoen.
- Brookfield veut accélérer le développement de Neoen et renforcer sa place parmi les leaders mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables.

TORONTO et PARIS, le 30 mai 2024 : Brookfield (NYSE : BAM, TSX : BAM), avec ses partenaires institutionnels, dont Brookfield Renewable (NYSE : BEP, BEPC; TSX : BEP.UN, BEPC) et Temasek, par l'intermédiaire d'une société dédiée contrôlée exclusivement par Brookfield (« Brookfield Renewable Holdings »)^v, est entré en négociations exclusives en vue d'acquérir une participation de 53,32% dans Neoen (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN)^{vi}, un leader mondial dans le développement des énergies renouvelables dont le siège est en France, auprès d'Impala, du Fonds Stratégique de Participations, de Cartusia et de Xavier Barbaro, ainsi que d'autres actionnaires^{vii} à un prix de 39,85 euros par action^{viii} (l' « acquisition du bloc »).

A la suite de l'acquisition du bloc, Brookfield Renewable Holdings déposerait une offre publique d'achat obligatoire en numéraire sur le solde des actions et les OCEANEs émises par Neoen (l' « offre publique d'achat ») au prix de 39,85 euros par action et à un prix par OCEANEs émis en 2020 (les « OCEANES 2020 ») et 2022 (les « OCEANES 2022 ») en ligne avec le prix offert pour les actions et avec les termes de chaque OCEANEs^{ix}.

Connor Teskey, CEO, Renewable Power & Transition chez Brookfield Asset Management, a déclaré : « Sous l'impulsion d'Impala, Neoen a établi l'une des plus grandes plateformes mondiales de développement d'énergie renouvelable. Nous entendons nous appuyer sur l'expertise, l'expérience et l'accès au capital de Brookfield pour continuer à accélérer la croissance de Neoen, tout en préservant sa culture et son identité. L'acquisition de Neoen conforte la dimension mondiale de Brookfield, tout







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

en diversifiant ses activités sur les marchés clés des énergies renouvelables et en lui apportant une expertise significative dans la technologie de stockage par batterie. Nous sommes impatients de collaborer avec l'équipe dirigeante pour accélérer le développement de l'entreprise, en vue de répondre à la demande croissante d'énergie propre. »

Jacques Veyrat, fondateur et président d'Impala, a déclaré : « Impala est heureux de céder le contrôle de Neoen à Brookfield, un acteur responsable, leader mondial du marché de l'énergie renouvelable. Impala a créé Neoen il y a 15 ans et a accompagné chaque étape de son développement en France puis à l'international, avec notamment un succès exceptionnel en Australie. Avec le soutien financier de ce nouvel actionnaire et le talent de Xavier Barbaro et de ses équipes, Neoen va pouvoir continuer sa trajectoire de croissance. »

Xavier Barbaro, président-directeur général de Neoen, a déclaré : « 15 années après la création de Neoen, pendant lesquelles Impala a été notre actionnaire de référence et a conduit avec succès Neoen sur le chemin d'une croissance à la fois forte et profitable, nous sommes ravis d'ouvrir avec Brookfield un nouveau chapitre de notre histoire. Nous nous réjouissons de l'arrivée de ce nouvel actionnaire majoritaire, avec lequel nous allons nouer une relation forte. Brookfield va accompagner notre société dans une nouvelle phase de sa croissance, et permettre à Neoen de renforcer encore sa stature : celle d'un acteur global, leader dans la production d'énergie renouvelable. Notre Conseil d'administration approuve pleinement cette transaction et voit en Brookfield un partenaire idéal, respectueux de la structure et de l'identité de Neoen, dans le meilleur intérêt de ses employés et de l'ensemble de ses contreparties. »

Nicolas Dubourg, directeur général du Fonds Stratégique de Participations et président d'ISALT, a déclaré: « Nous sommes très fiers du développement de Neoen depuis son introduction en bourse. Animée par un souci constant de croissance rentable, de discipline opérationnelle et d'ouverture d'esprit, et entièrement concentrée sur les énergies renouvelables, Neoen est une entreprise de premier plan dans son domaine. Le FSP, dont la stratégie est de rester engagé dans le financement de la transition énergétique, est aux côtés de Neoen depuis son introduction en bourse en 2018, et l'est resté tout au long des levées de fonds qui ont suivi pour financer la croissance de sa capacité installée. L'opération proposée est une démonstration de l'impact significatif pouvant être généré à l'échelle mondiale par un investissement de long terme dans des entreprises françaises innovantes, dirigées par des managers talentueux et expérimentés, dans le but de créer des leaders internationaux. »

Rationnel de la transaction

Neoen est l'un des principaux développeurs mondiaux d'énergies renouvelables, avec un portefeuille de 8 000 mégawatts composé de projets éoliens, solaires et de capacités de stockage en exploitation ou en construction, ainsi qu'un important pipeline de projets en développement de 20 000 mégawatts situés sur des marchés stratégiques, en particulier en Australie, en France et dans les pays nordiques. Neoen dispose d'une expertise significative dans la technologie de stockage des batteries, qui deviendra un élément de plus en plus important du mix énergétique à l'avenir. Le savoir-faire de Neoen repose sur une équipe dirigeante expérimentée avec des capacités internes de développement, de







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

financement et d'exploitation et un historique de livraison de capacité renouvelable de plus de 1 000 mégawatts sur une base annuelle dans des marchés mondiaux attractifs.

Opérant sur les cinq continents et gérant un portefeuille diversifié d'actifs hydroélectriques, éoliens, solaires, d'énergie distribuée et de solutions durables, Brookfield est l'un des plus grands investisseurs mondiaux dans les actifs liés à l'énergie renouvelable et à la transition énergétique, avec près de 34 000 mégawatts de capacité de production et des projets de développement d'environ 157 000 mégawatts. Brookfield est actif en France depuis 2015 avec plus de 23 milliards d'euros (25 milliards de dollars) investis, à travers 15 participations différentes.

Brookfield envisage l'investissement dans Neoen comme l'opportunité d'accélérer le développement du portefeuille d'actifs diversifiés de grande qualité de Neoen, dans un contexte d'accélération de la demande d'énergie propre. Brookfield est bien positionné pour soutenir et accélérer les projets de développement de haute qualité de Neoen grâce à son accès au capital et à sa connaissance approfondie de l'industrie. La croissance de l'IA et du cloud pousse à l'augmentation de la demande de sources d'énergie renouvelables, comme en témoigne le récent accord de Brookfield avec Microsoft pour la fourniture de plus de 10 500 mégawatts d'énergie renouvelable, le plus grand accord de ce type au monde.

Brookfield réalise la transaction par l'intermédiaire du Brookfield Global Transition Fund II, qui est le véhicule de référence de Brookfield pour faciliter et investir dans la transition mondiale vers une économie neutre en carbone, sous la direction conjointe de Mark Carney et de Connor Teskey. Ce fonds vise à offrir aux investisseurs de solides rendements ajustés au risque et à avoir un impact significatif en termes de décarbonisation.

Brookfield Renewable, le plus grand investisseur du Brookfield Global Transition Fund II, prévoit d'investir jusqu'à 500 millions d'euros (540 millions de dollars américains) dans l'acquisition, qui sera financée par les liquidités disponibles.

Termes clés de la transaction

Les accords définitifs relatifs à l'acquisition du bloc seraient conclus après information et consultation des instances représentatives du personnel. L'opération serait soumise aux autorisations réglementaires habituelles, en matière de concurrence et d'investissements étrangers^x.

Les autorisations réglementaires devraient être obtenues d'ici le quatrième trimestre 2024 et l'offre publique d'achat devrait être lancée au premier trimestre 2025.

L'offre est accueillie favorablement, à l'unanimité, par le conseil d'administration de Neoen

Le conseil d'administration de Neoen, réuni le 29 mai 2024, a accueilli favorablement, à l'unanimité, l'opération envisagée, sans préjuger de l'avis motivé qu'il émettra à la suite de la remise du rapport de l'expert indépendant. Le conseil d'administration considère la proposition de Brookfield comme une opportunité de renforcer le développement et la croissance de Neoen sur le long terme.







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

A cette fin, le conseil d'administration a mis en place un comité ad hoc composé de M. Bertrand Dumazy^{xi} (administrateur indépendant et Président du comité ad hoc), Mme Helen Lee Bouygues (administratrice indépendante et administratrice référente) et M. Christophe Gégout^{xii} (administrateur indépendant) pour assurer le suivi et faciliter le travail de l'expert indépendant, et préparer un avis motivé sur les mérites de l'offre publique d'achat et ses conséquences pour Neoen, ses actionnaires et ses employés. À la suite de la recommandation du comité ad hoc, le conseil d'administration a nommé Finexsi en tant qu'expert indépendant conformément à l'article 261-1 I et II du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») pour préparer une attestation sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique d'achat.

Offre publique d'achat

A la suite de la réalisation de l'acquisition du bloc, Brookfield Renewable Holdings deviendrait l'actionnaire majoritaire de Neoen, détenant environ 53,32% du capital, et déposerait auprès de l'AMF une offre publique d'achat simplifiée obligatoire en numéraire portant sur la totalité des actions restantes de Neoen et des OCEANEs émises par Neoen, au même prix de 39,85 euros par action^{xiii} que pour l'acquisition du bloc, et à un prix par OCEANEs 2020 et OCEANEs 2022 en ligne avec le prix offert pour les actions et avec les termes de chaque OCEANEs^{xiv}.

Brookfield Renewable Holdings a pour intention de demander le retrait obligatoire des actions et OCEANEs de Neoen si les conditions légales et réglementaires sont remplies à l'issue de l'offre publique d'achat. L'offre publique d'achat devrait être achevée au cours du premier trimestre 2025. Il est rappelé que les actionnaires de Neoen ont le droit d'opter jusqu'au 5 juin 2024 pour un dividende en actions (au prix unitaire de 0,15 euro par action) et que ces actions seraient visées par l'offre publique d'achat^{xv}.

BNP Paribas et Société Générale agissent en qualité de conseillers financiers de Brookfield et Clifford Chance agit en qualité de conseiller juridique.

Bank of America agit en qualité de conseiller financier exclusif de Neoen et Bredin Prat agit en qualité de conseiller juridique de Neoen.

Gide Loyrette Nouel agit en qualité de conseiller juridique du comité ad hoc.

Citi et Bredin Prat sont respectivement les conseillers financiers et juridiques d'Impala.

Perchet Rontchevsky agit en qualité de conseiller juridique du Fonds Stratégique de Participations.

Contact:

Brookfield
Simon Maine (Médias)
+44 7398 909 278
simon.maine@brookfield.com

Alex Jackson (Investisseurs) +1 416 649 8196 alexander.jackson@brookfield.com







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Aurélia de Lapeyrouse +33 6 21 06 40 33 adelapeyrouse@brunswickgroup.com

Neoen François Repolt (Investisseurs) +33 6 60 46 59 45 francois.repolt@neoen.com

Impala
Stéphanie Prunier
+33 6 10 51 74 20
stephanie.prunier@havas.com

Fonds Stratégique de Participations Etienne Boulet (Media) +33 6 34 19 63 57 eboulet@bonafide.paris Fabrice Baron (Médias) +33 6 14 08 29 81 fabrice.baron@omnicomprgroup.com

Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction dépassent aujourd'hui 8,3 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), l'une des centrales solaires les plus compétitives au monde au Mexique (El Llano, 375 MWc), ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage à grande échelle au monde, toutes deux basées en Australie (Hornsdale Power Reserve, 150 MW / 193,5 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid 60.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Impala

Impala est le holding d'investissement de l'entrepreneur français Jacques Veyrat et de sa famille. Impala est l'actionnaire principal, et la plupart du temps fondateur d'une dizaine de sociétés dont notamment TagEnergy (production et stockage d'électricité renouvelable), Eiffel Investment Group (gestionnaire d'actifs indépendant centré sur les investissements verts et durables), Laboratoire Native (marques de cosmétiques Roger et Gallet, Phyto, Lierac), P&B Group (conception et production de







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

produits cosmétiques et pharmaceutiques), Augustinus Bader (cosmétiques innovants basés sur la régénération cellulaire), Edgyn (solutions d'authentification connectées et sécurisées), et Inexto (fournisseur de logiciels et de services d'authentification).

Impala crée, soutient et développe une nouvelle société par an en moyenne principalement dans les secteurs de l'énergie et des cosmétiques.

Impala investit ses propres capitaux, sans contrainte de temps, dans des projets à fort potentiel de développement à long terme.

Fonds Stratégique de Participations

Le Fonds Stratégique de Participations (FSP), géré par ISALT, est une alliance de sept grandes compagnies d'assurance françaises - BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Groupama, BPCE Assurances, Société Générale Assurances et Suravenir - qui a pour objectif de financer et d'accompagner durablement les entreprises françaises dans leurs projets de croissance et de transition. À cette fin, il prend des participations significatives, qualifiées de « stratégiques », au capital de grandes entreprises françaises et participe à leur gouvernance en siégeant à leur conseil d'administration ou de surveillance. Le portefeuille du FSP, valorisé à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2023, comprend 11 participations dont 10 participations dans le capital d'entreprises françaises de premier plan : Seb, Arkema, Eutelsat Communications, Tikehau Capital, Elior, Neoen, Valeo, Believe, Soitec et Verkor.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : https://www.isalt-gestion.com/le-fonds-strategique-departicipations/

Brookfield Asset Management

Brookfield Asset Management Ltd. (NYSE: BAM, TSX: BAM) est un gestionnaire alternatif d'actifs de premier plan à l'échelle mondiale, avec plus de 925 milliards de dollars d'actifs sous gestion dans les domaines de l'énergie renouvelable et de la transition, des infrastructures, du capital-investissement, de l'immobilier et du crédit. Nous investissons le capital de nos clients à long terme en mettant l'accent sur les actifs réels et les entreprises de services essentiels qui sont au cœur de l'économie mondiale. Nous proposons une gamme de produits d'investissement alternatifs à des investisseurs du monde entier, notamment des régimes de retraite publics et privés, des fonds de dotation et des fondations, des fonds souverains, des institutions financières, des compagnies d'assurance et des investisseurs privés.

Brookfield exploite Brookfield Renewable Partners (NYSE : BEP, BEPC ; TSX : BEP.UN, BEPC), l'une des plus grandes plateformes cotées en bourse au monde pour l'énergie renouvelable et les solutions durables, avec près de 34 000 mégawatts de capacité installée et un pipeline de projets de développement d'environ 157 000 mégawatts. Notre portefeuille d'actifs de solutions durables







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

comprend nos investissements dans Westinghouse, un leader mondial des services nucléaires, et un fournisseur et producteur d'électricité indépendant opérant dans les Caraïbes et en Amérique Latine, ainsi que des actifs opérationnels et des projets de développement de capacités de captage et de stockage du carbone, de gaz naturel renouvelable agricole et de recyclage des matériaux.

Temasek

Temasek est une société d'investissement mondiale dont la valeur nette du portefeuille s'élève à 382 milliards de dollars singapouriens (287 milliards de dollars américains, 264 milliards d'euros, 232 milliards de livres sterling, 1,98 trilliards de RMB) au 31 mars 2023.

Son ambition, « Pour que chaque génération prospère », l'incite à agir pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

En tant qu'investisseur actif, institution tournée vers l'avenir et gestionnaire de confiance, elle s'engage à créer une valeur durable sur le long terme.

Temasek bénéficie de notations de crédit globales de Aaa/AAA attribuées par les agences de notation Moody's Investors Service et S&P Global Ratings respectivement.

Basée à Singapour, elle dispose de 13 bureaux dans 9 pays à travers le monde : Beijing, Hanoi, Mumbai, Shanghai, Shenzhen et Singapour en Asie ; Londres, Bruxelles, Paris, New York, San Francisco, Washington DC et Mexico en dehors de l'Asie.

Pour de plus amples informations sur Temasek, veuillez consulter le site www.temasek.com.sg.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse n'est pas une offre d'achat ou de vente de titres.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et n'est pas destiné à constituer, et ne doit pas être interprété comme, une offre de vente ou de souscription, ou l'annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, ou l'annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription, d'actions ordinaires du capital social de Neoen (les « titres ») aux États-Unis d'Amérique (les « États-Unis ») ou dans toute autre juridiction. Aucune offre de vente ou de souscription de titres, aucune annonce d'une offre à venir de vente ou de souscription de titres, aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres, aucune annonce d'une sollicitation à venir d'une offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite aux États-Unis ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction, et la distribution de cette communication dans les juridictions peut être restreinte de manière similaire.

Brookfield, Temasek et Neoen excluent toute responsabilité en cas de violation des restrictions légales applicables par toute personne.







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives. Vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que « perspectives », « croire », « penser », « s'attendre à», « potentiel », « continuer », « peut », « devrait », « approximativement », « prédire », « avoir l'intention », « planifier », « estimer », « anticiper », la version négative de ces mots, d'autres mots comparables ou d'autres déclarations qui ne se rapportent pas strictement à des questions historiques ou factuelles. Les déclarations prospectives portent sur des attentes, des estimations, des croyances, des projections, des plans et stratégies futurs, des événements ou tendances anticipés et des expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des faits historiques, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant : la transaction proposée; l'exploitation de l'entreprise acquise après la clôture de la transaction; les opportunités d'expansion et de croissance et les autres synergies résultant de la transaction ; et le calendrier prévu pour la clôture de la transaction proposée. Les déclarations prospectives sont basées sur les convictions, les hypothèses et les attentes de Brookfield, Temasek et Neoen, en tenant compte de toutes les informations dont ils disposent actuellement. Ces convictions, hypothèses et attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs possibles, dont Brookfield, Temasek et Neoen n'ont pas tous connaissance ou qu'ils ne maîtrisent pas. Si un changement se produit, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de Brookfield, Temasek et Neoen peuvent varier de manière significative par rapport à ceux exprimés dans les déclarations prévisionnelles. Les facteurs suivants, entre autres, pourraient faire varier les résultats réels par rapport aux énoncés prospectifs : absence de réalisation des énoncés prospectifs : incapacité à réaliser les avantages escomptés dans les délais escomptés de la transaction proposée et calendrier y afférent ; disponibilité et coût du financement de la transaction et calendrier y afférent; la transaction proposée; les changements dans les activités de Neoen ; tout retard ou difficulté dans l'obtention des autorisations réglementaires ; l'échec de la transaction ; la capacité de l'entreprise acquise à maintenir des relations d'affaires après l'achèvement de la transaction ; l'incapacité de réaliser les bénéfices ou les changements dans les stratégies commerciales de Brookfield, Temasek et Neoen ou de l'entreprise acquise, y compris la capacité de réaliser les synergies prévues à la suite d'une acquisition, de partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions des synergies attendues des acquisitions, des partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions et le déploiement de capitaux ; la disponibilité de personnel qualifié et les frais de recrutement et de rétention de ce personnel ; et l'intensification de la concurrence.

Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Brookfield, Temasek et Neoen ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date à laquelle ces déclarations ont été faites, sauf dans la mesure où la loi l'exige. Les performances passées ne sont pas indicatives ni une garantie des performances futures. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.







CARTUSIA

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

¹ Cartusia est un véhicule d'investissement à long terme contrôlé par Xavier Barbaro et sa famille.

[&]quot;Céleste Management SA et Mosca Animation Participations et Conseil.

iii Le prix exclut le dividende décidé par l'assemblée annuelle des actionnaires de Neoen tenue le 14 mai 2024.

iv Historiquement ajusté du dividende au titre de l'exercice 2023 (coupon détaché au 20 mai 2024).

^v Brookfield agit de concert avec Temasek en ce qui concerne Neoen (par l'intermédiaire de Brookfield Renewable Holdings) au sens de la réglementation boursière française.

vi Sur la base d'un total de 152 207 004 actions et de 152 014 029 droits de vote théoriques au 28 mai 2024.

vii Impala 42,14%, Fonds Stratégique de Participations (FSP) 6,92%, Cartusia et Xavier Barbaro (et sa famille) 1,22%, Céleste Management SA 2,48% et Mosca Animation Participations et Conseil 0,55%. Les actionnaires vendeurs ont décidé d'opter pour le paiement du dividende approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de Neoen du 14 mai 2024 en actions au prix de 26,48 euros par action, et ces actions seront également acquises dans le cadre de l'acquisition du bloc.

viii Voir note de bas de page iii.

ix Sur la base d'un scénario illustratif d'ouverture de l'offre publique d'achat le 30 janvier 2025, et compte tenu des ajustements des ratios de conversion et des termes et conditions des OCEANES, le prix par OCEANES 2020 serait de 48,13 euros et le prix par OCEANES 2022 serait de 101 086 euros correspondant au prix de remboursement anticipé (le ratio de conversion ajusté serait de 1,2077 au lieu de 1,1760 pour les OCEANES 2020 et de 2 506,6079 au lieu de 2 118,0805 pour les OCEANES 2022).

^{*} En outre, les parties ont convenu qu'une garantie (backstop) d'un montant maximum de 500 millions d'euros serait accordé à Neoen si la société décidait de mettre en œuvre une augmentation de capital avec délai de priorité des actionnaires au prix de 30 euros par action dans le cas où l'acquisition du bloc n'aboutirait pas.

xi Représentant permanent de Sixto.

xii Représentant permanent du Fonds Stratégique de Participations (FSP).

xiii Voir note de bas de page iii.

xiv Voir note de bas de page ix.

xv II appartient à chaque actionnaire, le cas échéant, de vérifier auprès de l'intermédiaire financier habilité concerné la date limite (soit avant le 5 juin 2024) que cet intermédiaire pourrait fixer pour des raisons techniques internes pour que l'actionnaire puisse effectivement opter pour le paiement du dividende en actions. Voir note de bas de page vii relative à l'exercice de l'option de paiement du dividende en actions par les actionnaires vendeurs.











NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Signature d'un contrat de cession d'actions pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neoen par Brookfield auprès d'Impala et d'autres actionnaires, et d'un engagement d'apport entre Brookfield et Bpifrance

TORONTO et PARIS, le 25 juin 2024 :

Le 24 juin 2024, à l'issue du processus d'information-consultation du comité social et économique de Neoen, un contrat de cession d'actions a été signé entre Brookfield (en qualité d'acquéreur), d'une part, et Impala, le Fonds Stratégique de Participations géré par ISALT, Cartusia, Xavier Barbaro et d'autres actionnaires, d'autre part, afin d'acquérir environ 53,12 % des actions en circulation de Neoen au prix de 39,85 euros par action (l' « Acquisition du Bloc »).

A la même date, Brookfield a également conclu un engagement d'apport avec Bpifrance, par l'intermédiaire de son fonds ETI 2020, aux termes duquel Bpifrance s'est engagé à apporter toutes les actions qu'elle détient dans Neoen, représentant 4,36% du capital social de Neoen, à l'offre publique d'achat qui sera lancée par Brookfield après la réalisation de l'Acquisition du Bloc.

Le 30 mai 2024, Neoen a annoncé qu'Impala, le Fonds Stratégique de Participations géré par ISALT, Cartusia, Xavier Barbaro et d'autres actionnaires étaient entrés en négociations exclusives avec Brookfield pour la vente d'un bloc majoritaire d'actions de Neoen à Brookfield (et à certains de ses partenaires institutionnels dont Brookfield Renewable et Temasek).

Comme indiqué dans le communiqué de presse de Neoen daté du 30 mai 2024, la réalisation de l'Acquisition du Bloc est soumise aux autorisations réglementaires habituelles, en ce compris les autorisations au titre du contrôle des concentrations et du contrôle des investissements étrangers.

Sous réserve de la réalisation de l'Acquisition du Bloc, il est prévu que Brookfield dépose une offre publique d'achat obligatoire, entièrement en numéraire, visant toutes les actions et les obligations convertibles en circulation ("OCEANES") de Neoen, avec l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire.

Il est prévu que les autorisations réglementaires soient obtenues d'ici le quatrième trimestre 2024 et que l'offre publique d'achat soit lancée au premier trimestre 2025.

Contact:

Neoen
François Repolt (Investisseurs)
+33 6 60 46 59 45
francois.repolt@neoen.com

Fabrice Baron (Médias) +33 6 14 08 29 81 fabrice.baron@omnicomprgroup.com







CARTUSIA



NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Brookfield
Simon Maine (Médias)
+44 7398 909 278
simon.maine@brookfield.com

Alex Jackson (Investisseurs) +1 416 649 8196 alexander.jackson@brookfield.com

Aurélia de Lapeyrouse +33 6 21 06 40 33 adelapeyrouse@brunswickgroup.com

Impala
Stéphanie Prunier
+33 6 10 51 74 20
stephanie.prunier@havas.com

Fonds Stratégique de Participations Etienne Boulet (Media) +33 6 34 19 63 57 eboulet@bonafide.paris

Bpifrance Sophie Santandrea 07 88 09 28 17 Sophie.santandrea@bpifrance.fr

Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction dépassent aujourd'hui 8,3 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), l'une des centrales solaires les plus compétitives au monde au Mexique (El Llano, 375 MWc), ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage à grande échelle au monde, toutes deux basées en Australie (Hornsdale Power Reserve, 150 MW / 193,5 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid 60.

Pour en savoir plus : www.neoen.com









CARTUSIA



NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Impala

Impala est le holding d'investissement de l'entrepreneur français Jacques Veyrat et de sa famille. Impala est l'actionnaire principal, et la plupart du temps fondateur d'une dizaine de sociétés dont notamment TagEnergy (production et stockage d'électricité renouvelable), Eiffel Investment Group (gestionnaire d'actifs indépendant centré sur les investissements verts et durables), Laboratoire Native (marques de cosmétiques Roger et Gallet, Phyto, Lierac), P&B Group (conception et production de produits cosmétiques et pharmaceutiques), Augustinus Bader (cosmétiques innovants basés sur la régénération cellulaire), Edgyn (solutions d'authentification connectées et sécurisées), et Inexto (fournisseur de logiciels et de services d'authentification).

Impala crée, soutient et développe une nouvelle société par an en moyenne principalement dans les secteurs de l'énergie et des cosmétiques.

Impala investit ses propres capitaux, sans contrainte de temps, dans des projets à fort potentiel de développement à long terme.

Fonds Stratégique de Participations

Le Fonds Stratégique de Participations (FSP), géré par ISALT, est une alliance de sept grandes compagnies d'assurance françaises - BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Groupama, BPCE Assurances, Société Générale Assurances et Suravenir - qui a pour objectif de financer et d'accompagner durablement les entreprises françaises dans leurs projets de croissance et de transition. À cette fin, il prend des participations significatives, qualifiées de « stratégiques », au capital de grandes entreprises françaises et participe à leur gouvernance en siégeant à leur conseil d'administration ou de surveillance. Le portefeuille du FSP, valorisé à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2023, comprend 11 participations dont 10 participations dans le capital d'entreprises françaises de premier plan : Seb, Arkema, Eutelsat Communications, Tikehau Capital, Elior, Neoen, Valeo, Believe, Soitec et Verkor.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : https://www.isalt-gestion.com/le-fonds-strategique-departicipations/

Brookfield Asset Management

Brookfield Asset Management Ltd. (NYSE: BAM, TSX: BAM) est un gestionnaire alternatif d'actifs de premier plan à l'échelle mondiale, avec plus de 925 milliards de dollars d'actifs sous gestion dans les domaines de l'énergie renouvelable et de la transition, des infrastructures, du capital-investissement, de l'immobilier et du crédit. Nous investissons le capital de nos clients à long terme en mettant l'accent sur les actifs réels et les entreprises de services essentiels qui sont au cœur de l'économie mondiale. Nous proposons une gamme de produits d'investissement alternatifs à des investisseurs du monde entier, notamment des régimes de retraite publics et privés, des fonds de dotation et des fondations,













NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

des fonds souverains, des institutions financières, des compagnies d'assurance et des investisseurs privés.

Brookfield exploite Brookfield Renewable Partners (NYSE : BEP, BEPC ; TSX : BEP.UN, BEPC), l'une des plus grandes plateformes cotées en bourse au monde pour l'énergie renouvelable et les solutions durables, avec près de 34 000 mégawatts de capacité installée et un pipeline de projets de développement d'environ 157 000 mégawatts. Notre portefeuille d'actifs de solutions durables comprend nos investissements dans Westinghouse, un leader mondial des services nucléaires, et un fournisseur et producteur d'électricité indépendant opérant dans les Caraïbes et en Amérique Latine, ainsi que des actifs opérationnels et des projets de développement de capacités de captage et de stockage du carbone, de gaz naturel renouvelable agricole et de recyclage des matériaux.

Temasek

Temasek est une société d'investissement mondiale dont la valeur nette du portefeuille s'élève à 382 milliards de dollars singapouriens (287 milliards de dollars américains, 264 milliards d'euros, 232 milliards de livres sterling, 1,98 trilliards de RMB) au 31 mars 2023.

Son ambition, « Pour que chaque génération prospère », l'incite à agir pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

En tant qu'investisseur actif, institution tournée vers l'avenir et gestionnaire de confiance, elle s'engage à créer une valeur durable sur le long terme.

Temasek bénéficie de notations de crédit globales de Aaa/AAA attribuées par les agences de notation Moody's Investors Service et S&P Global Ratings respectivement.

Basée à Singapour, elle dispose de 13 bureaux dans 9 pays à travers le monde : Beijing, Hanoi, Mumbai, Shanghai, Shenzhen et Singapour en Asie ; Londres, Bruxelles, Paris, New York, San Francisco, Washington DC et Mexico en dehors de l'Asie.

Pour de plus amples informations sur Temasek, veuillez consulter le site www.temasek.com.sg.

Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.









CARTUSIA



NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Plus d'informations sur : <u>www.bpifrance.fr</u> - Suivez-nous sur X (ex-Twitter) : @Bpifrance - @BpifrancePresse

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse n'est pas une offre d'achat ou de vente de titres.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et n'est pas destiné à constituer, et ne doit pas être interprété comme, une offre de vente ou de souscription, ou l'annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, ou l'annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription, d'actions ordinaires du capital social de Neoen (les « titres ») aux États-Unis d'Amérique (les « États-Unis ») ou dans toute autre juridiction. Aucune offre de vente ou de souscription de titres, aucune annonce d'une offre à venir de vente ou de souscription de titres, aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres, aucune annonce d'une sollicitation à venir d'une offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite aux États-Unis ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction, et la distribution de cette communication dans les juridictions peut être restreinte de manière similaire.

Brookfield, Temasek et Neoen excluent toute responsabilité en cas de violation des restrictions légales applicables par toute personne.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives. Vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que « perspectives », « croire », « penser », « s'attendre à», « potentiel », « continuer », « peut », « devrait », « approximativement », « prédire », « avoir l'intention », « planifier », « estimer », « anticiper », la version négative de ces mots, d'autres mots comparables ou d'autres déclarations qui ne se rapportent pas strictement à des questions historiques ou factuelles. Les déclarations prospectives portent sur des attentes, des estimations, des croyances, des projections, des plans et stratégies futurs, des événements ou tendances anticipés et des expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des faits historiques, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant : la transaction proposée ; l'exploitation de l'entreprise acquise après la clôture de la transaction ; les opportunités d'expansion et de croissance et les autres synergies résultant de la transaction ; et le calendrier prévu pour la clôture de la transaction proposée. Les déclarations prospectives sont basées sur les convictions, les hypothèses et les attentes de Brookfield, Temasek et Neoen, en tenant compte de toutes les informations dont ils disposent actuellement. Ces convictions, hypothèses et attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs possibles, dont Brookfield, Temasek et Neoen n'ont pas tous connaissance ou qu'ils ne maîtrisent pas. Si un changement se produit, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de Brookfield, Temasek et













NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A TOUTE PERSONNE DES ETATS-UNIS, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Neoen peuvent varier de manière significative par rapport à ceux exprimés dans les déclarations prévisionnelles. Les facteurs suivants, entre autres, pourraient faire varier les résultats réels par rapport aux énoncés prospectifs : absence de réalisation des énoncés prospectifs : incapacité à réaliser les avantages escomptés dans les délais escomptés de la transaction proposée et calendrier y afférent ; disponibilité et coût du financement de la transaction et calendrier y afférent ; la transaction proposée ; les changements dans les activités de Neoen ; tout retard ou difficulté dans l'obtention des autorisations réglementaires ; l'échec de la transaction ; la capacité de l'entreprise acquise à maintenir des relations d'affaires après l'achèvement de la transaction ; l'incapacité de réaliser les bénéfices ou les changements dans les stratégies commerciales de Brookfield, Temasek et Neoen ou de l'entreprise acquise, y compris la capacité de réaliser les synergies prévues à la suite d'une acquisition, de partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions des synergies attendues des acquisitions, des partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions et le déploiement de capitaux ; la disponibilité de personnel qualifié et les frais de recrutement et de rétention de ce personnel ; et l'intensification de la concurrence.

Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Brookfield, Temasek et Neoen ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date à laquelle ces déclarations ont été faites, sauf dans la mesure où la loi l'exige. Les performances passées ne sont pas indicatives ni une garantie des performances futures. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

Paris, le 25 juillet 2024

RESULTATS SEMESTRIELS 2024

Neoen annonce des résultats semestriels conformes à ses attentes et confirme son objectif d'EBITDA ajusté 2024

- Le portefeuille sécurisé progresse de près d'1 GW, en Australie, en France et au Canada, atteignant la barre des 10 GW au 30 juin 2024, dont 8,4 GW en opération ou en construction
- Le chiffre d'affaires du premier semestre 2024 s'établit à 255,7 M€, en recul de 8%
- L'EBITDA ajusté² s'élève à 231,9 M€, en baisse de 8%
- Cette performance est principalement liée à l'effet mécanique de l'entrée en vigueur des PPA de plusieurs centrales qui bénéficiaient d'early generation revenue significatifs au premier semestre 2023
- La position de liquidité dépasse 1 milliard d'euros à fin juin 2024, avec plus 500 M€ de trésorerie et 500 M€ de lignes de crédit non tirées
- Le Groupe confirme son objectif d'EBITDA ajusté² 2024 compris entre 530 et 560 M€, avec un taux de marge d'EBITDA ajusté² supérieur à 85%
- Le Groupe réitère également son ambition de voir son EBITDA ajusté² dépasser 700 millions d'euros en 2025 et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025
- À la suite de l'entrée en négociations exclusives de Brookfield avec Impala et d'autres actionnaires le 30 mai dernier en vue d'acquérir une participation majoritaire dans Neoen, la signature du contrat de cession d'actions est intervenue le 24 juin 2024 à l'issue du processus d'informationconsultation du comité social et économique de Neoen
- L'acquisition de ce bloc d'environ 53% du capital de Neoen reste soumise aux autorisations réglementaires habituelles, dont l'obtention est attendue pour le quatrième trimestre 2024

Neoen (code ISIN: FR0011675362, code mnémonique: NEOEN), un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable, présente ses résultats consolidés du premier semestre 2024 clos le 30 juin 2024. Ces comptes, qui ont fait l'objet d'une revue limitée des auditeurs, ont été arrêtés par son conseil d'administration le 25 juillet 2024.

Xavier Barbaro, président - directeur général de Neoen, déclare : « Nous sommes heureux d'annoncer une croissance particulièrement soutenue de notre portefeuille sécurisé et des résultats semestriels conformes à nos attentes. Avec 1 GW de nouveaux projets remportés, dont deux nouvelles grandes batteries longue durée, notre capacité sécurisée atteint désormais le seuil de 10 GW. En 15 ans, nous avons réussi à occuper une place de choix parmi les grands acteurs de l'énergie renouvelable avec la ferme volonté de contribuer à verdir le mix énergétique des nations comme des entreprises en leur fournissant des solutions très compétitives. Au moment d'ouvrir bientôt une nouvelle page de son histoire avec Brookfield comme actionnaire, Neoen est mieux armé que jamais pour poursuivre sa stratégie de croissance créatrice de valeur. »

² La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du

¹ Actifs en opération, en construction ou projets awarded.

portefeuille résultant de l'activité de farm-down, retraité des dotations aux amortissements et provisions opérationnelles courantes, de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.

Eléments opérationnels

	30 juin 2024	31 décembre 2023	Var.
Actifs en opération (MW) (1)	5 163	4 983	+180(2)

⁽¹⁾ Capacité brute intégrant les participations dans des projets où Neoen est minoritaire : Cestas (300,0 MWc, détenus à 36% par Neoen), Seixal (8,8 MWc, détenus à 50% par Neoen), ainsi que les parcs éoliens Les Beaux Monts (24,2 MW), Le Berger (22,6 MW) et Saint-Sauvant (20,6 MW), trois actifs dont Neoen a cédé 95% de sa participation en 2022.

Neoen dispose d'une capacité en opération de 5 163 MW au 30 juin 2024, en hausse de 180 MW par rapport à fin décembre 2023. Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a mis en opération la centrale solaire de Fox Coulée (93 MWc) au Canada, le parc éolien de Storbrännkullen (57 MW) en Suède, ainsi que deux centrales solaires d'une capacité cumulée de 27 MWc en France.

	S1 2024	S1 2023	Var. %
Production (TWh)	4,0	3,7	+7%

La production d'électricité s'est élevée à 4,0 TWh au premier semestre 2024, en hausse de 7% par rapport au premier semestre 2023.

Le taux de disponibilité moyen des actifs éoliens s'est élevé à 95,0% au premier semestre 2024 contre 92,5% au premier semestre 2023, au cours duquel celui-ci avait été pénalisé par une défaillance temporaire affectant la partie sud de la centrale de Mutkalampi en Finlande.

Le facteur de charge moyen des actifs éoliens s'est établi à 26,3% au premier semestre 2024 contre 27,6% au premier semestre 2023. Cette baisse s'explique par des ressources en vent moins favorables en France, effet partiellement compensé par de meilleures conditions de vent en Finlande et en Australie.

Le taux de disponibilité moyen des actifs solaires s'est quant à lui établi à 95,1% au premier semestre 2024 contre 95,3% au premier semestre 2023. Ce léger recul résulte principalement d'une disponibilité moindre de plusieurs actifs en Australie, effet partiellement compensé par une meilleure disponibilité de la centrale d'El Llano au Mexique, dont le remplacement du transformateur a été finalisé fin 2023.

Le facteur de charge moyen des actifs solaires s'est élevé à 20,0% au premier semestre 2024 contre 19,5% au premier semestre 2023. Cette amélioration résulte essentiellement d'une hausse de la production en Amérique Latine, notamment des centrales d'El Llano au Mexique et d'Altiplano en Argentine, effet partiellement compensé par des conditions d'ensoleillement moins favorables en Europe.

⁽²⁾ Dont +2 MW de réévaluation de puissance.



Chiffre d'affaires du premier semestre 2024 en baisse de 8% à taux de change courants et 7% à taux de change constants

_			
	S1 2024	S1 2023	Var. %
Chiffre d'affaires (M€)			
Eolien	115,4	130,3	-11%
Solaire	110,2	116,0	-5%
Stockage	29,7	30,2	-2%
Autre ⁽¹⁾	0,5	0,4	+9%
Chiffre d'affaires consolidé	255,7	277,0	-8%
Dont ventes d'énergie sous contrat	185,8	198,9	-7%
Dont ventes d'énergie sur les marchés ⁽²⁾	51,3	68,3	-25%
Dont autres produits ⁽³⁾	18,6	9,8	+90%

⁽¹⁾ Correspondant au segment Développement et investissement

Le chiffre d'affaires consolidé de Neoen s'est élevé à 255,7 millions d'euros au premier semestre 2024, en recul de 8% par rapport au premier semestre 2023. A taux de change constants³, il est en repli de 7%.

Cette évolution s'explique principalement par l'effet mécanique attendu de la moindre contribution de plusieurs actifs entrés progressivement dans leurs PPA long terme à partir du deuxième trimestre 2023 :

- Les centrales de Mutkalampi en Finlande et de Western Downs en Australie ont en effet bénéficié d'early generation revenue significatifs au cours du premier trimestre 2023, et dans une moindre mesure au deuxième trimestre 2023, avant le démarrage de leurs différents PPA, intervenus principalement au cours des deuxième et troisième trimestres 2023.
- Le parc éolien de Kaban, dont le contrat de capacité long terme est entré en vigueur le 1er janvier 2024, a également enregistré des early generation revenue importants au premier semestre 2023, particulièrement lors du deuxième trimestre.

Le chiffre d'affaires a en revanche bénéficié de la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au premier semestre 2024, notamment en France, en Finlande, en Suède, au Canada et en Australie, ainsi que d'un effet volume positif associé aux actifs déjà en production au 1er janvier 2023, notamment El Llano au Mexique.

Enfin, le chiffre d'affaires a été impacté par i) une contribution en légère baisse des actifs de stockage, ii) les cessions opérées en 2023 au Portugal et en France dans le cadre des opérations de *farm-down*, et iii) un effet de change défavorable essentiellement imputable à l'évolution du dollar australien.

Le **chiffre d'affaires de l'activité éolienne** est en repli de 11% par rapport au premier semestre 2023, essentiellement sous l'effet de la baisse attendue des revenus des parcs de Mutkalampi et de Kaban à la suite de l'entrée en vigueur de leurs contrats long terme. Le chiffre d'affaires a également été impacté par des

⁽²⁾ Au premier semestre 2024, les ventes d'énergie solaire et éolienne sur les marchés s'élèvent à 29,4 millions d'euros contre 46,1 millions d'euros au premier semestre 2023.

⁽³⁾ Les autres produits correspondent principalement aux paiements de capacité dont bénéficient certaines batteries ainsi que la centrale éolienne de Kaban (depuis le 1er janvier 2024), à l'activité de développement et à des prestations de services auprès de tiers

³ Sur la base des taux de change moyens du premier semestre 2023.

conditions de vent moins favorables en France au cours du premier semestre 2024, effet partiellement compensé par des ressources plus élevées en Australie et en Finlande. A l'inverse, le chiffre d'affaires a bénéficié de la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au premier semestre 2024, principalement en France, en Suède, en Finlande et en Australie. L'activité éolienne a contribué à hauteur de 45% au chiffre d'affaires consolidé de Neoen au premier semestre 2024, contre 47% au premier semestre 2023.

Le chiffre d'affaires de l'activité solaire est en baisse de 5% par rapport au premier semestre 2023, principalement sous l'effet attendu de la moindre contribution de la centrale de Western Downs en Australie à la suite de l'entrée en vigueur du prix de son PPA long terme au début du deuxième trimestre 2023. Le chiffre d'affaires a également été pénalisé par les cessions de plusieurs centrales solaires au Portugal et en France réalisées en 2023, et des conditions d'ensoleillement moins favorables en Europe. A l'inverse, il a bénéficié de la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au premier semestre 2024, principalement en France et au Canada, ainsi que d'effets prix et volume positifs en Amérique, notamment pour la centrale d'El Llano au Mexique. L'activité solaire a contribué pour 43% au chiffre d'affaires consolidé au premier semestre 2024, contre 42% au premier semestre 2023.

Le chiffre d'affaires de **l'activité stockage** est en recul de 2% par rapport au premier semestre 2023, essentiellement en raison d'une moindre contribution de la batterie australienne Hornsdale Power Reserve, pénalisée par une baisse de ses revenus de régulation de fréquence. En revanche, le chiffre d'affaires a bénéficié d'une contribution plus importante d'Yllikkälä Power Reserve One en Finlande, portée par la hausse de ses revenus de régulation de fréquence, et des premières contributions de Capital Battery en Australie et Storen Power Reserve en Suède. L'activité de stockage a représenté 12% du chiffre d'affaires consolidé au premier semestre 2024, contre 11% au premier semestre 2023.

Au premier semestre 2024, la part des **ventes d'énergie solaire et éolienne réalisées sous contrat** a atteint 87% contre 81% au premier semestre 2023. Cette évolution résulte, comme anticipé, de la baisse mécanique des *early generation revenue* n'ayant pas fait l'objet d'une couverture, notamment pour les centrales de Mutkalampi et Kaban. Elle est également imputable à i) la baisse des ventes de certificats verts au marché de la centrale de Western Downs en Australie et ii) la mise en place de contrats de couverture court terme adossés aux *early generation revenue* de plusieurs actifs en France, qui bénéficient de la possibilité de vendre sur le marché leur production pour une période de 18 mois avant l'entrée en vigueur de leurs PPA gouvernementaux.

Chiffre d'affaires du deuxième trimestre en repli de 7%

Au cours du deuxième trimestre 2024, Neoen a enregistré un chiffre d'affaires de 114,3 millions d'euros, en recul de 7% par rapport au deuxième trimestre 2023. Cette évolution est essentiellement imputable à **l'activité éolienne**, dont les revenus sont en baisse de 18% par rapport au deuxième trimestre 2023, sous l'effet de la moindre contribution, comme attendu, des centrales de Mutkalampi et Kaban, et de conditions de vent moins favorables en France. En revanche, le chiffre d'affaires de **l'activité solaire** est en croissance de 5% par rapport au deuxième trimestre 2023, porté par des effets volume et prix positifs en Amérique, notamment pour la centrale d'El Llano au Mexique, et par la contribution des actifs entrés en production au second trimestre 2024 au Canada et en France. Enfin, les revenus de **l'activité stockage** sont en recul de 4% par rapport au deuxième trimestre 2023, principalement sous l'effet de la baisse des revenus de la batterie australienne Hornsdale Power Reserve sur le marché de régulation de fréquence.



Résultats semestriels 2024

Compte de résultat consolidé simplifié

(en millions d'euros)	S1 2024	S1 2023	Var. %
Chiffre d'affaires	255,7	277,0	-8%
EBITDA ajusté ⁴	231,9	252,2	-8%
Marge d'EBITDA ajusté	91%	91%	n/s
EBIT ajusté⁴	135,1	163,4	-17%
Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé ⁴	27,7	63,0	-56%

EBITDA ajusté en recul de 8%

L'EBITDA ajusté s'est élevé à 231,9 millions d'euros au premier semestre 2024, en repli de 8% par rapport au premier semestre 2023. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse mécanique du chiffre d'affaires de plusieurs actifs entrés progressivement dans leurs PPA long terme à partir du deuxième trimestre 2023 en Finlande et en Australie, ainsi que d'une base de comparaison élevée au premier semestre 2023 pour ce qui concerne les opérations de *farm-down* (cession de la centrale solaire de Cabrela au Portugal). A l'inverse, l'EBITDA ajusté a bénéficié i) de la contribution des actifs entrés en production et mis en service en 2023 ainsi qu'au cours du premier semestre 2024, ii) d'une contribution plus élevée de la centrale d'El Llano au Mexique, et iii) de la première contribution de Capital Battery en Australie. Le taux de marge d'EBITDA ajusté du Groupe est resté stable par rapport au premier semestre 2023, à 91%.

L'EBITDA ajusté de **l'activité éolienne** a atteint 83,0 millions d'euros, en recul de 21% par rapport au premier semestre 2023, essentiellement sous l'effet attendu de la baisse des revenus des parcs de Mutkalampi et de Kaban. A cela se sont ajoutées des conditions de vent moins favorables en France, et une hausse des coûts de maintenance de certaines centrales en France et en Australie, qui était anticipée. A l'inverse, l'EBITDA ajusté a bénéficié de la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au premier semestre 2024, et d'une meilleure ressource en Australie et en Finlande.

L'EBITDA ajusté de **l'activité solaire** s'est élevé à 133,3 millions d'euros, en hausse de 16% par rapport au premier semestre 2023. A la contribution des centrales entrées en production en 2023 et au cours du premier semestre 2024, se sont ajoutés la plus forte contribution d'El Llano au Mexique, grâce à la résolution de son problème de transformateur fin 2023, ainsi que des effets prix et volume positifs en Amérique. Cette progression a été partiellement compensée par la moindre contribution, comme prévu, de la centrale de Western Downs, et par des conditions d'ensoleillement moins favorables en Europe.

L'EBITDA ajusté de **l'activité stockage** est ressorti à 38,7 millions d'euros, en hausse de 64% par rapport au premier semestre 2023. Cette progression s'explique principalement par la première contribution de Capital Battery en Australie, et, dans une moindre mesure, de celle de Storen Power Reserve en Suède. L'EBITDA ajusté a également bénéficié de la hausse des revenus d'Yllikkälä Power Reserve One en Finlande, mais, à l'inverse, a été pénalisé par le recul de ceux de la batterie australienne Hornsdale Power Reserve.

⁴Le détail et le calcul de ces agrégats sont détaillés dans le paragraphe « Indicateurs alternatifs de performance » du présent document.



Résultats du Groupe

L'EBIT ajusté s'est élevé à 135,1 millions d'euros, en baisse de 17% par rapport au premier semestre 2023. Les charges d'amortissement ont progressé de 8,6 millions d'euros (+10%) en lien avec la croissance du parc d'actifs en opération.

Le résultat opérationnel non courant est passé d'une charge de 3,2 millions d'euros au premier semestre 2023 à une charge de 9,0 millions d'euros au premier semestre 2024, principalement en raison de la comptabilisation au premier semestre 2024 de frais de transactions non récurrents.

Le résultat financier a représenté une charge de 90,1 millions d'euros au premier semestre 2024 contre 76,3 millions d'euros au premier semestre 2023, sous les effets combinés de la hausse du coût de la dette et d'une augmentation des autres charges financières nettes des produits.

Le coût de la dette a en effet progressé de 7,5 millions d'euros au premier semestre 2024 pour atteindre 83,0 millions d'euros, essentiellement en raison de la progression de l'encours moyen de la dette sur la période, directement liée à la croissance du nombre d'actifs en opération ou en construction.

Les autres produits et charges financiers ont représenté une charge nette de 7,1 millions d'euros contre une charge nette de 0,8 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette hausse résulte principalement de l'amortissement accéléré de frais d'émission d'emprunts à la suite des refinancements du crédit syndiqué de Neoen SA d'une part, et du portefeuille d'actifs australiens d'autre part, tous deux réalisés au premier trimestre 2024.

Dans un contexte de stabilisation des taux d'intérêt à court terme au premier semestre 2024 pour l'ensemble des devises du Groupe, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement au titre des financements de projet⁵ est resté inchangé au 30 juin 2024 par rapport au 31 décembre 2023, à 4,2%. Il en est de même pour le taux d'intérêt moyen global de l'ensemble de la dette du Groupe, également stable à 4,2%.

La charge d'impôt ajustée est ressortie à 8,4 millions d'euros contre 20,9 millions d'euros au premier semestre 2023. Le taux effectif d'impôt ajusté s'est élevé à 23,3% contre 25,0% au premier semestre 2023, compte tenu notamment d'effets de change et d'inflation en Amérique Latine.

Le résultat net ajusté de l'ensemble consolidé⁶ ressort ainsi en recul au premier semestre 2024, à 27,7 millions d'euros contre 63,0 millions d'euros au premier semestre 2023.

Une position de liquidité solide

Les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles se sont élevés à 207,4 millions d'euros, en hausse de 32,3 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023. Cette progression résulte de la croissance de l'EBITDA ajusté hors *farm-down* (+6,3 millions d'euros), et de l'amélioration de la variation du besoin en fonds de roulement, qui a représenté une variation négative de 13,4 millions d'euros au premier semestre 2024 contre une variation négative de 46,0 millions d'euros au premier semestre 2023⁷.

Les flux nets de trésorerie utilisés pour les opérations d'investissement se sont établis à 798,6 millions d'euros au premier semestre 2024, en hausse de 304,9 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023. Ces investissements sont directement associés à la construction d'actifs de production, parmi

⁵ Taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement au titre des financements de projet, sur une base all-in, c'est-à-dire la somme de la marge appliquée par l'établissement financier et les swaps de taux ou autres produits dérivés de taux, pour l'ensemble des projets consolidés du Groupe en opération.

⁶ En tenant compte de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie et de l'effet impôt afférent, le résultat net publié de l'ensemble consolidé s'établit au premier semestre 2024 à 32,1 millions d'euros contre 90,6 millions d'euros au premier semestre 2023.

⁷ Pour rappel, la variation du premier semestre 2023 avait été impactée par le remboursement à EDF OA de la majeure partie de la différence accumulée pour certaines centrales françaises, principalement au cours de l'année 2022, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat, pour un montant net de 60,3 millions d'euros.

lesquels la centrale solaire de Culcairn, le parc éolien de Goyder et les batteries de stockage Collie, Blyth, Western Downs et Capital Battery en Australie, les centrales solaires de Rio Maior et Torre Bela au Portugal, la centrale solaire de Fox Coulée au Canada, ainsi que plusieurs centrales solaires et éoliennes en France et en Italie.

Les flux nets de trésorerie provenant des activités de financement du Groupe se sont élevés à 322,5 millions d'euros au premier semestre 2024, reflétant essentiellement l'augmentation nette des financements de projets.

Au total, le Groupe affiche une position de trésorerie solide au 30 juin 2024, de 515,3 millions d'euros contre 778,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. La position de liquidité de Neoen est par ailleurs confortée par le nouveau crédit syndiqué de 500 millions d'euros signé en février 2024, à échéance 2029, qui demeurait non tiré au 30 juin 2024.

Une hausse de l'endettement liée à la croissance des actifs en construction

La dette financière brute s'établit à 4 294,9 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 3 804,1 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette augmentation reflète, d'une part, la dette de financement de projet additionnelle levée dans le cadre du refinancement de portefeuille d'actifs en Australie finalisé en février 2024, et, d'autre part, la mise en place de nouveaux financements de projet en lien avec la croissance du parc d'actifs, nette des remboursements effectués au cours de la période.

Par ailleurs, le ratio de levier en pourcentage du capital investi sur une base *all-in*, incluant la totalité de la dette du Groupe, qu'elle soit *corporate* ou mise en place pour le financement de ses projets, était de 66% au 30 juin 2024 contre 65% au 31 décembre 2023.

Hors prise en compte de l'impact positif sur la trésorerie du Groupe des sommes restant dues à EDF OA, qui représentent un montant de 17,2 M€ au 30 juin 2024 (19,7 millions d'euros au 31 décembre 2023), et hors juste valeur positive des instruments de couverture de taux liée au niveau actuel des taux d'intérêt *forward*, qui représentent un montant de 244,4 M€ au 30 juin 2024 (214,9 millions d'euros au 31 décembre 2023), la dette nette s'élève à 3 667,4 millions d'euros⁸ à fin juin 2024 contre 2 914,5 millions d'euros à fin décembre 2023. Le ratio de dette nette rapportée à l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois ressort à 8,1 fois⁹ à fin juin 2024, contre 6.1 fois à fin décembre 2023.

⁸ En incluant ces deux éléments à caractère temporaire, la dette nette publiée s'établit à 3 405,5 millions d'euros à fin juin 2024 contre 2 680,0 millions d'euros à fin décembre 2023

⁹ En incluant ces deux éléments à caractère temporaire, le ratio de dette nette publiée rapportée à l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois ressort à 7,5 fois à fin juin 2024 contre 5,6 fois à fin décembre 2023

Portefeuille à fin juin 2024 : 29,3 GW, en hausse de 1,7 GW par rapport à fin décembre 2023

En MW	30 juin 2024	31 décembre 2023	Var.
Actifs en operation	5 163	4 983	+180
Actifs en construction	3 204	3 000	+204
Sous-total actifs en opération ou en construction	8 367	7 983	+384
Projets awarded	1586	1 000	+586(1)
Total des MW secured portfolio	9 953	8 983	+970
Projets tender ready	3 549	2 978	+571
Projets advanced development	15 807	15 666	+141
Total des MW advanced pipeline	19 356	18 644	+713
Total des MW secured portfolio et advanced pipeline	29 310	27 627	+1 683
Projets early-stage	> 10 GW	> 10 GW	

⁽¹⁾ Net de la cession des projets solaires de La Machine (5 MWc), Soumont St-Quentin (5 MWc), Soumont (4 MWc), et Saint-Priest-la-Prugne (3 MWc), ainsi que de l'abandon de deux projets en France pour une capacité totale de 21 MWc.

Les **capacités en opération ou en construction** atteignaient 8,4 GW (dont 3,2 GW en construction) à fin juin 2024 contre

8,0 GW à fin décembre 2023. Neoen a en effet lancé la construction de 380 MW au premier semestre 2024, comprenant Collie Battery Stage 2 (341 MW / 1 363 MWh) en Australie, ainsi que les centrales solaires de Morhange 2 (26 MWc) et Lieu Saint-Amand (14 MWc) en France.

Le **portefeuille sécurisé** (actifs en opération, en construction ou *awarded*) représentait près de 10,0 GW au 30 juin 2024 contre 9,0 GW à fin décembre 2023. Sur les six premiers mois de l'année, les nouveaux projets *awarded* ont ainsi représenté 1,0 GW. Outre Collie Battery Stage 2 (341 MW / 1 363 MWh), projet rentré directement en construction, ceux-ci intègrent également :

- 409 MW au Canada avec la batterie Grey Owl Storage, pour laquelle Neoen a remporté un contrat de capacité de 380 MW / 4 heures auprès de l'opérateur du réseau électrique de l'Ontario;
- 139 MWc en France avec la centrale solaire du Couret, à la suite de la signature d'un *corporate* PPA avec SNCF Energie ;
- 99 MWc remportés en France lors du dernier appel d'offres gouvernemental pour les centrales solaires, se répartissant entre les projets Lesperon (30 MWc), Lapenne (21 MWc), Albas (19 MWc), Berrac (14 MWc), Valmont (10 MWc) and Saint-Aulaye (5 MWc);
- 15 MW en France liés au parc éolien de Dissangis.

Le total du portefeuille (hors projets *early-stage*) ressortait quant à lui à plus de 29,3 GW à fin juin 2024 contre 27,6 GW à fin décembre 2023, soit une hausse de 1,7 GW.



Perspectives

Neoen confirme son objectif d'EBITDA ajusté 2024 compris entre 530 et 560 millions d'euros¹⁰, avec un taux de marge d'EBITDA ajusté supérieur à 85%.

Le Groupe confirme par ailleurs son ambition de voir son EBITDA ajusté dépasser 700 millions d'euros en 2025 et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025.

L'ensemble des objectifs du Groupe tient compte de la meilleure estimation à date du calendrier d'exécution de ses projets et de sa vision actuelle de l'évolution des prix de marché.

Evénements du premier semestre 2024

Financement de la seconde tranche du parc éolien de Goyder et de Blyth Battery en Australie

Le 5 février 2024, le Groupe a finalisé le financement conjoint de la seconde tranche du parc éolien de Goyder South Stage 1 (203 MW) et de Blyth Battery (238,5 MW / 477 MWh). Ces deux actifs, entièrement détenus par Neoen, bénéficient d'un prêt accordé par un syndicat de cinq prêteurs. La seconde tranche de Goyder South Stage 1 et Blyth Battery sont actuellement en construction ; leurs mises en service sont prévues pour mi-2025.

Refinancement du crédit syndiqué de Neoen SA

Le 8 février 2024, Neoen a finalisé le refinancement du crédit syndiqué mis en place en mars 2020, afin d'en porter le montant de 250 à 500 millions d'euros, et l'échéance de 2026 à 2029. Celui-ci comprend un emprunt à terme de 300 millions d'euros et une facilité de crédit *revolving* d'un montant nominal de 200 millions d'euros, dont les conditions financières sont indexées sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Le crédit syndiqué initial demeurait non tiré au 31 décembre 2023, tout comme, à ce jour, la nouvelle facilité. Ce refinancement permet de conforter significativement la liquidité du Groupe, pleinement engagé dans l'atteinte de son objectif de 10 GW de capacité totale en opération ou en construction dans le courant de l'année 2025.

Franchissement des 1 GW dans les pays nordiques et signature de deux corporate PPA

Le 20 février 2024, Neoen a annoncé avoir franchi le cap du premier gigawatt d'actifs en opération ou en construction dans les pays nordiques, cinq ans après avoir lancé son premier parc éolien en Finlande. Le Groupe exploite actuellement la plus grande centrale éolienne de Finlande (Mutkalampi – 404 MW), a lancé la construction de la plus grande centrale solaire de Suède (Hultsfred – 100 MWc), et s'affirme également comme un leader dans le domaine du stockage avec 232 MW / 289 MWh de batteries en opération ou en construction dans les pays nordiques. Par ailleurs, le Groupe a annoncé la signature de deux nouveaux corporate PPA de 14 MW chacun, avec Equinix pour le parc éolien de Storbrännkullen en Suède, et avec Mölnlycke Health Care pour le parc éolien de Mutkalampi en Finlande.

Financement d'un portefeuille d'actifs en Australie

Le 23 février 2024, Neoen a finalisé la mise en place d'un nouveau financement adossé à un portefeuille de 7 actifs solaires et éoliens en opération en Australie, ainsi qu'à Collie Battery Stage 1 (219 MW / 877 MWh) actuellement en construction. Le montant total levé dépasse 1,1 milliard de dollars australiens, sur des maturités de 5 et 7 ans, et a permis de refinancer un total d'environ 700 millions de dollars australiens de dettes projet

¹⁰ Cette prévision d'EBITDA ajusté tient compte des produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille que le Groupe anticipe de réaliser dans le cadre de l'activité de *farm-down*, pour une contribution qui demeurera inférieure à 20% de l'EBITDA ajusté de l'exercice et 20% de la croissance annuelle du portefeuille sécurisé.

adossées à ces actifs. Ce nouveau financement a été conclu avec un groupe de 11 prêteurs australiens et internationaux de premier rang.

Nomination d'Yves-Eric François en tant que Directeur Financier

Le 28 février 2024, Neoen a annoncé la nomination en qualité de Directeur Financier d'Yves-Eric François, auparavant Directeur Financier de Neoen en Australie. Yves-Eric François apporte ainsi son expertise financière et son expérience opérationnelle acquise en Australie, l'un des principaux et des plus dynamiques pays de Neoen. Cette nomination a pris effet le 1er avril 2024, date à laquelle il a succédé à Louis-Mathieu Perrin qui, après avoir accompagné depuis 2019 la forte croissance de Neoen, a quitté la société pour exercer de nouvelles responsabilités dans une autre entreprise.

Neoen remporte 119 MWc de projets solaires en France

Le 7 mars 2024, Neoen a remporté 119 MWc de projets solaires au sol lors du dernier appel d'offres gouvernemental en France. Neoen s'est vu attribué sept projets d'une puissance allant de 5 à 30 MWc, et se classe ainsi second lauréat. Avec 479 MWc remportés depuis deux ans, Neoen conserve sa position de premier lauréat en cumulé dans cette catégorie sur les cinq périodes de l'appel d'offres PPE2.

Neoen remporte un nouveau contrat et lance la construction de la 2ème tranche de Collie Battery en Australie (341 MW / 1 363 MWh)

Le 29 avril 2024, Neoen a remporté auprès de l'Australian Energy Market Operator (AEMO) un contrat de capacité de 300 MW / 4 heures pour le réseau électrique de Western Australia (SWIS). Ces services seront fournis par la deuxième tranche de Collie Battery, d'une puissance de 341 MW / 1 363 MWh, dont la construction a été lancée et confiée à Tesla et UGL. En incluant Collie Battery Stage 1, actuellement en construction et d'une puissance de 219 MW / 877 MWh, les deux tranches pourront charger et décharger 20% de la demande moyenne du réseau électrique SWIS. Avec cette nouvelle batterie, Neoen atteint 4 GW de capacité en opération ou en construction en Australie, confirmant sa position de leader des énergies renouvelables dans le pays.

Neoen remporte un contrat de 380 MW pour une nouvelle batterie de 4 heures qui sera construite en Ontario, Canada

Le 14 mai 2024, Neoen a remporté un contrat de capacité de 380 MW / 4 heures auprès de l'opérateur du réseau électrique de l'Ontario, l'Independent Electricity System Operator (« IESO »). Ces services seront fournis pendant 20 ans par la future batterie Grey Owl Storage de Neoen afin de renforcer la stabilité et la fiabilité du réseau électrique de l'Ontario. D'une capacité de 409 MW / 1636 MWh¹¹, Grey Owl Storage sera la deuxième plus grande batterie du Canada et la plus grande du portefeuille de Neoen. En incluant Grey Owl Storage, Neoen atteint près d'un demi-gigawatt de capacité sécurisée au Canada et confirme son intention de se développer rapidement dans le pays.

Brookfield entre en négociations exclusives avec Impala et d'autres actionnaires pour acquérir une participation majoritaire dans Neoen et lancer une offre publique d'achat obligatoire portant sur 100% de la société

Le 30 mai 2024, Brookfield est entré en négociations exclusives avec Impala, le Fonds Stratégique de Participations géré par ISALT, Cartusia et Xavier Barbaro et d'autres actionnaires en vue d'acquérir environ 53,32% des actions Neoen existantes au prix de 39,85 euros par action. Le prix d'acquisition représentait une prime de 26,9 % par rapport au dernier cours de clôture et de 40,3 % et 43,5 % respectivement sur le cours moyen pondéré par les volumes sur 3 et 6 mois. L'offre de Brookfield implique une valorisation de 6,1 milliards d'euros pour 100 % des actions. Sous réserve de la réalisation de l'acquisition du bloc, Brookfield déposerait une offre publique d'achat obligatoire en numéraire pour toutes les actions restantes et les obligations

¹¹ La batterie Grey Owl Storage a fait l'objet d'une réévaluation de puissance (+9 MW) depuis le communiqué de presse du 14 mai 2024.

convertibles (OCEANEs) en circulation de Neoen, avec l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire. Le conseil d'administration de Neoen a accueilli favorablement et à l'unanimité la proposition de Brookfield, sans préjuger de l'avis motivé qu'il émettra à la suite de la remise du rapport de l'expert indépendant. Brookfield veut accélérer le développement de Neoen et renforcer sa place parmi les leaders mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables.

SNCF Energie et Neoen signent leur 1er contrat d'achat direct d'électricité verte, d'origine photovoltaïque

Le 10 juin 2024, Neoen a annoncé avoir signé un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable (Corporate PPA) d'une durée de 25 ans avec SNCF Energie, filiale de SNCF Voyageurs. Ce contrat d'achat de long terme noué entre Neoen et SNCF Energie permet de financer un nouveau parc agrivoltaïque (Le Couret) d'une puissance de 139 MWc, dont la construction démarrera début 2026 et dont la mise en service est prévue en 2028. Situé en Haute-Vienne, il fournira à SNCF Voyageurs 172 gigawatts heures (GWh) d'électricité renouvelable chaque année, ce qui équivaut à ses besoins électriques annuels pour sa liaison TGV Paris – Marseille ou bien de la totalité des besoins de ses TER des régions Occitanie ou Normandie. Le parc solaire du Couret associera, sur un même espace, production d'électricité renouvelable et production agricole ovine, le projet prévoyant l'installation d'un éleveur ovin sur une surface de 150 hectares.

Signature d'un contrat de cession d'actions pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neoen par Brookfield auprès d'Impala et d'autres actionnaires, et d'un engagement d'apport entre Brookfield et Bpifrance

Le 24 juin 2024, à l'issue du processus d'information-consultation du comité social et économique de Neoen, un contrat de cession d'actions a été signé entre Brookfield (en qualité d'acquéreur), d'une part, et Impala, le Fonds Stratégique de Participations géré par ISALT, Cartusia, Xavier Barbaro et d'autres actionnaires, d'autre part, afin d'acquérir environ 53,12 % des actions en circulation de Neoen au prix de 39,85 euros par action. A la même date, Brookfield a également conclu un engagement d'apport avec Bpifrance, aux termes duquel Bpifrance s'est engagé à apporter toutes les actions qu'elle détient dans Neoen, représentant 4,36% du capital social de Neoen, à l'offre publique d'achat qui sera lancée par Brookfield après la réalisation de l'acquisition du bloc. La réalisation de l'acquisition du bloc est soumise aux autorisations réglementaires habituelles, en ce compris les autorisations au titre du contrôle des concentrations et du contrôle des investissements étrangers. Il est prévu que les autorisations réglementaires soient obtenues d'ici le quatrième trimestre 2024 et que l'offre publique d'achat soit lancée au premier trimestre 2025.

Ce communiqué contient des éléments à caractère prospectif concernant les perspectives et les stratégies de croissance de Neoen et de ses filiales (le "Groupe"). Ces éléments comportent des indications relatives aux intentions du Groupe, ses stratégies, ses perspectives de croissance et des tendances concernant ses résultats opérationnels, sa situation financière et sa position de trésorerie. Bien que ces indications soient fondées sur des données, hypothèses et estimations que le Groupe considère comme raisonnables, ils sont soumis à de nombreux facteurs de risque et incertitudes si bien que les résultats effectifs peuvent différer de ceux anticipés ou induits par ces indications du fait d'une multitude de facteurs, notamment ceux décrits dans les documents enregistrés auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) disponibles sur le site Internet de Neoen (www.neoen.com). Les informations à caractère prospectif contenues dans ce communiqué reflètent les indications données par le Groupe à la date du présent document. Sauf obligation légale, le Groupe décline expressément tout engagement à mettre à jour ces éléments à caractère prévisionnel à la lumière d'informations nouvelles ou de développements futurs.

Le rapport financier semestriel 2024 est disponible en téléchargement sur le site internet du Groupe https://www.neoen.com/fr/investisseurs

Webcast

Neoen commentera ses résultats semestriels 2024 au cours d'un webcast live qui aura lieu le jeudi 25 juillet 2024 à 18h00 heure de Paris.

Pour accéder au webcast en direct ou en différé, merci de coller l'adresse url suivante dans votre browser: https://channel.royalcast.com/landingpage/neoen/20240725 1/

Prochaines publications financières

Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2024 et données opérationnelles : 5 novembre 2024

À propos de Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoirfaire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,4 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), l'une des centrales solaires les plus compétitives au monde au Mexique (El Llano, 375 MWc), ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage à grande échelle au monde, toutes deux basées en Australie (Hornsdale Power Reserve, 150 MW / 193,5 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Investisseurs

Presse

Neoen

OPRG Financial

ir@neoen.com

Isabelle Laurent +33 6 42 37 54 17 isabelle.laurent@omnicomgroup.com

Fabrice Baron +33 6 14 08 29 81 fabrice.baron@omnicomgroup.com



Annexes

Chiffres d'affaires trimestriels

	T1 2024	T1 2023	Var.
Chiffre d'affaires (M€)			
Eolien	69,3	74,1	-7%
Solaire	55,3	63,6	-13%
Stockage	16,5	16,4	+1%
Autre ⁽¹⁾	0,3	0,3	n/s
Chiffre d'affaires consolidé	141,4	154,4	-8%
Dont ventes d'énergie sous contrat	102,6	112,9	-9%
Dont ventes d'énergie sur les marchés	26,7	34,6	-23%
Dont autres produits ⁽²⁾	12,1	6,9	+77%

	T2 2024	T2 2023	Var.
Chiffre d'affaires (M€)			
Eolien	46,1	56,2	-18%
Solaire	54,9	52,5	+5%
Stockage	13,1	13,7	-4%
Autre ⁽¹⁾	0,2	0,2	n/s
Chiffre d'affaires consolidé	114,3	122,6	-7%
Dont ventes d'énergie sous contrat	83,2	86,0	-3%
Dont ventes d'énergie sur les marchés	24,6	33,7	-27%
Dont autres produits ⁽²⁾	6,5	2,9	+124%

⁽¹⁾ Correspondant au segment Développement et investissement

⁽²⁾ Les autres produits correspondent principalement aux paiements de capacité dont bénéficient certaines batteries ainsi que la centrale éolienne de Kaban (depuis le 1^{er} janvier 2024), à l'activité de développement et à des prestations de services auprès de tiers.



Résultats sectoriels

(en millions d'euros)	Chi	Chiffre d'affaires		EBITDA ajusté ⁽¹⁾		1)
	S1 2024	S1 2023	Var (en %)	S1 2024	S1 2023	Var (en %)
Eolien	115,4	130,3	-11%	83,0	105,3	-21%
Solaire	110,2	116,0	-5%	133,3	114,8	+16%
Stockage	29,7	30,2	-2%	38,7	23,6	+64%
Farm-down	-	-	-	0,7	27,3	-97%
Autres	0,5	0,4	+8%	(23,9)	(18,7)	-27%
Développement et investissements (49,0	27,3	+80%	(28,7)	(32,4)	+12%
Eliminations (5	(48,5)	(26,9)	-81%	4,8	13,7	-65%
TOTAL	255,7	277,0	-8%	231,9	252,2	-8%
 Dont Europe-Afriqu	e 113,9	130,2	-13%	93,7	141,4	-34%
Dont Australi	94,0	107,6	-13%	94,5	101,2	-7%
Dont Amérique	s 47,4	38,7	+23%	67,6	28,4	+138%

- (1) La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de farm-down, retraité :
 - des dotations aux amortissements et provisions opérationnelles courantes ;
 - de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et
 - de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.
- (2) Le chiffre d'affaires de ce secteur est essentiellement composé de ventes de services aux autres entités du Groupe (éliminées en consolidation, à l'exception des montants facturés aux entités non consolidées par intégration globale par le Groupe) ainsi qu'à des tiers.
- (3) Les éliminations concernent principalement l'annulation des facturations de services rendus par Neoen S.A. à ses sociétés de projet au titre du développement, de la supervision et de la gestion administrative des centrales ainsi que l'activation des coûts de développement conformément à IAS 38 « immobilisations incorporelles ».

Indicateurs alternatifs de performance

EBITDA ajusté

La réconciliation entre le résultat opérationnel courant et l'EBITDA ajusté est la suivante :

(En millions d'euros)	semestre 2024	semestre 2023
Résultat opérationnel courant	139,6	197,2
Amortissements opérationnels courants	95,1	86,5
Charge IFRS 2	1,7	2,3
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(4,4)	(33,8)
EBITDA ajusté ^(a)	231,9	252,2

- (a) La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de farm-down, retraité :
 - des dotations aux amortissements et provisions opérationnelles courantes ;
 - de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et ;
 - de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.

EBIT ajusté

La réconciliation entre le résultat opérationnel courant et l'EBIT ajusté est la suivante :

(En millions d'euros)	semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat opérationnel courant	139,6	197,2
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(4,4)	(33,8)
EBIT ajusté ^(a)	135,1	163,4

⁽a) La notion d'EBIT ajusté correspond au résultat opérationnel courant retraité de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.

Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé

La réconciliation entre le résultat net de l'ensemble consolidé et le résultat net ajusté de l'ensemble consolidé est la suivante :

(En millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	32,1	90,6
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(4,4)	(33,8)
Effet impôt lié à la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	0,0	6,2
Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé ^(a)	27,7	63,0

⁽a) La notion de résultat net ajusté de l'ensemble consolidé correspond au résultat net de l'ensemble consolidé retraité de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie et de l'effet impôt afférent.



Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023
Ventes d'énergie sous contrat	185,8	198,9
Ventes d'énergie sur le marché	51,3	68,3
Autres produits	18,6	9,8
Chiffre d'affaires	255,7	277,0
Achats de marchandises et variation de stocks	(5,2)	(6,8)
Charges externes et de personnel	(86,9)	(71,7)
Impôts, taxes et versements assimilés	(13,3)	(10,4)
Quote-part du résultat net des entreprises associés et coentreprises	(0,5)	0,3
Autres produits et charges opérationnels courants	84,9	95,4
Amortissement opérationnels courants	(95,1)	(86,5)
Résultat opérationnel courant	139,6	197,2
Autres produits et charges opérationnels non courants Dépréciation d'actifs non courants	(10,2) 1,2	(3,7) 0,5
Résultat opérationnel	130,6	194,1
Coût de l'endettement financier	(83,0)	(75,5)
Autres produits et charges financiers	(7,1)	(0,8)
Résultat financier	(90,1)	(76,3)
Résultat avant impôt	40,5	117,8
Impôts sur les résultats	(8,4)	(27,1)
Résultat net des activités poursuivies	32,1	90,6
Résultat net de l'ensemble consolidé	32,1	90,6
Résultat net – part du groupe	32,7	92,2
Résultat net – participations ne donnant pas le contrôle	(0,6)	(1,6)
Résultat de base par action (en euros)	0,21	0,65
Résultat dilué par action (en euros)	0,20	0,60

Bilan consolidé

(En millions d'euros)	30.06.24	31.12.23
Goodwill	0,7	0,7
Immobilisations incorporelles	411,6	347,3
Immobilisations corporelles	6 019,9	5 423,5
Participations dans les entreprises associés et coentreprises	31,3	15,6
Instruments financiers dérivés non courants	301,6	252,5
Actifs financiers non courants	158,8	175,0
Autres actif	3,0	6,1
Impôts différés actifs	72,7	77,9
Total des actifs non courants	6 999,5	6 298,5
Stocks	8,3	9,8
Clients et compte rattachés	133,0	115,2
Autres actifs courants	142,3	115,9
Instruments financiers dérivés courants	52,2	54,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	511,8	773,7
Total des actifs courants	847,6	1 068,9
Actifs destinés à être cédés	32,9	34,9
Total de l'actif	7 880,1	7 402,3

(En millions d'euros)	30.06.24	31.12.23
Capital	305,7	304,2
Primes	1 949,2	1 933,0
Réserves	453,0	267,4
Actions propres	(3,4)	(3,2)
Résultat de l'exercice part du groupe	32,7	150,2
Capitaux propres part du groupe	2 737,2	2 651,7
Participations ne donnant pas le contrôle	20,3	13,0
Capitaux propres	2 757,5	2 664,7
Provisions non courantes	154,2	144,1
Financements des projets non courants	3 684,7	3 049,2
Financements corporate non courants	262,9	421,5
Instruments financiers dérivés non courants	9,3	16,1
Autre passifs non courants	12,9	3,2
Impôts différés passifs	243,1	226,0
Total des passifs non courants	4 367,1	3 860,0
Provisions courantes	4,9	4,8
Financements des projets courants	180,3	315,8
Financement corporate courants	165,6	2,6
Instruments financiers dérivés courants	9,1	3,7
Fournisseurs et compte rattachés	236,2	386,6
Autres passifs courants	122,4	125,9
Total des passifs courants	718,6	839,5
Passifs destinés à être cédés	36,9	38,0
Total du passif	7 880,1	7 402,3



Tableau des flux de trésorerie consolidées

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	32,1	90,6
Eliminations:		_
de la quote-part de résultat dans les entreprises associées	0,5	(0,3)
des amortissements et provisions	92.9	84,8
de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(4,5)	(35,3)
des plus ou moins-values de cession	2,7	(24,1)
des charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1,7	2,2
des autres produits et charges sans incidence de trésorerie	12,9	3,7
de la charge (produit) d'impôt	8,4	27,1
du coût de l'endettement financier	83,0	75,5
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	(13,4)	(46,0)
Impôts décaissés (encaissés)	(9,0)	(3,1)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	207,4	175,1
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	(12,4)	(19,4)
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	4,7	26,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(793,2)	(469,0)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	2,2
Variation d'actifs financiers	1,9	(33,9)
Dividendes reçus	0,2	(0,0)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(798,6)	(493,7)
That het de tresorene ne day detrites a investissement	(130,0)	(430,1)
Augmentation de capital de la société mère	0,5	742,5
Contribution des investisseurs minoritaires aux augmentations (réductions) de capital	6,9	(1,2)
Transactions avec les participations de donnant pas le contrôle	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(2,6)	(1,7)
Emissions d'emprunts	923,9	211,3
Dividendes payés	(5,8)	(3,1)
Remboursement d'emprunts	(540,2)	(98,4)
Intérêts financiers versés	(60,6)	(58,2)
Subventions d'investissements reçues	0,5	(0,0)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financements	322,5	791,1
Incidence de la variation des taux de change	5,9	(1,5)
Effet du reclassement de la trésorerie lié aux actifs détenus en vue de la vente	0,1	(0,0)
Variation de la trésorerie	(262,7)	471,0
Trésorerie à l'ouverture Trésorerie à la clôture	778,0 515,3	622,7 1 093,7
Variation de la trésorerie nette	(262,7)	471,0

Paris, le 5 novembre 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2024

Neoen annonce des revenus en ligne avec ses attentes

- Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois atteint 378,4 M€, en recul de 5% par rapport aux neuf premiers mois de 2023 à taux de change courants et de 4% à taux de change constants
- Cette performance est principalement liée à l'effet mécanique de l'entrée en vigueur des PPA de plusieurs centrales qui bénéficiaient d'early generation revenue significatifs au cours de la même période l'an dernier
- Le chiffre d'affaires du troisième trimestre enregistre une hausse de 2% par rapport au troisième trimestre 2023, portée par les revenus de l'activité stockage
- Avec 1,4 GW de nouveaux projets remportés au cours des neuf premiers mois de l'année, le portefeuille sécurisé¹ atteint près de 10,4 GW à fin septembre 2024, dont 8,7 GW d'actifs en opération ou en construction
- Le processus d'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la finalisation de l'acquisition par Brookfield d'un bloc d'environ 53% du capital de Neoen auprès d'Impala et d'autres actionnaires de Neoen est bien engagé
- En particulier, les autorités de la concurrence en Australie ont indiqué le 31 octobre ne pas s'opposer à l'acquisition, sous condition de l'engagement de cession de l'intégralité du portefeuille d'actifs et de projets de Neoen situé dans l'État de Victoria en Australie²
- Conformément au calendrier annoncé, l'obtention des dernières autorisations et l'acquisition du bloc sont ainsi toujours attendues d'ici la fin de l'année 2024 en vue de la réalisation de l'offre publique d'achat au premier trimestre 2025
- Le Groupe confirme son objectif d'EBITDA ajusté³ 2024 compris entre 530 et 560 M€, avec un taux de marge d'EBITDA ajusté³ supérieur à 85%
- Le Groupe réitère également son ambition de voir son EBITDA ajusté³ dépasser 700 millions d'euros en 2025 et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025

Neoen (code ISIN: FR0011675362, code mnémonique: NEOEN), un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable, annonce un chiffre d'affaires non audité de 378,4 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2024, en recul de 5% par rapport aux neuf premiers mois de 2023 et de 4% à taux de change constants.

Xavier Barbaro, président – directeur général de Neoen, déclare : « Forts de notre important pipeline, nous continuons de remporter à un rythme soutenu de nouveaux projets, bénéficiant d'un haut niveau de revenus contractés. En effet, avec 1,4 GW de nouveaux projets awarded depuis le début de l'exercice, dont trois

² Composé de 652 MW d'actifs en opération et 2.8 GW de projets en développement

¹ Actifs en opération, en construction ou projets awarded.

³ La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de *farm-down*, retraité des dotations aux amortissements et provisions opérationnelles courantes, de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.

grandes batteries, notre capacité sécurisée atteint désormais 10,4 GW. Avec des performances opérationnelles et financières en ligne avec nos attentes sur les neuf premiers mois de l'année, nous confirmons nos guidances. Par ailleurs, l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'acquisition par Brookfield d'un bloc majoritaire de notre capital est en bonne voie. Ceci nous permet de réitérer notre confiance dans le respect du calendrier initialement indiqué, à savoir une acquisition du bloc d'ici la fin de l'année et le dépôt d'une offre publique sur les actions et obligations convertibles encore en circulation au premier trimestre de l'an prochain. »

Eléments opérationnels

	30 septembre 2024	31 décembre 2023	Var.
Actifs en opération (MW) (1)	5 215	4 983	+232(2)

⁽¹⁾ Capacité brute intégrant les participations dans des projets où Neoen est minoritaire : Cestas (300,0 MWc, détenus à 36% par Neoen), Seixal (8,8 MWc, détenus à 50% par Neoen), ainsi que les parcs éoliens Les Beaux Monts (24,2 MW), Le Berger (22,6 MW) et Saint-Sauvant (20,6 MW), trois actifs dont Neoen a cédé 95% de sa participation en 2022.

Neoen dispose d'une **capacité en opération** de 5 215 MW au 30 septembre 2024, en hausse de 232 MW par rapport à fin décembre 2023. Au cours des neuf premiers mois de 2024, le Groupe a mis en opération le parc éolien de Storbrännkullen (57 MW) et la batterie Storen Power Reserve (52 MW / 52 MWh) en Suède, la centrale solaire de Fox Coulée (93 MWc) au Canada, ainsi que les centrales solaires de Bessines (22 MWc) et Lirac (5 MWc) en France.

	9M 2024	9M 2023	Var. %
Production (TWh)	6.0	5.5	+9%

La production d'électricité s'est élevée à 6,0 TWh sur les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 9% par rapport aux neuf premiers mois de 2023.

Le taux de disponibilité moyen des actifs éoliens s'est élevé à 95,3% sur les neuf premiers mois de 2024 contre 93,6% sur les neuf premiers mois de 2023, période au cours de laquelle la partie sud de la centrale de Mutkalampi en Finlande avait subi une défaillance temporaire.

Le facteur de charge moyen des actifs éoliens s'est établi à 26,3% sur les neuf premiers mois de 2024 contre 26,4% sur les neuf premiers mois de 2023. L'Australie et la Finlande ont bénéficié au cours de la période de meilleures conditions de vent, tandis que les ressources ont été plus faibles en France.

Le taux de disponibilité moyen des actifs solaires s'est quant à lui établi à 95,3% sur les neuf premiers mois de 2024 contre 94,6% sur les neuf premiers mois de 2023. Cette hausse reflète essentiellement la plus grande disponibilité de la centrale d'El Llano au Mexique, dont le transformateur a été remplacé fin 2023.

Le facteur de charge moyen des actifs solaires s'est élevé à 18,9% sur les neuf premiers mois de 2024 contre 19,4% sur les neuf premiers mois de 2023. Cette baisse résulte principalement de conditions d'ensoleillement moins favorables en France.

⁽²⁾ Dont +2 MW de réévaluation de puissance.



Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2024 en baisse de 5%

_			
	9M 2024	9M 2023	Var. %
Chiffre d'affaires (M€)			
Eolien	162,4	180,6	-10%
Solaire	161,3	172,0	-6%
Stockage	54.3	44,0	+23%
Autre ⁽¹⁾	0,4	0,7	-46%
Chiffre d'affaires consolidé	378,4	397,5	-5%
Dont ventes d'énergie sous contrat	271,7	288,8	-6%
Dont ventes d'énergie sur les marchés ⁽²⁾	82,1	95,7	-14%
Dont autres produits ⁽³⁾	24,6	12,9	+91%

⁽¹⁾ Correspondant au segment Développement et investissement

Le chiffre d'affaires consolidé de Neoen s'est élevé à 378,4 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2024, en recul de 5% par rapport aux neuf premiers mois de 2023. À taux de change constants⁴, il est en repli de 4%.

Cette évolution s'explique principalement par l'effet mécanique attendu de la moindre contribution de plusieurs actifs entrés progressivement dans leurs PPA long terme à partir du deuxième trimestre 2023 :

- Les centrales de Mutkalampi en Finlande et de Western Downs en Australie ont en effet bénéficié d'early generation revenue significatifs au cours du premier trimestre 2023, et dans une moindre mesure au deuxième trimestre 2023, avant le démarrage de leurs différents PPA, intervenus principalement au cours des deuxième et troisième trimestres 2023.
- Le parc éolien de Kaban, dont le contrat de capacité long terme est entré en vigueur le 1er janvier 2024, a également enregistré des *early generation revenue* importants au cours des deuxième et troisième trimestres 2023.

Le chiffre d'affaires a également été pénalisé par un effet volume négatif, résultant essentiellement de conditions de vent et d'ensoleillement moins favorables en France par rapport aux neuf premiers mois de 2023. Il a en revanche bénéficié i) d'une contribution plus élevée des actifs de stockage, portée par des revenus d'arbitrage en forte hausse pour les batteries australiennes au troisième trimestre 2024, et ii) de la contribution des actifs entrés en production au cours de l'année 2023 et des neuf premiers mois de 2024, notamment en France, en Irlande, en Finlande, en Suède, au Canada et en Australie.

Enfin, le chiffre d'affaires a été impacté par les cessions opérées en 2023 au Portugal et en France dans le cadre des opérations de *farm-down*, et par un effet de change légèrement défavorable, essentiellement imputable à l'évolution du dollar australien.

Le **chiffre d'affaires de l'activité éolienne** est en repli de 10% par rapport aux neuf premiers mois de 2023, essentiellement sous l'effet de la baisse attendue des revenus des parcs de Mutkalampi et de Kaban à la suite de l'entrée en vigueur de leurs contrats long terme. Le chiffre d'affaires a toutefois bénéficié de conditions de

⁽²⁾ Sur les neuf premiers mois de 2024, les ventes d'énergie solaire et éolienne sur les marchés se sont élevées à 36,8 millions d'euros contre 61,0 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2023.

⁽³⁾ Les autres produits correspondent principalement aux paiements de capacité dont bénéficient certaines batteries ainsi que la centrale éolienne de Kaban (depuis le 1er janvier 2024), à l'activité de développement et à des prestations de services auprès de tiers

⁴ Sur la base des taux de change moyens des neuf premiers mois de 2023.

vent plus favorables en Australie et en Finlande, effet partiellement compensé par des ressources plus faibles en France par rapport à la même période l'an dernier. Il a également été porté par la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au cours des neuf premiers mois de 2024, principalement en France, en Suède, en Finlande et en Australie. L'activité éolienne a contribué à hauteur de 43% au chiffre d'affaires consolidé de Neoen des neuf premiers mois de 2024, contre 45% sur les neuf premiers mois de 2023.

Le chiffre d'affaires de l'activité solaire est en baisse de 6% par rapport aux neuf premiers mois de 2023, principalement sous l'effet attendu de la moindre contribution de la centrale de Western Downs en Australie à la suite de l'entrée en vigueur du prix de son PPA long terme au début du deuxième trimestre 2023. Le chiffre d'affaires a également été pénalisé en France par les cessions de plusieurs centrales solaires intervenues au cours du quatrième trimestre 2023, mais aussi par des conditions d'ensoleillement moins favorables. À l'inverse, il a bénéficié de la contribution des actifs entrés en production en 2023 et au cours des neuf premiers mois de 2024, principalement en France et au Canada. L'activité solaire a contribué pour 43% au chiffre d'affaires consolidé des neuf premiers mois de 2024, un niveau stable par rapport aux neuf premiers mois de 2023.

Le chiffre d'affaires de **l'activité stockage** est en progression de 23% par rapport aux neuf premiers mois de 2023, essentiellement grâce à la hausse des revenus d'arbitrage des batteries australiennes Victorian Big Battery et Hornsdale Power Reserve, qui ont bénéficié d'un contexte de marché particulièrement favorable au cours du mois d'août 2024. Le chiffre d'affaires a par ailleurs bénéficié i) d'une contribution plus importante d'Yllikkälä Power Reserve One en Finlande, portée par la hausse de ses revenus de régulation de fréquence, et ii) des premiers revenus de la batterie Storen Power Reserve en Suède, entrée en opération comme prévu au cours du troisième trimestre 2024, ainsi que Capital Battery et Collie Battery en Australie. L'activité de stockage a représenté 14% du chiffre d'affaires consolidé des neuf premiers mois de 2024, contre 11% sur les neuf premiers mois de 2023.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, la part des ventes d'énergie solaire et éolienne réalisées sous contrat a atteint 89% contre 83% au cours des neuf premiers de 2023. Cette évolution résulte, comme anticipé, de l'entrée en vigueur progressive entre le deuxième trimestre 2023 et le premier trimestre 2024 des PPA de plusieurs centrales qui bénéficiaient auparavant d'early generation revenue significatifs, partiellement non couverts, notamment pour les centrales de Mutkalampi et Kaban. Elle est également imputable à i) la baisse des ventes sur le marché de certificats verts de la centrale de Western Downs en Australie et ii) la mise en place de contrats de couverture court terme adossés aux early generation revenue de plusieurs actifs en France, qui bénéficient de la possibilité de vendre sur le marché leur production pour une période de 18 mois avant l'entrée en vigueur de leurs PPA gouvernementaux.

Chiffre d'affaires du troisième trimestre en hausse de 2%

Au cours du troisième trimestre 2024, Neoen a enregistré un chiffre d'affaires de 122,7 millions d'euros, en progression de 2% par rapport au troisième trimestre 2023. Cette hausse est portée par la très bonne performance de **l'activité stockage**, dont les revenus ont progressé de 77% par rapport au troisième trimestre 2023, grâce notamment aux revenus d'arbitrage générés par les batteries australiennes à la faveur d'évènements de marché exceptionnels au mois d'août 2024. En revanche, le chiffre d'affaires de **l'activité éolienne** est en recul de 6% par rapport au troisième trimestre 2023 sous l'effet de la moindre contribution, comme attendu, des centrales de Mutkalampi et Kaban, et de conditions de vent moins favorables en France. Enfin, les revenus de **l'activité solaire** sont en baisse de 9% par rapport au troisième trimestre 2023, pénalisés en France par les cessions de plusieurs centrales intervenues au cours du quatrième trimestre 2023, et par des conditions d'ensoleillement plus faibles.



Portefeuille à fin septembre 2024 : 30,7 GW, en hausse de 3,0 GW par rapport à fin décembre 2023

En MW	30 septembre 2024	31 décembre 2023	Var.
Actifs en opération	5 215	4 983	+232
Actifs en construction	3 456	3 000	+456
Sous-total actifs en opération ou en construction	8 671	7 983	+688
Projets awarded	1 690	1 000	+689(1)
Total des MW secured portfolio	10 360	8 983	+1 377
Projets tender ready	3 326	2 978	+348
Projets advanced development	16 978	15 666	+1 312
Total des MW advanced pipeline	20 304	18 644	+1 660
Total des MW secured portfolio et advanced pipeline	30 664	27 627	+3 037
Projets early-stage	> 10 GW	> 10 GW	

⁽¹⁾ Net de la cession des projets solaires de La Machine (5 MWc), Soumont St-Quentin (5 MWc), Soumont (4 MWc), et Saint-Priest-la-Prugne (3 MWc), ainsi que de l'abandon de deux projets en France pour une capacité totale de 21 MWc.

Les **capacités en opération ou en construction** atteignaient 8,7 GW (dont 3,5 GW en construction) à fin septembre 2024 contre 8,0 GW à fin décembre 2023. Neoen a en effet lancé la construction de 719 MW depuis début 2024, comprenant les batteries de stockage Collie Battery Stage 2 (341 MW / 1 363 MWh) et Western Downs Storage 2 (270 MW / 540 MWh) en Australie, ainsi que deux centrales éoliennes d'une puissance cumulée de 34 MW⁵ et quatre centrales solaires d'une puissance totale de 74 MWc en France.

Le **portefeuille sécurisé** (actifs en opération, en construction ou *awarded*) représentait près de 10,4 GW au 30 septembre 2024 contre 9,0 GW à fin décembre 2023. Sur les neuf premiers mois de l'année, les nouveaux projets *awarded* ont ainsi représenté 1,4 GW. Outre les batteries australiennes Collie Battery Stage 2 (341 MW / 1 363 MWh) et Western Downs Storage 2 (270 MW / 540 MWh), projets entrés directement en construction, ceux-ci intègrent également :

- 409 MW au Canada avec la batterie Grey Owl Storage, pour laquelle Neoen a remporté un contrat de capacité de 380 MW / 4 heures auprès de l'opérateur du réseau électrique de l'Ontario;
- 170 MWc remportés en Irlande dans le cadre de l'appel d'offres gouvernemental RESS 4, avec les centrales solaires de Garr Solar (141 MWc) et Johnstown North Solar (29 MWc) ;
- 139 MWc en France avec la centrale solaire du Couret, à la suite de la signature d'un *corporate* PPA avec SNCF Energie ;
- 117 MWc remportés en France, principalement lors des derniers appels d'offres gouvernementaux pour les centrales solaires, se répartissant entre les projets Lesperon (30 MWc, entré en construction au cours du troisième trimestre 2024), Lapenne (21 MWc), Albas (19 MWc), Tourneuve Fraises (18 MWc), Berrac (14 MWc), Valmont (10 MWc) et Saint-Aulaye (5 MWc).

Le total du portefeuille (hors projets *early-stage*) ressortait quant à lui à 30,7 GW à fin septembre 2024 contre 27,6 GW à fin décembre 2023, soit une hausse de plus de 3,0 GW.

⁵ Avant réévaluation de puissance de 4 MW pour la centrale éolienne de l'Orvin.

Perspectives

Le processus d'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la finalisation de l'acquisition par Brookfield d'un bloc d'environ 53% du capital de Neoen auprès d'Impala et d'autres actionnaires de Neoen est bien engagé. En particulier, les autorités de la concurrence en Australie (*Australian Competition and Consumer Commission – ACCC*) ont indiqué le 31 octobre ne pas s'opposer à l'acquisition, sous condition de l'engagement de cession de l'intégralité du portefeuille d'actifs et de projets de Neoen situé dans l'État de Victoria en Australie, composé de 652 MW d'actifs en opération et 2,8 GW de projets en développement.

Conformément au calendrier annoncé, l'obtention des dernières autorisations et l'acquisition du bloc sont ainsi toujours attendues d'ici la fin de l'année 2024 en vue de la réalisation de l'offre publique d'achat au premier trimestre 2025.

Neoen confirme son objectif d'EBITDA ajusté⁶ 2024 compris entre 530 et 560 millions d'euros, avec un taux de marge d'EBITDA ajusté supérieur à 85%.

Le Groupe confirme par ailleurs son ambition de voir son EBITDA ajusté⁶ dépasser 700 millions d'euros en 2025 et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025.

L'ensemble des objectifs du Groupe tient compte de la meilleure estimation à date du calendrier d'exécution de ses projets et de sa vision actuelle de l'évolution des prix de marché.

Principaux événements du troisième trimestre 2024

Neoen lance la construction de la 2ème tranche de Western Downs Battery en Australie après avoir signé un contrat de batterie virtuelle de 200 MW avec AGL Energy

Le 27 août 2024, Neoen et AGL Energy ont signé un contrat de 200 MW / 400 MWh de batterie virtuelle d'une durée de 10 ans. Ce service sera conjointement assuré par la première tranche de Western Downs Battery (Stage 1) actuellement en construction, ainsi que par une nouvelle tranche (Stage 2), chacune d'elles disposant d'une capacité de 270 MW / 540 MWh. Neoen a lancé la construction de cette deuxième tranche et en a confié la réalisation à Tesla et UGL. Western Downs Battery Stage 2 est adjacente à Western Downs Battery Stage 1 et est située à proximité de la centrale solaire en opération de Western Downs (460 MWc). Il s'agit du troisième projet de Neoen sur le site du Western Downs Green Power Hub.

Neoen remporte 170 MWc de projets solaires dans le cadre de l'appel d'offres RESS 4 en République d'Irlande

Le 10 septembre 2024, Neoen a remporté deux projets solaires d'une capacité totale d'environ 170 MWc, dans le cadre de l'appel d'offres RESS 4 en Irlande. Ces deux projets se situent dans le comté de Wicklow (Johnstown North Solar, 29 MWc) et dans le comté de Offaly (Garr Solar, 141 MWc). Leur mise en service sont prévues respectivement pour 2027 et 2028. Ce nouveau succès renforce significativement le portefeuille irlandais de Neoen, et il s'agit de la 3ème fois que Neoen se voit attribuer des projets lors des appels d'offres RESS en République d'Irlande.

⁶ La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de *farm-down*, retraité des dotations aux amortissements et provisions opérationnelles courantes, de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.



Neoen signe un PPA avec SmartestEnergy portant sur 50% de la production de la centrale solaire de Culcairn en Australie

Le 12 septembre 2024, Neoen et SmartestEnergy ont signé un contrat PPA d'une durée de 4 ans portant sur 50% de l'énergie qui sera produite par la centrale solaire de Culcairn. Située dans l'Etat de New South Wales (NSW) en Australie, Culcairn Solar Farm (440 MWc / 350 MWac) est la deuxième plus grande centrale solaire de Neoen au niveau mondial. Actuellement en construction, cette dernière entrera en opération en 2026. En complément de ce PPA, Neoen avait déjà remporté pour Culcairn Solar Farm un Long-Term Energy Services Agreement (LTESA) via un appel d'offres lancé par l'AEMO Services dans le cadre du programme de l'Etat de New South Wales. Ce type de contrat (LTESA) octroie aux producteurs d'énergie l'option de vendre leur électricité à un prix minimum convenu.

Evénements récents

Neoen lance la construction de la centrale solaire de Ballinknockane (79 MWc) en Irlande

Le 23 octobre 2024, Neoen a annoncé le démarrage de la construction du parc solaire de Ballinknockane (79 MWc) dans l'ouest de l'Irlande. Ce projet avait été remporté par Neoen en 2022 dans le cadre de l'appel d'offres RESS 2. Neoen a confié à Omexom la construction de la centrale solaire et à TLI Group celle de la sous-station de 110 kV du site. La centrale solaire injectera ses premiers électrons sur le réseau mi-2026 et sera pleinement opérationnelle au cours du premier semestre 2027. Le portefeuille de Neoen en Irlande atteint désormais 190 MW en opération ou en construction.

Neoen met en service la première tranche de Collie Battery en Western Australia

Le 29 octobre 2024, Neoen a mis en service la première tranche de Collie Battery en Western Australia, en avance sur le calendrier prévisionnel et moins de 18 mois après en avoir démarré la construction. Depuis le 1er octobre, la batterie apporte de la fiabilité au réseau électrique dans le cadre d'un contrat de services avec l'Australian Energy Market Operator (AEMO). Cette batterie, d'une puissance de 219 MW / 877 MWh, jouera un rôle essentiel dans la stabilisation du réseau au moment où l'État de Western Australia accentue sa transition vers les énergies renouvelables. La deuxième tranche de Collie Battery (341 MW / 1 363 MWh), lauréate d'un autre contrat avec l'AEMO, est actuellement en construction et sa mise en service est prévue pour le dernier trimestre de 2025.

Ce communiqué contient des éléments à caractère prospectif concernant les perspectives et les stratégies de croissance de Neoen et de ses filiales (le "Groupe"). Ces éléments comportent des indications relatives aux intentions du Groupe, ses stratégies, ses perspectives de croissance et des tendances concernant ses résultats opérationnels, sa situation financière et sa position de trésorerie. Bien que ces indications soient fondées sur des données, hypothèses et estimations que le Groupe considère comme raisonnables, ils sont soumis à de nombreux facteurs de risque et incertitudes si bien que les résultats effectifs peuvent différer de ceux anticipés ou induits par ces indications du fait d'une multitude de facteurs, notamment ceux décrits dans les documents enregistrés auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) disponibles sur le site Internet de Neoen (www.neoen.com). Les informations à caractère prospectif contenues dans ce communiqué reflètent les indications données par le Groupe à la date du présent document. Sauf obligation légale, le Groupe décline expressément tout engagement à mettre à jour ces éléments à caractère prévisionnel à la lumière d'informations nouvelles ou de développements futurs.



Webcast

Neoen commentera ses revenus des neuf premiers mois de 2024 au cours d'un webcast live qui aura lieu le mardi 5 novembre 2024 à 18h00 heure de Paris.

Pour accéder au webcast en direct ou en différé, merci de coller l'adresse url suivante dans votre browser : https://channel.royalcast.com/landingpage/neoen/20241105 2/

À propos de Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoirfaire dans le solaire, l'éolien terrestre et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,7 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), ainsi que deux des plus grandes batteries au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Investisseurs

Presse

Neoen

OPRG Financial



Annexes

Chiffres d'affaires trimestriels

-	T1 2024	T1 2023	Var. %
Chiffre d'affaires (M€)			
Eolien	69,3	74,1	-7%
Solaire	55,3	63,6	-13%
Stockage	16,5	16,4	+1%
Autre ⁽¹⁾	0,3	0,3	n/s
Chiffre d'affaires consolidé	141,4	154,4	-8%
Dont ventes d'énergie sous contrat	102,6	112,9	-9%
Dont ventes d'énergie sur les marchés	26,7	34,6	-23%
Dont autres produits ⁽²⁾	12,1	6,9	+77%

	T2 2024	T2 2023	Var. %
Chiffre d'affaires (M€)			
Eolien	46,1	56,2	-18%
Solaire	54,9	52,5	+5%
Stockage	13,1	13,7	-4%
Autre ⁽¹⁾	0,2	0,2	n/s
Chiffre d'affaires consolidé	114,3	122,6	-7%
Dont ventes d'énergie sous contrat	83,2	86,0	-3%
Dont ventes d'énergie sur les marchés	24,6	33,7	-27%
Dont autres produits ⁽²⁾	6,5	2,9	+122%

_	T3 2024	T3 2023	Var. %
Chiffre d'affaires (M€)			
Eolien	47,1	50,3	-6%
Solaire	51,1	56,0	-9%
Stockage	24,6	13,9	+77%
Autre ⁽¹⁾	-0,1	0,3	n/s
Chiffre d'affaires consolidé	122,7	120,5	+2%
Dont ventes d'énergie sous contrat	85,9	89,9	-4%
Dont ventes d'énergie sur les marchés	30,8	27,5	+12%
Dont autres produits ⁽²⁾	6,0	3,1	+92%

⁽¹⁾ Correspondant au segment Développement et investissement

⁽²⁾ Les autres produits correspondent principalement aux paiements de capacité dont bénéficient certaines batteries ainsi que la centrale éolienne de Kaban (depuis le 1^{er} janvier 2024), à l'activité de développement et à des prestations de services auprès de tiers

Paris, le 26 novembre 2024

PERSPECTIVES 2024 et 2025

Neoen révise son objectif d'EBITDA ajusté 2024 et confirme ses ambitions pour 2025

- Neoen continue d'anticiper une croissance à deux chiffres de son EBITDA ajusté¹ 2024, hors contribution des activités de farm-down
- En revanche, la contribution des opérations de *farm-down* à l'EBITDA ajusté¹ 2024 est maintenant attendue à un niveau non significatif
- La réalisation effective de la cession du portefeuille d'actifs et de projets situé dans l'État de Victoria en Australie² est en effet désormais intégralement prévue en 2025
- Le Groupe anticipe par conséquent un EBITDA ajusté¹ compris entre 475 et 490 M€ pour l'année 2024, contre une fourchette de 530 à 560 M€ précédemment indiquée
- Cette révision est sans incidence sur la transaction en cours avec Brookfield, la réalisation de l'offre publique d'achat étant toujours prévue pour le premier trimestre 2025
- Le Groupe confirme son ambition de voir son EBITDA ajusté¹ dépasser 700 M€ en 2025 et sa capacité en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025

Neoen (code ISIN: FR0011675362, code mnémonique: NEOEN), un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable, annonce ce jour réviser son objectif d'EBITDA ajusté 2024, la réalisation effective de la cession de son portefeuille d'actifs et de projets situé dans l'État de Victoria en Australie étant désormais intégralement prévue au cours de l'exercice 2025. Ce processus de cession a été initié par le Groupe dans le cadre des engagements pris par Brookfield pour l'obtention de l'accord de l'autorité de la concurrence en Australie, notifié le 31 octobre dernier, nécessaire à la réalisation de l'acquisition par Brookfield d'un bloc d'environ 53% du capital de Neoen auprès d'Impala et d'autres actionnaires de Neoen. La finalisation effective de cette cession n'est pas une condition suspensive à la réalisation de l'acquisition du bloc, ni au lancement consécutif de l'offre publique d'achat.

Neoen anticipe donc désormais une contribution non significative des opérations de *farm-down* à l'EBITDA ajusté de l'exercice 2024. Le Groupe prévoit par conséquent d'atteindre un EBITDA ajusté compris entre 475 et 490 millions d'euros, contre une fourchette de 530 à 560 millions d'euros précédemment, tout en confirmant viser un taux de marge d'EBITDA ajusté supérieur à 85%. Cette nouvelle prévision reflète une croissance à deux chiffres de l'EBITDA ajusté hors activités de *farm-down* en 2024, démontrant la robustesse de la trajectoire de croissance rentable de ses activités de génération solaire et éolienne ainsi que de stockage. Pour rappel, l'EBITDA ajusté de Neoen s'est élevé à 474,8 millions d'euros en 2023, dont 48,6 millions d'euros provenant des activités de *farm-down*.

¹ La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de *farm-down*, retraité des dotations aux amortissements et provisions opérationnelles courantes, de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.

² Composé de 652 MW d'actifs en opération et 2.8 GW de projets en développement

La révision de l'objectif d'EBITDA ajusté 2024 est sans impact sur la transaction en cours avec Brookfield, ainsi que son calendrier indicatif d'exécution, la réalisation de l'offre publique d'achat étant toujours prévue pour le premier trimestre 2025.

Le Groupe confirme par ailleurs son ambition de voir son EBITDA ajusté dépasser 700 millions d'euros en 2025³ et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025.

³ Cette prévision d'EBITDA ajusté tient compte des produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille que le Groupe anticipe de réaliser dans le cadre de l'activité de *farm-down*, pour une contribution qui demeurera inférieure à 20% de l'EBITDA ajusté de l'exercice et 20% de la croissance annuelle du portefeuille sécurisé.

À propos de Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoirfaire dans le solaire, l'éolien terrestre et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,7 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), ainsi que deux des plus grandes batteries au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Investisseurs

Presse

Neoen

OPRG Financial

ir@neoen.com

Aurélie Bozza +33 6 21 54 38 11 aurelie.bozza@omnicomgroup.com Fabrice Baron +33 6 14 08 29 81 fabrice.baron@omnicomgroup.com

Paris et Sydney, les 4 et 5 décembre 2024

Neoen cède à HMC Capital son portefeuille d'actifs et de projets situés dans l'État de Victoria (Australie) pour un montant de 950 millions de dollars australiens

- Neoen a conclu avec HMC Capital, un gestionnaire d'actifs alternatif coté sur l'Australian Securities Exchange (ASX), un accord portant sur la cession de son portefeuille d'actifs en opération et de projets situés dans l'État de Victoria
- Le montant de la transaction s'élève à 950 millions de dollars australiens en valeur d'entreprise
- Le portefeuille cédé comprend 652 MW d'actifs en opération : Bulgana Green Power Hub (224 MW), Numurkah Solar Farm (128 MWc) et Victorian Big Battery (300 MW / 450 MWh)
- Il inclut également 2,8 GW de projets en développement, dont plus de 1,5 GW de projets éoliens et 1,3 GW de projets de stockage
- Cette cession s'inscrit dans le cadre des engagements pris par Brookfield pour obtenir l'accord de l'autorité de la concurrence en Australie (ACCC) nécessaire à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neoen

Neoen (code ISIN: FR0011675362, code mnémonique: NEOEN), un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable, annonce avoir signé avec HMC Capital un accord portant sur la vente de son portefeuille d'actifs en opération et de projets d'énergie renouvelable situés dans l'Etat de Victoria en Australie. Ce portefeuille comprend des actifs actuellement en service, produisant et stockant de l'énergie, ainsi qu'un pipeline de 2,8 GW de projets en développement. Le montant de la cession s'élève à 950 millions de dollars australiens en valeur d'entreprise. HMC Capital (code ASX: HMC) est un leader de la gestion alternative diversifiée d'actifs coté à la Bourse australienne (ASX) avec environ 19 milliards de dollars australiens d'actifs sous gestion.

Cette cession intervient dans le cadre des engagements pris par Brookfield pour obtenir l'accord de l'autorité de la concurrence en Australie (ACCC) nécessaire à la réalisation de l'acquisition, auprès d'Impala et d'autres actionnaires de Neoen, d'une participation majoritaire dans le capital de Neoen.

D'une capacité totale de 652 MW, le portefeuille d'actifs en opération de Neoen en Victoria est diversifié. Il est constitué du Bulgana Green Power Hub (comprenant un parc éolien de 204 MW et une batterie de 20 MW / 34 MWh), de la centrale solaire de Numurkah (128 MWc) et de la Victorian Big Battery (300 MW / 450 MWh). Le pipeline de 2,8 GW de projets en développement comprend quant à lui plus de 1,5 GW de projets éoliens et 1,3 GW de projets de batteries, à des stades de développement plus ou moins avancés. Ces projets incluent l'extension de Bulgana Battery, Kentbruck Battery, Kentbruck Green Power Hub, le parc éolien de Loy Yang, Moorabool Battery et Navarre Green Power Hub.

Contact	Presse	
Neoen	OPRG Financial	
communication@neoen.com	Fabrice Baron +33 6 14 08 29 81	Aurélie Bozza + 33 6 21 54 38 11

fabrice.baron@omnicomprgroup.com aurelie.bozza@omnicomprgroup.com

A la suite de la transaction, Neoen disposera, en Australie, d'un portefeuille d'actifs solaires, éoliens et de stockage en opération ou en construction de 3,7 GW, conservant ainsi sa position de leader des énergies renouvelables dans le pays. Neoen développe par ailleurs un grand nombre de projets dans tous les autres états australiens, et confirme son ambition d'atteindre 10 GW en opération ou en construction en Australie à l'horizon 2030.

Jean-Christophe Cheylus, directeur général de Neoen Australie, déclare : « Nous sommes très fiers de l'héritage que nous laissons avec ce portefeuille qui représente un énorme travail collectif et une contribution majeure à la transition énergétique de l'État de Victoria. Nous sommes profondément reconnaissants envers l'AEMO et le gouvernement de Victoria pour l'important soutien qu'ils nous ont apporté dans le développement de ce portefeuille. Au cours des prochains mois, nous allons travailler étroitement avec HMC Capital, nos propriétaires fonciers et l'ensemble des parties prenantes de nos projets pour faciliter la transition. Notre attention et nos efforts sont désormais tournés vers l'atteinte de notre objectif de 10 GW en Australie à l'horizon 2030. »

Xavier Barbaro, président - directeur général de Neoen, conclut : « Je tiens à remercier l'équipe de Neoen en Australie, et tout particulièrement notre équipe en Victoria, pour leur détermination et leur engagement qui ont permis de développer ce formidable portefeuille, dont la Victorian Big Battery, l'une des plus grandes batteries du monde. Cette cession est une étape nécessaire pour Neoen afin d'entamer un nouveau chapitre de son histoire, avec Brookfield en tant qu'actionnaire. Nous demeurons pleinement engagés en Australie, notre plus grand pays, et avec le soutien de Brookfield, nous allons encore accélérer la transition énergétique en Australie et dans le monde. »

À propos de Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoir-faire dans le solaire, l'éolien et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,7 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW) ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Western Downs Battery, 270 MW / 540 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Contact Presse

Neoen OPRG Financial

communication@neoen.com

Fabrice Baron +33 6 14 08 29 81 fabrice.baron@omnicomprgroup.com Aurélie Bozza + 33 6 21 54 38 11 aurelie.bozza@omnicomprgroup.com











Réalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neoen par Brookfield auprès d'Impala et d'autres actionnaires

TORONTO et PARIS, 27 décembre 2024 :

Dans le prolongement des annonces du 30 mai et du 25 juin 2024, Brookfield (NYSE: BAM, TSX: BAM) a réalisé ce jour l'acquisition, par l'intermédiaire de son véhicule dédié, Brookfield Renewable Holdings SAS (« Brookfield »), d'environ 53,12% du capital de Neoen au prix de 39,85 euros par action conformément au contrat de cession d'actions dont la signature a été annoncée le 25 juin 2024, (l' « Acquisition du Bloc »). La réalisation de l'Acquisition du Bloc est consécutive à l'obtention par Brookfield de l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires (y compris les autorisations requises en matière de contrôle des concentrations et des investissements étrangers).

Brookfield déposera dans les prochains jours auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire en numéraire portant sur le solde des actions et des OCEANEs de Neoen (l' « Offre ») au prix de 39,85 euros par action, de 48,14 euros par OCEANE émise en 2020 (les « OCEANEs 2020 ») et de 101.382 euros¹ par OCEANE émise en 2022 (les « OCEANEs 2022 »), tous deux en ligne avec le prix des actions dans le cadre de l'Acquisition du Bloc et les termes et conditions de chaque émission d'OCEANE² par Neoen.

Dans le cadre de l'Offre, le Conseil d'Administration de Neoen a obtenu une attestation d'équité de Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant désigné par le Conseil d'Administration, confirmant que les termes de l'Offre sont équitables, et le Conseil d'Administration a recommandé à l'unanimité aux actionnaires et porteurs d'OCEANEs d'apporter leurs titres à l'Offre.

Il est rappelé que Brookfield a conclu un accord avec Bpifrance, par l'intermédiaire de son fonds ETI 2020, aux termes duquel cette dernière s'est engagée à apporter à l'Offre l'ensemble de ses actions Neoen, représentant 4,36% du capital de Neoen.

¹ Correspondant à 101,382% du nominal de l'OCEANE 2022 qui est de 100.000 euros ; en prenant pour hypothèse un changement de contrôle effectif le 27 décembre 2024 et, conformément aux termes et conditions des OCEANEs 2022, une date butoir d'envoi de la notice d'exercice de la promesse d'achat le 26 janvier 2025 et une date butoir de remboursement optionnelle le 7 mars 2025.

² Les prix des OCEANEs sont basés sur une ouverture de l'Offre le 30 janvier 2025 et tiennent compte des ajustements des ratios de conversion ainsi que des termes et conditions des OCEANEs (le ratio de conversion ajusté serait de 1,2077 au lieu de 1,208 pour les OCEANEs 2020 et de 2 506,608 au lieu de 2 118,0805 pour les OCEANEs 2022).

Si les conditions légales et réglementaires sont remplies, et comme annoncé précédemment, Brookfield a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire après la clôture de l'Offre.

En conséquence de la réalisation de l'Acquisition du Bloc, M. Simon Veyrat, Mme Stéphanie Levan et le Fonds Stratégique de Participations (FSP), représenté par M. Christophe Gégout, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de Neoen avec effet à la date de la réalisation de l'Acquisition du Bloc et M. Jacques Veyrat a démissionné de ses fonctions de censeur. En remplacement de ces administrateurs, le Conseil d'Administration a coopté, avec effet à la même date, les représentants suivants de Brookfield : Mme Ines Bargueno, M. Ignacio Gomez-Acebo et M. Ignacio Paz-Ares.

Les comités du Conseil d'Administration ont également été réorganisés en conséquence³.

Jacques Veyrat, fondateur et président d'Impala, a déclaré: « Cette opération conclut un parcours de 15 ans couronné de succès, au cours duquel Impala a toujours été fière de soutenir Neoen, depuis ses débuts sur le marché français jusqu'à son émergence en tant que leader de classe mondiale dans l'industrie des énergies renouvelables. Aujourd'hui, nous sommes heureux de transférer le contrôle de Neoen à Brookfield, absolument convaincus que Neoen et sa direction talentueuse tireront pleinement parti de l'expertise, de l'expérience et de l'accès aux capitaux de Brookfield pour accélérer encore sa croissance et renforcer son leadership ».

Xavier Barbaro, président-directeur général de Neoen, a commenté : « Je tiens à remercier Impala pour son soutien indéfectible en tant qu'actionnaire historique de référence de Neoen. Impala a joué un rôle déterminant au cours des 15 dernières années en contribuant à faire de Neoen l'un des principaux acteurs mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables. Nous sommes ravis d'accueillir Brookfield en tant que nouvel actionnaire majoritaire. Partageant la même vision d'une énergie propre, compétitive et produite localement, nous nous réjouissons de construire avec Brookfield un avenir aux possibilités de croissance infinies pour Neoen ».

Ignacio Paz-Ares, Deputy Chief Investment Officer du Renewable Power & Transition Group de Brookfield, a déclaré: « Nous sommes heureux d'avoir franchi une étape importante vers le retrait de l'entreprise de la cote et nous avons l'intention de lancer l'Offre pour le solde des titres dans les prochains jours. La combinaison du portefeuille d'actifs renouvelables de premier plan de Neoen avec l'expertise étendue et l'accès aux capitaux de Brookfield soutiendra la croissance continue de la société et renforcera sa position de premier plan au niveau mondial. Nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec les équipes de Neoen. »

³ Le Comité d'Audit est désormais recomposé comme suit : Mme Helen Lee Bouygues (Présidente), Sixto, représentée par M. Bertrand Dumazy, et M. Ignacio Gomez-Acebo ; le Comité Gouvernance et RSE est désormais recomposé comme suit : Sixto, représentée par M. Bertrand Dumazy (Président), Mme Helen Lee Bouygues, et Mme Ines Bargueno.

Contacts:

Neoen

François Repolt (Investisseurs)

+33 6 60 46 59 45

francois.repolt@neoen.com

Fabrice Baron (Médias) +33 6 14 08 29 81

fabrice.baron@omnicomprgroup.com

Brookfield

Simon Maine (Médias)

+44 7398 909 278

simon.maine@brookfield.com

Alex Jackson (Investisseurs)

+1 416 649 8196

alexander.jackson@brookfield.com

Aurélia de Lapeyrouse

+33 6 21 06 40 33

adelapeyrouse@brunswickgroup.com

Impala

Stéphanie Prunier

+33 6 10 51 74 20

stephanie.prunier@havas.com

Fonds Stratégique de Participations Etienne Boulet (Médias) + 33 6 34 19 63 57

eboulet@bonafide.paris

Bpifrance

Sophie Santandrea

+ 33 7 88 09 28 17

Sophie.santandrea@bpifrance.fr

Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoir-faire dans le solaire, l'éolien et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,7 GW.

Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW) ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Western Downs Battery, 270 MW / 540 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Impala

Impala est le holding d'investissement de l'entrepreneur français Jacques Veyrat et de sa famille. Impala est l'actionnaire principal, et la plupart du temps fondateur d'une dizaine de sociétés dont notamment TagEnergy (production et stockage d'électricité renouvelable), Eiffel Investment Group (gestionnaire d'actifs indépendant centré sur les investissements verts et durables), Laboratoire Native (marques de cosmétiques Roger et Gallet, Phyto, Lierac), P&B Group (conception et production de produits cosmétiques et pharmaceutiques), Augustinus Bader (cosmétiques innovants basés sur la régénération cellulaire), Edgyn (solutions d'authentification connectées et sécurisées), et Inexto (fournisseur de logiciels et de services d'authentification).

Impala crée, soutient et développe en moyenne une nouvelle entreprise par an, principalement dans les secteurs de l'énergie et des cosmétiques.

Impala investit ses propres capitaux, sans contrainte de temps, dans des projets à fort potentiel de développement à long terme.

Fonds Stratégique de Participations

Le FSP, géré par ISALT, est l'alliance engagée de sept grandes compagnies d'assurance françaises - BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Groupama, BPCE Assurances, Société Générale Assurances et Suravenir - qui a pour objectif d'accompagner durablement les entreprises françaises dans leurs projets de croissance et de transition. À cette fin, il prend des participations significatives, qualifiées de « stratégiques », au capital de grandes entreprises françaises leader européens ou mondiaux dans leurs spécialités et participe à leur gouvernance en siégeant à leur Conseil d'administration ou de surveillance. Le portefeuille du FSP, valorisé à 1,95 milliard d'euros au 30 juin 2024, comprend à date 9 participations dans le capital d'entreprises françaises de premier plan : Seb, Arkema, Eutelsat Group, Tikehau Capital, Elior, Valeo, Soitec, Verkor et Robertet. ISALT, la société de gestion du Fonds Stratégique de Participations (FSP) et du Fonds Stratégique des Transitions (FST), est une société de gestion indépendante. Elle a pour mission d'investir à long terme dans le capital d'entreprises françaises cotées ou non cotée. Elle gère 2,2 milliards d'euros d'actif au 30 juin 2024.

Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits.

Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : <u>www.bpifrance.fr</u> - <u>https://presse.bpifrance.fr</u> / - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : <u>@Bpifrance</u> - <u>@Bpifran</u>

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de titres.

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et n'est pas destiné à constituer, et ne doit pas être interprété comme, une offre de vente ou de souscription, ou l'annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, ou l'annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription, d'actions ordinaires du capital social de Neoen (les « titres ») aux États-Unis d'Amérique (les « États-Unis ») ou dans toute autre juridiction. Aucune offre de vente ou de souscription de titres, aucune annonce d'une offre à venir de vente ou de souscription de titres, aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres, aucune annonce d'une sollicitation à venir d'une offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite aux États-Unis ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction, et la distribution de cette communication dans les juridictions peut être restreinte de manière similaire.

Brookfield, Temasek et Neoen excluent toute responsabilité en cas de violation des restrictions légales applicables par toute personne.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives. Vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que « perspectives », « croire », « penser », « s'attendre à », « potentiel », « continuer », « peut », « devrait », « chercher », « approximativement », « prédire », « avoir l'intention », « planifier », « estimer », « anticiper », la version négative de ces mots, d'autres mots comparables ou d'autres déclarations qui ne se rapportent pas strictement à des questions historiques ou factuelles. Les déclarations prospectives portent sur des attentes, des estimations, des croyances, des projections, des plans et stratégies futurs, des événements ou tendances anticipés et des expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des faits historiques, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant : la transaction proposée ; l'exploitation de l'entreprise acquise après la clôture de la transaction ; les opportunités d'expansion et de croissance et les autres synergies

résultant de la transaction ; et le calendrier prévu pour la clôture de la transaction proposée. Les déclarations prospectives sont basées sur les convictions, les hypothèses et les attentes de Brookfield, Temasek et Neoen peuvent varier de manière significative par rapport à ceux exprimés dans les déclarations prévisionnelles. Les facteurs suivants, entre autres, pourraient faire varier les résultats réels par rapport aux énoncés prospectifs : absence de réalisation des énoncés prospectifs : incapacité à réaliser les avantages escomptés dans les délais escomptés de la transaction proposée et calendrier y afférent ; disponibilité et coût du financement de la transaction et calendrier y afférent ; la transaction proposée ; les changements dans les activités de Neoen ; tout retard ou difficulté dans l'obtention des autorisations réglementaires ; l'échec de la transaction ; la capacité de l'entreprise acquise à maintenir des relations d'affaires après l'achèvement de la transaction ; l'incapacité de réaliser les bénéfices ou les changements dans les stratégies commerciales de Brookfield, Temasek et Neoen ou de l'entreprise acquise, y compris la capacité de réaliser les synergies prévues à la suite d'une acquisition, de partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions des synergies attendues des acquisitions, des partenariats stratégiques ou d'autres transactions ; la disponibilité, les conditions et le déploiement de capitaux ; la disponibilité de personnel qualifié et les frais de recrutement et de rétention de ce personnel ; et l'intensification de la concurrence.

Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Brookfield, Temasek et Neoen ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date à laquelle ces déclarations ont été faites, sauf dans la mesure où la loi l'exige. Les performances passées ne sont pas indicatives ni une garantie des performances futures. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction.

Brookfield



NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION, LA PUBLICATION OU LA DIFFUSION SERAIT INTERDITE.

Brookfield Renewable Holdings SAS augmente le prix offert pour les OCEANES 2022 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions et OCEANEs de Neoen

Toronto et Paris, 24 janvier 2025 :

À la suite du dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), le 2 janvier 2025, par Brookfield Renewable Holdings SAS ("Brookfield"), d'une offre publique d'achat obligatoire simplifiée sur les actions, les OCEANEs émises en 2020 (les "OCEANEs 2020") et les OCEANEs émises en 2022 (les "OCEANEs 2022") de Neoen¹, Brookfield annonce avoir décidé d'augmenter le prix offert pour les OCEANES 2022 de 101.382,00 euros à 105.000,00 euros².

Le prix unitaire offert par action Neoen de 39,85 euros et le prix unitaire offert par OCEANEs 2020 de 48,14 euros restent inchangés. Brookfield déposera auprès de l'AMF un projet de note d'information actualisé intégrant l'augmentation du prix des OCEANES 2022.

Finexsi³, agissant en qualité d'expert indépendant désigné par Neoen, émettra une version mise à jour de son rapport sur la base de laquelle le comité ad hoc émettra sa recommandation au conseil d'administration de Neoen⁴.

La version mise à jour du rapport de Finexsi et l'avis motivé révisé du conseil d'administration de Neoen seront inclus dans le projet de note en réponse actualisé qui sera déposé par Neoen auprès de l'AMF.

Brookfield détient, directement et indirectement, seul et de concert⁵, et par assimilation, 103.464.986 actions (soit 67,69 % du capital et des droits de vote théoriques de Neoen) et 1.103.895 OCEANEs 2020 (soit 30 % des OCEANEs 2020). Brookfield ne détient aucune OCEANE 2022.

Le projet de note d'information actualisé sera disponible sur le site internet de Brookfield Renewable Holdings SAS (www.neoen-offer-brookfield.com) et le projet de note en réponse

Voir communiqués de presse publiés par Brookfield et Neoen le 2 janvier 2025.

Ce prix est coupon attaché. Le montant du Prix de l'Offre par OCEANE 2022 est de 103.562,50 euros coupon détaché, le montant du coupon étant de 1.437,50 euros (le détachement du coupon est prévu le 12 mars 2025).

Voir communiqué de presse publié par Neoen le 30 mai 2024.

Le comité ad hoc a été recomposé à la suite de la démission, le 27 décembre 2024, du Fonds Stratégique de Participations (FSP), représenté par M. Christophe Gégout, de son mandat d'administrateur : le conseil d'administration de Neoen a nommé M. Xavier Barbaro en qualité de nouveau membre du comité ad hoc en

Agissant de concert avec (i) Aranda Investments Pte Ltd (contrôlée by Temasek), (ii) M. Xavier Barbaro, directement et indirectement, via les sociétés qu'il contrôle, et (iii) M. Romain Desrousseaux.

actualisé sera disponible sur le site internet de Neoen (<u>www.neoen.com</u>). Ces documents seront également disponibles sur le site internet de l'AMF (<u>www.amf-france.org</u>).

Le projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire initiée par Brookfield Renewable Holdings SAS reste soumis à l'examen de l'AMF.

Contacts

Neoen

François Repolt (Investisseurs) Fabrice Baron (Médias) +33 6 60 46 59 45 +33 6 14 08 29 81

<u>francois.repolt@neoen.com</u> <u>fabrice.baron@omnicomprgroup.com</u>

Brookfield

John Hamlin (Médias) Aurélia de Lapeyrouse +44 7436 054 717 +33 6 21 06 40 33

john.hamlin@brookfield.com adelapeyrouse@Brunswickgroup.com

Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoir-faire dans le solaire, l'éolien et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par quatre au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,9 GW.

Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW) ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Western Downs Battery, 212 MW / 424 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Avertissement

Le présent communiqué concerne le projet d'offre publique déposé par Brookfield Renewable Holdings SAS, en application du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sur l'ensemble des actions et des OCEANEs de Neoen (l'"**Offre**").

L'Offre n'est pas et ne sera pas faite dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucune demande d'enregistrement ou demande de visa auprès d'une autorité de contrôle des marchés financiers autre que l'AMF et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens. Ni le projet de note d'information, ni le projet de note en réponse, ni aucun autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale, ne pourrait valablement être faite, ou nécessiterait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en vertu du droit financier local.

Les porteurs d'Actions et d'OCEANEs situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis, sans que Brookfield Renewable Holdings SAS n'ait à accomplir de formalités supplémentaires. La publication du projet de note d'information, du projet de note en réponse, de l'Offre, de l'acceptation de l'Offre et la livraison des actions ou des OCEANES peuvent, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. Les porteurs d'Actions et d'OCEANEs situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est permise par le droit local auquel ils sont soumis. En conséquence, les personnes en possession du projet de note d'information sont tenues d'obtenir des informations concernant les restrictions locales éventuellement applicables et de se conformer à ces restrictions. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière. Brookfield Renewable Holdings SAS et Neoen ne seront pas responsables de toute violation par quiconque des restrictions légales ou réglementaires applicables.

L'Offre sera ouverte aux États-Unis d'Amérique conformément à l'article 14(e) de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (le "US Exchange Act"), aux règles et règlements promulgués en vertu de celui-ci, y compris le Règlement 14E après application des dispenses prévues par la règle 14d-1(d) de l'US Exchange Act ("Tier II Exemption") et aux exigences du droit français.



Confirmation de l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société

PARIS, 28 janvier 2025:

A la suite du relèvement du prix de l'Offre des OCEANES 2022 à 105.000,00 euros¹ par OCEANE 2022 annoncée par Brookfield Renewable Holdings SAS le 24 janvier 2025 dans le cadre de son projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les titres de la Société (l' « **Offre** ») et de la remise par Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant, de son rapport complété, le Conseil d'administration de Neoen a, sur recommandation du Comité ad hoc², réitéré son avis motivé et confirmé que l'Offre est dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, des porteurs d'OCEANES 2020 et 2022 et de ses salariés.

Le projet de note en réponse modifié, incluant notamment l'attestation d'équité complétée de Finexsi a été déposé ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Le projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Brookfield Renewable Holdings SAS demeure soumis à l'examen de l'AMF.

Contacts:

Neoen

François Repolt (Investisseurs) +33 6 60 46 59 45

francois.repolt@neoen.com

Fabrice Baron (Médias) +33 6 14 08 29 81

fabrice.baron@omnicomprgroup.com

Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoir-faire dans le solaire, l'éolien et le stockage lui permet de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par quatre au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 8,9 GW.

Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW) ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage au monde, toutes deux basées en Australie (Collie Battery, 219 MW / 877 MWh et Western Downs Battery, 212 MW / 424 MWh).

¹ Ce prix est coupon attaché. Le montant du Prix de l'Offre par OCEANE 2022 est de 103.562,50 euros coupon détaché, le montant du coupon étant de 1.437,50 euros.

Composé de Sixto (représentée par Monsieur Bertrand Dumazy), Madame Helen Lee Bouygues et Monsieur Xavier Barbaro (nommé le 17 janvier 2025, en remplacement du FSP).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre 10 GW en opération ou construction courant 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120, CAC Mid 60 et S&P 600.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué concerne le projet d'offre publique déposé par Brookfield Renewable Holdings SAS, en application du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sur l'ensemble des actions et des OCEANEs de Neoen (l'"Offre").

L'Offre n'est pas et ne sera pas faite dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucune demande d'enregistrement ou demande de visa auprès d'une autorité de contrôle des marchés financiers autre que l'AMF et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens. Ni le projet de note d'information, ni le projet de note en réponse, ni aucun autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale, ne pourrait valablement être faite, ou nécessiterait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en vertu du droit financier local.

Les porteurs d'Actions et d'OCEANES situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis, sans que Brookfield Renewable Holdings SAS n'ait à accomplir de formalités supplémentaires. La publication du projet de note d'information, du projet de note en réponse, de l'Offre, de l'acceptation de l'Offre et la livraison des actions ou des OCEANES peuvent, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. Les porteurs d'Actions et d'OCEANES situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est permise par le droit local auquel ils sont soumis. En conséquence, les personnes en possession du projet de note d'information sont tenues d'obtenir des informations concernant les restrictions locales éventuellement applicables et de se conformer à ces restrictions. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière. Brookfield Renewable Holdings SAS et Neoen ne seront pas responsables de toute violation par quiconque des restrictions légales ou réglementaires applicables.

L'Offre sera ouverte aux États-Unis d'Amérique conformément à l'article 14(e) de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (le "US Exchange Act"), aux règles et règlements promulgués en vertu de celui-ci, y compris le Règlement 14E après application des dispenses prévues par la règle 14d-1(d) de l'US Exchange Act ("Tier II Exemption") et aux exigences du droit français.